

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

18, Rue des Messageries - PARIS-X - Tél. : PRO. 44-69

UNE NOMINATION INQUIETANTE

UNE intense émotion s'est emparée des anciens combattants juifs à l'annonce de la nomination du général nazi Hans Speidel comme commandant des forces terrestres Centre-Europe de l'O.T.A.N.

Ainsi est placé à un poste militaire de la plus haute importance un de ces hommes qui ont sur la conscience les innombrables victimes de la déportation dans les camps de la mort et les fusillades de patriotes et résistants.

La réaction des nombreuses organisations d'anciens combattants a été spontanée et vigoureuse, entre autres, pour n'en citer qu'une, l'U.F.A.C. départementale de la Seine exprime « une vive in-

PAR
le Docteur DANOWSKI

de nous élever contre la nomination d'un des auteurs de tant de drames de la dernière guerre.

Aussi, la voix des anciens combattants et engagés vo-

lontaires juifs doit-elle se joindre à celles de toutes les organisations patriotiques française pour manifester ensemble la réprobation que suscite un tel choix.

En agissant ainsi, nous rendrons hommage à la mémoire de toutes les victimes du nazisme et aux victimes juives en particulier.

UNE LETTRE AUX ORGANISATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

Dans le cadre de l'action que notre Union a entreprise contre la nomination du général allemand Hans SPEIDEL à la tête des forces terrestres de « Centre-Europe », nous avons adressé aux grandes organisations nationales

milliers d'engagés volontaires anciens combattants juifs.

Ceux qui, les armes à la main, luttèrent pour chasser l'envahisseur, versèrent leur sang pour libérer la France pendant que leurs familles étaient traquées, déportées, gazées, s'insurgent à la pensée qu'un responsable de la mort de leurs êtres chers puisse, demain, commander les fils de ses victimes et souiller à nouveau le sol de notre patrie.

C'est pourquoi nous faisons un appel pressant à toutes les organisations d'anciens combattants pour qu'elles élèvent leur voix, afin d'épargner une telle humiliation à la France et sauvegarder l'honneur de l'armée française.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments fraternels.

Le Président,
D^r DANOWSKI.

Le Secrétaire général,
Isi BLUM.

L'U. F. A. C. de la Seine

Le Bureau de l'U.F.A.C. départementale de la Seine a adopté, dans sa séance du 7 février, la motion suivante :

« L'Union départementale de la Seine, rappelant toutes les atrocités commises en France au cours de l'occupation, exprime sa très vive inquiétude et sa douloureuse émotion en apprenant que par une décision « hautement inacceptable » un général allemand, ayant exercé un commandement d'Etat-Major en France occupée, a été appelé à commander des soldats français fils des fusillés et des déportés.

Le Secrétariat de l'O.N.U. répond à notre lettre

Comme nos camarades s'en souviennent certainement, notre Union a adressé une motion à l'O.N.U. demandant notamment que tout soit mis en œuvre « afin que sous son égide des négociations directes soient entamées entre Israël et les pays arabes, dans le but d'arriver à une paix stable et durable dans cette région ».

En réponse à cette lettre, le Secrétariat de l'O.N.U. a adressé, le 9 janvier dernier,

à notre président, le docteur Danowski, la lettre suivante : « Je suis chargé d'accuser réception de la communication que vous-même et M. Isi Blum avez adressée le 20 novembre 1956 au secrétaire général au sujet des événements survenus au Moyen-Orient.

« Je tiens à vous faire savoir que votre lettre et la résolution adoptée par les Anciens Combattants Juifs de France ont retenu toute notre attention. »

Indemnités aux victimes du nazisme

Une loi allemande du 29 juin 1956 accorde des indemnités à certaines catégories de victimes du nazisme. Il s'agit notamment des réfugiés, apatrides et des personnes s'étant trouvées, pendant la période de la guerre et de l'occupation, sans protection de leurs gouvernements respectifs, ainsi que de certains de leurs ayants droit.

Cette loi touche donc la quasi-totalité des juifs de France, d'origine étrangère, qui ont, d'une façon ou d'une autre, soit eux-mêmes, soit leurs proches parents, souffert de l'occupation nazie (déportation, internement, port de l'étoile jaune, vie clandestine dans des conditions inhumaines, etc...).

Pour donner les informations nécessaires à ce sujet et pour constituer les dossiers, notre Union a décidé d'ouvrir un service qui est assuré par un juriste spécialiste de la question.

Le service fonctionne tous les jours, sauf samedi et dimanche, de 14 à 18 heures, à notre siège, 18, rue des Messageries, Paris (10'), tél. : PRO. 44-69.

A TOUS LES ANCIENS P. G. victimes de maladies résultant de la captivité

Chacun sait que les délais de présomption d'origine, arbitrairement fixés au 30 juin 1946, empêchent un grand nombre de nos camarades de prétendre à une pension militaire d'invalidité.

Lorsqu'ils ne peuvent fournir la preuve que leur affection a été contractée avant cette date, leur demande de pension est rejetée.

Notre Association, notre Fédération Nationale s'emploient activement à faire abroger ces dispositions.

C'est dans ce but que notre Fédération Nationale a édité un questionnaire médical très complet, destiné à fournir une documentation très précise aux pouvoirs publics.

Nous appelons tous les anciens P.G. malades qui, pour des raisons diverses, n'ont pu faire valoir leurs droits à pension ou se sont vus « réformés à titre documentaire », c'est-à-dire sans pension, à se rendre de suite au siège de leur section locale pour y réclamer le questionnaire fédéral

médical et le remplir, facilitant ainsi notre action en vue de faire reconnaître leurs droits.

(Communiqué de l'Association des Combattants P.G. de la Seine.)

P.-S. — Notre Union est à votre disposition pour vous aider à remplir ces questionnaires.

Notre solidarité

A l'occasion des fêtes du Jour de l'An, notre Comité directeur a décidé d'envoyer un colis à tous nos camarades hospitalisés ou se trouvant en sanatorium, pour exprimer notre solidarité envers ceux que leur état de santé oblige à vivre loin de leur foyer.

Ce geste de solidarité a été très apprécié par tous ceux qui en ont été l'objet et de nombreuses lettres de remerciement, arrivées à notre bureau, en témoignent.

P.-S. — Nous prions tous nos camarades qui se trouveraient hospitalisés ou en sanatorium de bien vouloir nous le faire savoir.



SPEIDEL (à droite), avec le maréchal KESSELRING.

quiétude et une douloureuse émotion en apprenant cette décision inexplicable ».

Nous, les anciens combattants juifs, qui avons lutté les armes à la main contre le militarisme et le nazisme allemands, nous avons été doublement éprouvés lors de la dernière guerre. A leur retour de captivité, de nombreux camarades ont trouvé leur foyer dévasté, leur femme et leurs enfants avaient été déportés sur l'ordre du général nazi Speidel.

Son rôle actif dans les fusillades d'otages et les déportations des juifs et des résistants est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le rappeler.

Cependant, les accords de Potsdam promettaient l'anéantissement du militarisme allemand et du nazisme. Et nous voici, douze ans après la défaite allemande, devant une réalité bouleversante : un général nazi nommé commandant en chef de l'O.T.A.N.

Et si, comme on le dit, l'histoire est un éternel recommencement, allons-nous assister passivement à un tel revirement des faits? Non! La mémoire de nos camarades tombés au champ d'honneur et celle de nos martyrs torturés et brûlés nous fait un devoir, à nous les survivants,

d'anciens combattants de France la lettre suivante :

Monsieur le Président,

La nomination de Hans SPEIDEL, général hitlérien qui participa directement à l'extermination des Français en signant des ordres de déportation et d'exécution d'otages, au poste de commandant des forces terrestres de « Centre-Europe », a provoqué une immense inquiétude et une légitime indignation parmi les

Notre XII^e bal annuel a connu un succès sans précédent

Notre dernier bal annuel du 24 décembre, au Palais d'Orsay, a connu un succès sans précédent. Une foule immense se pressait dans les salons où régnait une atmosphère de franche camaraderie, durant toute la nuit.

Les orchestres et les attractions ont particulièrement relevé l'éclat du bal et tous ceux qui y étaient présents en ont gardé une impression inoubliable.

Le représentant du ministre, M. André Hirschfeld, ainsi que les représentants de diverses organisations d'anciens combattants sont restés parmi nous jusqu'à une heure avancée de la nuit et ont tenu à exprimer leur admiration pour la magnifique tenue et le déroulement du bal.



Le 10 Février dernier l'Assemblée Générale a connu un grand succès

Le dimanche 10 février s'est déroulée, à Nancy, 55, rue des Ponts, l'Assemblée annuelle de notre section nancéienne, en présence de très nombreux camarades.

En dehors des questions concernant uniquement les anciens combattants, figurait également à l'ordre du jour le problème des indemnités allemandes aux victimes du nazisme, aussi de nombreux non combattants tinrent à assister à cette réunion.

Notre camarade Rosenberg, président de la section, ouvre la séance et, après une brève allocution, passe la parole au vice-président Krisker, qui fait un bref compte rendu de l'activité des anciens combattants juifs de Nancy pendant la dernière période.

Ensuite, Isi Blum, secrétaire général de notre Union, retrace rapidement l'activité de l'Organisation dans divers domaines, notamment dans la défense des droits des anciens combattants et des victimes du nazisme, dans la lutte contre l'antisémitisme et contre la remilitarisation de l'Allemagne, et dans le domaine de la solidarité au peuple d'Israël, etc.

Après l'intervention du secrétaire général, une discussion est ouverte, à laquelle prennent part, entre autres, MM. Gurecki, Rosenfarb, Rosencweig, etc.

La résolution générale est ensuite adoptée à l'unanimité et le Comité, enrichi de trois nouveaux camarades, est élu à l'unanimité.

Après une minute de silence à la mémoire du regretté trésorier Charles Baum, M. Kenig fait un exposé sur les droits qui sont accordés aux victimes du nazisme, d'après la loi allemande du 29 juin 1956.

L'Assemblée se termine après que M. Kenig ait répondu à diverses questions à ce sujet.

Encouragé par la réussite de cette Assemblée, le nouveau Comité s'est attelé avec enthousiasme aux nouvelles tâches qui se posent devant la section nancéienne.

LE NOUVEAU COMITE

RESNICK, président d'honneur, ancien combattant 14-18, Légion d'Honneur, Médaille Militaire, Croix de Guerre, grand mutilé.
ROSENBERG, président.
MILLENBACH, secrétaire.
SILBERSTEIN, trésorier.
W. BRUNNER, porte-drapeau.
RISCHER, RINDLER, GOLD-KRAUTS, LEWKOWITZ, DENGEY, membres.

La dernière Assemblée générale

L'Assemblée générale du 27 janvier des anciens combattants juifs de Saint-Quentin a été une grande réussite. Jamais auparavant on n'avait enregistré une si nombreuse assistance. La salle était vraiment trop petite pour contenir tout le monde!

Sous la présidence de Gloviczover, le secrétaire Simon Glicenstein présente le rapport d'activité de la section, remercie le président d'honneur Guy de Boussineau, qui est venu spécialement de Rennes pour assister à cette Assemblée, ainsi que M. Suster, qui est venu de Paris pour apporter le salut du Comité directeur de notre Union.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée a approuvé l'activité du Comité sortant. Après l'intervention de Suster, qui s'est arrêté sur les diverses activités de l'Organisation, l'Assemblée a fait siennes la résolution adoptée par l'Assemblée générale de Paris, le 28 novembre 1956, et a, en outre, adopté une résolution contre la nomination de Speidel.

A la fin de l'Assemblée, le Comité suivant a été élu à l'unanimité :

Président d'honneur : Guy de BOUSSINEAU.
Vice - Président d'honneur : EPSTEIN.
Président : GLOVICZOVER.
Secrétaire : GLICENSTEIN.
Trésorier : JACHIMOWITZ.

Une exposition sur la captivité

Une exposition sur la captivité va bientôt s'ouvrir sous l'égide du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale.

Les organisateurs se sont, à plusieurs reprises, adressés à notre Union pour lui demander des documents et des statistiques afin qu'un stand puisse figurer à cette exposition, témoignant des discriminations dont les anciens prisonniers de guerre juifs ont été l'objet en Allemagne.

Nous avons fait appel, dans notre précédent numéro, à nos camarades anciens prisonniers de guerre, pour qu'ils nous communiquent, si possible, tous renseignements, souvenirs et objets divers à ce sujet.

Nous nous permettons donc, aujourd'hui, de renouveler notre appel pour demander à tous nos camarades de nous écrire, de nous téléphoner, ou encore de nous transmettre les renseignements ou objets intéressants pouvant servir cette exposition.

Condoléances

Nous nous associons au deuil qui frappe la famille BRONER après la mort tragique de

M. BRONER.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances à la famille qui vient d'être frappée par la mort de notre camarade

David ARFA.

Délégué pour Cambrai : RA-POPPORT.

Membres du Bureau : KAN, GURFINKEL, DUGEWSON, MARKIEWITZ, Max GLICENSTEIN.

Un banquet fraternel a réuni ensuite les anciens combattants juifs et leurs familles, et c'est dans une atmosphère enthousiaste qu'ont été clôturés les travaux de la journée.

NOS VŒUX

A notre camarade et Madame
Sara HERSKOWICZ
à l'occasion de leurs noces d'argent, meilleurs vœux de longue vie et de bonheur.

Nos plus vives félicitations à notre camarade et Madame
Joseph GUTMAN
à l'occasion du mariage de leur fils Léon avec Mlle Paulette LEMOYNE.

Meilleurs vœux de bonheur à notre camarade et Madame
SZPIGLAS
à l'occasion des fiançailles de leur fils Claude et Mlle Raymonde HUBERMAN.

Nos meilleurs souhaits à notre camarade et Madame

ZYLMAN
à l'occasion du mariage de leur fille Madeleine avec M. Benjamin ZERBIB.

A notre camarade et Madame
J. PUTERMAN
les meilleurs vœux de bonheur à l'occasion du mariage de leur fille Hélène avec M. Serge CHEJFEC.

Nos meilleurs vœux à notre camarade et Madame

I. BRAVERMAN
à l'occasion du mariage de leur fille Régine avec M. Jules VICINSINI.

Nos plus vives félicitations à notre camarade et Madame

ANISTEN
à l'occasion de la naissance de leur petite fille Patricia.

A nos camarades et aux familles
APELKIR
et
BOKSENBAUM
nos meilleurs vœux de bonheur à l'occasion de la naissance de leur petite fille.

Le Comité de Saint-Quentin félicite le camarade et Madame

Izy ZYLBERBERG
à l'occasion de la naissance de leur petite fille Arlette.
Notre Comité directeur s'associe aux vœux de nos camarades de Saint-Quentin.

Nos meilleurs vœux à notre camarade et Madame

Jacques WAINSLAT
à l'occasion du mariage de leur fille Cécile avec M. A. ROTSTEIN.

A notre camarade
I. FRYDMAN
de Lyon, sérieusement malade, le Comité directeur de notre Union souhaite un prompt et complet rétablissement.

FABRIQUE DE CONFECTION POUR GARÇONNETS

Costumes - Duffle-Coat - Blousons
Anoraks - Culottes tweed et
velours côtelé, courts et longs

Prix très Intéressants

J. LILENSTEN

223, rue Saint-Martin
PARIS (3^e)
Tél. : TUR. 44-03

10101, OUSNABERG
AUSCHER, 10101
AUSCHER, 10101
AUSCHER, 10101

LEVI-RIVET

24, Rue Notre-Dame-de-Nazareth
PARIS (3^e). Tél. : ARC. 54-97 et 59-24

Le Directeur : I. CLEITMAN.

S.I.P.N., 14, rue de Paradis, Paris

La motion du Conseil National de l'U. G. E. V. R. E.

Après une journée de travail au cours de laquelle plusieurs membres du Conseil national de l'U.G.E.V.R.E. prirent la parole, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité :

Le Conseil national de l'U.G.E.V.R.E., réuni à Paris le 16 décembre 1956, fidèle à la ligne définie par les motions du 5^e Congrès,

APPROUVE l'action de son Comité directeur pour la défense des droits des anciens combattants d'origine étrangère, tant au sein de l'U.F.A.C. qu'auprès des ministres des Anciens Combattants, de l'Intérieur, et du ministre de la Santé publique et de la Population,

DEMANDE que les anciens combattants étrangers, menacés par les mesures d'expulsion ou de résidence surveillée, puissent, sur la base de l'article 25 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, avoir la possibilité d'être entendus, seuls ou assistés d'un conseil, par la commission spéciale siégeant à la Préfecture.

APPROUVE l'action menée par l'U.F.A.C. pour la défense des droits de tous les anciens combattants et fait siennes les résolutions concernant la dé-

fense de la paix, pour un règlement pacifique de tous les conflits, notamment en faveur de la politique du désarmement général, progressif, simultané et contrôlé.

RENouvelle son opposition à la renaissance du militarisme allemand et proteste contre le recrutement des officiers des Waffen-SS dans l'armée allemande.

EXPRIME la volonté de tous les anciens combattants d'origine étrangère de rechercher une solution pacifique et humaine au problème algérien.

PROCLAME sa détermination de lutter contre toutes les manifestations de l'antisémitisme, de la xénophobie et du racisme.

Le Conseil national charge le Bureau exécutif de préparer la célébration éclatante du 10^e anniversaire de l'U.G.E.V.R.E., dans le but de ranimer le souvenir des sacrifices de tous les étrangers au service de la France.

La commémoration des "23" du groupe Manouchian

Le samedi 23 février, à 20 h. 30, à la salle des Sociétés Savantes, aura lieu la commémoration annuelle en l'honneur des 23 héros de la Résistance du groupe Manouchian-Bocsov.

Au cours de cette soirée organisée par l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance, l'Union Fédérale d'Anciens Engagés Volontaires et Résistants d'Origine Etrangère et le Comité Français pour la Défense des immigrés, qui se déroulera

sous la présidence de Mme la Générale Delestraint, sera présenté un film sur la Résistance : « Chansons Interdites ».

Le lendemain, dimanche 24 février, à 10 heures du matin, un hommage solennel sera rendu, au cimetière d'Ivry, à la mémoire de ces héros, en présence de personnalités et des organisations du monde combattant.

Rendez-vous, à 16 heures précises, porte de Choisy.

La Croix du Combattant Volontaire

ענדליקער געוועזענער פראנט קעמפער האבן שוין באקומען די אויסצייכענונג „קרוץ די קאמבאטאנט וואלאנטער“ עס זענען אבער פאר הונדערטער און הונדערטער וואס האבן נאך נישט געמאכט זייער דאסע.

דער קאמבאטאנט-פארבאנד האלט דעריבער פאר זיין חוב צו דערמאנען אלע זיינע מיטגלידער וועגן דער וויכטיקייט פון דער דאזיקער אויסצייכענונג וואס ווערט באטראכט אלס „טיטל דע גער“, און גיט די מעגלעכקייט אלס אועלכער, אפאר גרויסער צאל קאמבאטאנטן דעקאריטע אדער פארוואנדעטע, צו פרעסענדיגן אויף א „מעדאי מיליטער“ און אין געוויסע פאלן, אפילו אויפן „לעזשיאן ד'האנער“.

עס האבן רעכט אויף דער דאזיקער אויסצייכענונג אלע פראנצויזן אדער אויסלענדער, וועלכע האבן די פארגאנגענע קאמפאטאנטן-קארטע (קארט דע פראגראט), וואס זענען ארויסגעגעבן געווארן פאר די פאריזער קריגס אינוואלירן אין יאנואר 1955, בלייבן גילטיק ביזן 1^{טן} יאנואר 1958.

אין פאל ווען עס איז פארגעקומען אן ענדערונג ביים פענסיאירטן (ענדערונג פון אדרעס אדער אנהאנג), דארף מען זיך ווענדן אין דער פרעסעקטור אין דער אפטיילונג פון דער פראנצויזישער קארטע.

Cartes de priorité

די פארגאנגענע קאמפאטאנטן-קארטע (קארט דע פראגראט), וואס זענען ארויסגעגעבן געווארן פאר די פאריזער קריגס אינוואלירן אין יאנואר 1955, בלייבן גילטיק ביזן 1^{טן} יאנואר 1958.

ואמאנג אין סען-קאמטע פאר ישראל

די קאמבאטאנטן-סעקציע אין סען-קאמטע האט געזאמלט די סומע פון 36 טויזנט פראנק און דריקט אויס דעם ווונדער, וואס זיך אין דער רעזאלוציע, וואס זי האט אנגענומען אויף דער לעצטער אלגעמיינער פארזאמלונג, אז „די הילף פאר ישראל זאל גיין אויף א דירעקטן אופן און פאר קאנסטרוקטיווע צוועקן און כדי דאס צו רעאלירן זיך שטעלן אין פארבינדונג מיט די דארטיקע ארגאניזאציעס פון געוועזענע קאמבאטאנטן“.

בלום 1000, דאמאנסקי 1000, דוגאוואן 10.000, גליצענשטיין 10.000, מאקס 10.000, גלאזישאוו 3.000, גערש 2.000, גורפיקעל 2.000, יאכאמאויש 1.000, לאזארסקי 1.000, מארקשוויטש 2.000, אסמאן 1.000, ראפאפארט 1.000, סאמער 5.000.

דעם 10-טן מערץ אין שארע עדואר פיערלעכער צוזאמענטרעף פון אסטיוו

זונטיק, דעם 10-טן מערץ, מיטאק צייט וועט פארקומען א פיערלעכער בער צוזאמענטרעף פון די מיטגלידער פון צענטראל-קאמיטעט, ווי אויך פון די אקטיווע טערע אויסערן קאמיטעט, וועלכע העלפן ביי יעדער געלעגנהייט דעם קאמבאטאנטן-פארבאנד אין דער פארוואנדעלונג פון זיינע אויפגאבן, דערדאזיקער צוזאמענטרעף ווערט איינגעפירט, כדי צו פיערן די דערפאלגן פון דער ארגאניזאציע אין די אונטערנעמונגען פון לעבן יאר און גאר באזונדערס פון 12-טן יערלעכן נאכט-באל, וועלכער האט איבערגעשטיגן אלע דערווארטונגען.

די טאג און סימפאטיקער פון פארבאנד וועלכע ווילן זיך פארשרייבן צום מיטאק, וואס וועט פארקומען אין די סאלאנגע פון „שאלע עוואר“, דארפן עס טאן פארן 1^{טן} מערץ.

FILES LAINES TOUS TITRAGES
PURE LAINE ET MELANGEES

Les LAINES

VALMY-TEXTILES

93, Quai de Valmy -- PARIS

Tél. : COM. 94-73

LA MARQUE APPRECIEE

DE TOUS LES TRICOTEURS

JACQUES BANATEANU MARCEL MOURIER

MARBRERES

Directeurs-Propriétaires de

LA MARBRERIE DE BAGNEUX

122, Route Stratégique, Montrouge

Face à la porte principale du Cimetière de Bagneux

Téléphone. Jour : AL. Esia 20-16 - Nuit : MONTmartre 24-74

Entreprise générale de convois

Transports funéraires et tout ce qui concerne les travaux de cimetière
Fournisseurs des Sociétés de Secours Mutuels Israélites et de l'Union
RENSEIGNEMENTS GRATUITS MAISON RECOMMANDEE

אונזער וויכ

ארגאן פון פארבאנד פון די געו. יידישע בראד-קאמיוניסטישע

אלס צייכן פון פראטעסט קעגן דער נאציאנאליזם פון שפייטער
אונזער פארבאנד לייגט א קראנץ אויפן קבר פון
אומבאקאנטן סאלדאט צום אנדענק פון די נאצי-קרבנות



שבת, דעם 9-טן פעברואר, האט א דעלעגאציע פון אונזער פארבאנד, מיט דער פאן בראש, געלייגט א קראנץ אויפן קבר פון אומבאקאנטן סאלדאט, צום אנדענק פון די קרבנות פון נאציזם.

נייע „מוסר“=סדר"בער

ווען מיר האבן דא גענוג פלאץ פאר פילאזאפישע פארשונגען, וואלטן מיר זיך לענגער אפגעשטעלט אויף דער אויסטערלישער ארגאניזאציע פאר קורבן פון דער „מוסר“ און „מור“ קיינ פלאץ אין אבער, ליינער, נישטא און אונזערע „קריטיקער“ האבן אונז שוין צוגעוויינט דערצו, אז אין דער פריינטלעכער פראגע, וואס זיי האבן אונז לעצטנס ווידער גענומען ווידער, ווישט זיך אפ, אחוץ דעם לאגישן — אויך דער ארגאניזאציע פאר חילוק, וועלכער באשטייט בעצם נישט מער ווי פון איין פונקט, ס'איז אבער ווייניג אויס דוקה דער פונקט, וואס אז מען „שפרינגט אים אריבער“ (לויט אים ציט מאנערס טרעפלעכער דעפער נוציע) — פאלט מען אריין אין גע- ביט פון קאמיוניזם.

אינטערעסאנט צו פארציילענען: די סאמע שארפע און בייזווייליקע מוסר-אגאגיי פון א געוויסער טאג צייטונג האט אונזער פארבאנד גע- האט אויסצושטיין דוקה אין די אלע גוטע צייטן פאר מתן תורה און פאר קריעת ים-סוף, אונזערן פארזיך פון „באקאנטן ציוניסטישן עסקן“ און וויצע-פארזיך פון דעם באשיידענען, אבער אויך ציוניסטישן „געוועזענע“ די וואס האבן א חוש פאר „קליין געשיכטע“ שיקן מיר אפ צו אונזערע אייגענע מאמרים אין „אונזער ווילן“, געשריבענע מיט לערן א 5 יאר צוריק מיטן הסכם און ברכה פון ארפוס, באלעק, ליפסקי א.א. ווי האבן נאך היינט זייער פולן ווערט.

א לענגערע צייט האט מען זיך צו אונז נישט געשטעלט, היינט האט מען דאך אבער „זאכפארשטענ-דיקע קאנסולטאנטן“ פון דער „קאנ-קורענין“, וועלכע זיינען אומפאק אנדערש צו קוקן אויף זייער „נא-ציאנאלע“ ארגאניזאציע ווי אין שאטן פון אונזער גרויסן, גע- שטארמטן און אייניקן פארבאנד, ווערן מיר „געמוטש“ דוקה דאן, ווען עס קומט צו אויסדרוק אן ערנסטע אקטיוויטעט פון אונזער פארבאנד, וועלכע ברענגט צום אויס- דרוק זיין יידישן פאלקס-פרצוף, זיין

אונזער צענטראל-קאמיטעט פראטעסטירט קעגן אנפאלן פון „אונזער ווארט“

בע די מיטגלידער פון פארבאנד האבן וישט קיין איינזייטלעכע מיי- בונג און, היות ווי די מערהייט פון „קרייף“ איז נישט מסכים געווען אט זי זאצן אויסצושטיילן פון דעם פאר- געלייגטן טעקסט, האט דער פאר- שטייער פון „פארבאנד“ נישט גע- קענט אנדערש אויסדריקן זיין לא- יאליקייט צו דער גאנצער מיטגלי- דערשאפט פון פארבאנד, ווי דורך אפהאלטן זיך פון דער אפשימאנג אפגעבנדיק דערביי אן אנטשפערעכ- ניקע אויפקלערונג.

דער פארשטייער זיך אינספירירט פון דער שטענדיקער אריינשטאציע פון פארבאנד אין באצוג צו ישראל, וועלכע דרינגט ארויס פון דער פאר- באנד-שארטע און פון די באשלוסן פון זיין גענעראל-פארזאמלונג און וועלכע איז לעצטנס אפטער געקומען צום אויסדרוק:

- 1) אין גייסט פון סאלידאריטעט מיט ישראל, פערמאנענט, ביי אלע געלעגנהייטן צו פארלאנגען: אינ- טערמינאצאלע גאראנטיע פון זי- כערקייט אויף די ישראל-גרענעצן און פון פרייען פארקער פון ישראל- שיפן אין סועץ-קאנאל און אין אקא- בא-גאלה.
- 2) מיטוירקן מיט אלע כוחות פאר איינשטעלן א דויערהאפטן, סאלידן שלום צווישן ישראל און זיינע אר- ביטע שכנים.

די דאזיקע פרינציפן שפיגלען אפ די שטימונגען, פארלאנגען און ווונטשן פון אלע, אן אויסנאם מיט- גלייכער פון יידישן קאמבאטאנטן פארבאנד.

די רעזאלוציע, וואס איז פארגע- ליגט געווארן אויף דער זיצונג פון „קרייף“ האט אבער אויך אפהאלטן נאך אנדערע מאמענטן איבער וועל- פון געפער אפמאך (קאנוואנטיאן דע-זשענערו), בעת דאס געזעץ פאר אנטשעדיקונגען איז אריין אין קראפט, ד.ה. דעם 1-טן אקטאבער 1953.

2. — עס קענען אויך פרעטענ- דירן אויף אנטשעדיקונגען פערזא- נען, וועלכע זענען געווען פליכטלי- גע אדער אפאטריהן אין דעם פערזא- פון די פארפאלגונגען, אפילו ווען אדוואקאט ת קעניג.

אין צוזאמענהאנג מיט דאזיקן ענין: באקענענדיק זיך מיטן אינהאלט פון דעם אריטקל אונטערן נאמען „אפואשן דעם שאנד-פלעק“, וועל- כער איז דערשינען אין דער צייטונג „אונזער ווארט“, פון 30-טן יאנואר, האט דער צענטראל-קאמיטעט פון פארבאנד פון די יידישע פראנטקעמ- פער, אויף זיין פלעגאריזאציע פון 4-טן פעברואר איינשטייט אויסגע- דריקט זיין שארפן פראטעסט קעגן דער אומדערלאזבארער הפקרות-די- קער אריינמישונג אין די איבערלעכע ענינים פון די פראנטקעמפער.

באשטעטיקט די פלעגאריזאציע פון צענטראל-קאמיטעט פונעם פארבאנד פון די יידישע פראנטקעמפער די האלטונג פון זיין פארשטייער, נישט האבנדיק די מאטעריעלע מעגלעכ- קייט צוליב דער קורצער צייט, זיך צו באראטן איבער דעם צוגעשיקטן רעזאלוציע-פראיעקט מיט די אינ- טענאצן פון פארבאנד, האט אונז

וואס שטעלט מיט זיך פאר אן צווייפל די גרעסטע צאל צווישן אונזערע ליינער, און נעמלעך די קאטעגא- ריע, וואס דאס געזעץ באצייכנט מיטן נאמען „פליכטלינגע און אפאט- רידן“.

א) ווער קען געניסן פון די אנטשעדיקונגען?

1. — עס האנדלט זיך וועגן פער- זאנען, וועלכע זענען געווען פליכט- לינגע אדער אפאטרידן, אינעם גייסט

אין צוזאמענהאנג מיט דער שטע- לונג, וואס אונזער פארשטייער אין „קרייף“, איז בלום, האט אנגענומען בעת דער לעצטער זיצונג פון דא- זיקן ארגאניזם ביי אן אפשימאנג פון א רעזאלוציע בנוגע ישראל, איז אונזער ווארט ארויס מיט א סאנא- דאליען אפאל קעגן קאמבאטאנטן פארבאנד.

דער צענטראל-קאמיטעט פון אונזער פארבאנד האט אויך זיין פלע- גאריזאציע פון 4-טן פעברואר אנגענומען פאלגנדיקע רעזאלוציעס:

און באשטעטיקט איינשטימיק האנדלונג פון זיין פארשטייער אין „קרייף“

אויסערנדיק דעם באריכט פון זיין פארשטייער אין „קרייף“, איז בלום, גענעראל-סעקרעטאר פון פארבאנד, ווען דעם פארלוירן פון דער זיצונג פון „קרייף“ פון 25-טן יאנואר, ווי ער האט זיך אפהאלטן פון שטימען דעם פולן טעקסט פון דער דארט פארגעלייגטער רעזאלוציע איבער דער ישראל-פראגע.

פארשידענע אריטקלען, וואס זע- גען דערשינען אין דער יידישער פרעסע האבן שוין גערעדט וועגן גע- זען, וואס איז אנגענומען געווארן דורכן פארלאמענט פון מערב-דייטש- לאנד, דעם 29-טן יוני 1956 בנוגע די אנטשעדיקונגען לטובת געוויסע קאטעגאריעס פון די קרבנות פון נא- ציוניזם, עס איז אבער נישט איבעריק, געמענדיק אין באטראכט די קאמ- פליצירטקייט פון טעקסט, נאכאמאל צו דערמאנען די פארשידענע דיס- פאזיציעס בנוגע דער קאטעגאריע.

פון געפער אפמאך (קאנוואנטיאן דע-זשענערו), בעת דאס געזעץ פאר אנטשעדיקונגען איז אריין אין קראפט, ד.ה. דעם 1-טן אקטאבער 1953.

בלייבן וואכזאם

ער באאומרויאקט פון דער סיסטע- מאטישער, פארשארפטער אנטיסע- מיטישער אגאנציע אין לאנד, דאס איז באזונדערס געקומען צום אויסדרוק נאך די פאשיסטישע אי- בערפאלן אין „מיטוואליטע“ און אין „וועלאדאראס דימיווער“ בשעת די וואל-מיטינגען פון מענדעס-פראנס אין 1-טן סעפטאבר, ווי די פאשיס- טישע און אנטיסעמיטישע באנדעס האבן געשריגן: „א טויט די יידן“.

דער פאקט, וואס עס דערשיינען היינט פראנק און פריי עטלעכע און צוואנציק אנטיסעמיטישע צייטונגען און פובליקאציעס באשטעטיקט אן די אנטיסעמיטישע כוליאנעס האבן, אויסצונענדיק די אינטערנאציאנאלע לאגע, גוט סטאביליזירט זייערע פא- זיציעס.

דאס ארויסגעבן גראד אין דעם מאמענט דאס אנטיסעמיטישע בוך: „לעז אינאדאלט דאן לא סאטיסעט פראנסעז“ אינטערן פסעוודאניש פון זשיזשע, וועלכעס אנטהאלט א רע- פערטואר פון 6.000 יידישע נעמען, האט זיכער געהאט אלס ציל צו ציען די איינפערקוממיקייט פון די אנטיסעמיטן אויף די יידן מ. שווער.

(סוף זייט 2)

No 4(63) Janvier - Février 1957

דאס געזעץ וועגן די אנטשעדיקונגען

ספעציעלע פאליציע באדינגונגען פון יעדן פאל באזונדער.
די פארוויסגעזענע אנטשעדיקונגען באשטייט אינעם אנטייל פון ווילן, דאס באשטימט פון א פאליציע און פון א קאפיטאל.
בלויז די צוויי לעצטע פארמען פון אנטשעדיקונגען שטעלן מיט זיך פאר אן איינציקן מאמענט און איבערשט, די פאליציע איז פארוויסגעזען בלויז דאך, ווען דער פאליציערעטירער האט פארלוירן ווייניגסטנס 25 פראצענט פון זיין ארבעטספאקייט, דידאקטע פאליציע ווערט באשטימט דאפארצאנעל צו דער פאליציע פון דייטשע מלוכה באמאסט פון דער וועלכער פון א קאפיטאל אויסגעצויגן ווערט דער פאליציערעטירער, עס ווערט אויך גענומען אין באטראכט ווען איינציקע סאציאלע לאגע, עס וועלט געווען אומגעלערט אין די ראמען פון אן אנטשעדיקונגען פאר איינציקע טייל צו מאכן די פארשידענע אנטשעדיקונגען פון פאליציערעטירער פאל באזונדער, כדי אבער צו דער מעגלעכער דעם ליענער, אז ער זאל זיך מאכן א בילד וועגן דער גרויס פון די פאליציע, וועלן מיט בלויז דערמאנען, אז דאס געזעץ זעט פאר א מינימום פאליציע און די פאליציע דיקע באדינגונגען:

פון 25 ביז 39 פראצענט ארבעטסאומפאקייט = 100 מארק א חדש
פון 40 ביז 49 פראצענט ארבעטסאומפאקייט = 125 מארק א חדש
פון 50 ביז 59 פראצענט ארבעטסאומפאקייט = 150 מארק א חדש
פון 60 ביז 69 פראצענט ארבעטסאומפאקייט = 175 מארק א חדש
פון 70 ביז 80 פראצענט ארבעטסאומפאקייט = 200 מארק א חדש
פון 80 און העכער = 250 מארק א חדש.

ווי די פאליציע פאר די פארוויסגעזענע און קראנקע, מיר וועלן בלויז אן ווייז, אז דער פאליציערעטירער מיר גימנס פאר אן אלמנה אין 200 מארק א חדש און פאר די קינדער 100 מארק א חדש.

מיר ווילן אויך דערמאנען, אז עס ווערן צווערשט באטראכט די דאסיעס פון די פאליציע, וואס זענען עלטער פון 60 יאר אדער פון די, וואס די ארבעטסאומפאקייט איז העכער פון 50 פראצענט.

נאכן דערשיינען פון געזעץ, זענען ארומגעגאנגען די פארשידענע קלאנגען אייניקע האבן פרעסענע דירעקט, אז די אנטשעדיקונגען שטעלן מיט זיך פאר קאלאסאלע סומעס, די רעאליטעט איז א מער איינפאכע, כאטש דאס געזעץ איז געפאסט אין א גאנצן ברייטן גייסט, זענען דאך נויטיק געווען באדינגונגען כדי צו האבן רעכט אויף די אנטשעדיקונגען, אונזערע ליענער האבן זיך געקענט אפגעבן דיין וחשבון אויף דער באזע פון די אויבנדערמאנטע צוקערן.

לאמיר צום סוף אונזערן, אז א סך פראגן בלייבן נאך אפן, די אדמיניסטראטיווע דייטשע אמת, האבן נאך נישט דערליידיקט קיין סך פאלן, און די טריבונאל, וואס זענען געשטאנען געווארן, כדי זי רעגולירן די עווענטועלע קאנפליקטן, האבן נאך נישט אויסגעפירט קיין געריכטן.

פ. — וועגן אלע איינפאר-מאציעס בונגען די אנטשעדיקונגען פון קרבנות פון נאציאנאלע ווי אויך כדי צוזאמענשטעלן די נויטיקע דאסיעס האט דער פארבאנד פון די יידישע קאפיטאל באטאנען געעפנט א ספעציעלע אפטיילונג פאר זיינע מיטגלידער, יעדן מאג אויסער שבת און וועגן, פון 2 ביז 6 אונט, און יעדן פרייטיק פון 8.30 אונט, און אין ביורא פון פארבאנד, 18 די דע מעסאזשערי.

בלייבן וואכזאם

פארוואס פארשווייגן די מאכט-פאר-געזעץ די אלע פאקטן, ווי אויך פאר-וואס בלייבן זיי פאסיוו און אגבליק פון דער פארשארפטער אפגעטויע פון אלע מינים אנטשעדיקונגען?
די דאזיקע אומבאשטראפטע טע-טיקייטן שאפן א קלימאט פון אומ-זיכערקייט, די געוויינטלעכע קאמבא-טאנטן, וועלכע האבן ביי יעדער גע-לעגנהייט געוואלט שארף און הויך זייער ווארט קעגן יעדן אנטשעדיק-וואכזאם און וועלן אויך איצט זיין זאלן ווי אמשעלסטן אנגענומען ווערן די נויטיקע מיטלען, כדי א סוף צו מאכן צו דער פארשארפטער א-טיטעטישער אנטשעדיקונגען פון די קאפאלי וואלאס, מיקסיע ווינא-קורס, באזונדערס און אנדערע יידן פרעסער.

(א) דאס פארליין די פרייהייט:
עס קען זיך האנדלען וועגן א פול-שטענדיקער פארלוסט פון דער פריי-הייט אדער פון א באגרענעצונג פון דער פרייהייט.
אין ערשטן פאל האנדלט עס זיך וועגן תפיסה, אדער אינטערעסירונג אין קאנצענטראציע לאגערן, און בעסטע לאגערן, געטא, צוואנגס-אר-בעט א.א.וו.
אין צווייטן פאל האנדלט זיך עס אינעם טראג פון דער געלער לאסט, ווי אויך דאס לעבן אומלעגאל אין אומגעשטעלטע באדינגונגען.
די פארוויסגעזענע אנטשעדיקונגען איז די וועלכע אין ביינע פאלן: דאס אויסצאלן פון א קאפיטאל אויסגע-רעכנט אויף דער באזע פון 150 מארק (15.000 פראנק) פאר יעדן חדש פון פרייהייט פארלוסט.
אין פאל ווען דער אינטערעסאנט שטארבט, איידער עס ווערט אנטייל-טיק באשטימט זיין רעכט אויף אנט-שעדיקונגען, קען דער דירעקטער יורש פרעסענדיקן אויף זיינע רעכט.
(ב) דאס באשטימט פון געוויסע:
עס האנדלט זיך וועגן פאלן פון קראנקע וועמען קראנקהייט שטאמט פון די פארפאלגונגען, דאס געזעץ איז אבער אין דידאקטע פאלן ווערן מילד, נעמענדיק אין באטראכט די

פון 25 ביז 39 פראצענט ארבעטסאומפאקייט = 100 מארק א חדש
פון 40 ביז 49 פראצענט ארבעטסאומפאקייט = 125 מארק א חדש
פון 50 ביז 59 פראצענט ארבעטסאומפאקייט = 150 מארק א חדש
פון 60 ביז 69 פראצענט ארבעטסאומפאקייט = 175 מארק א חדש
פון 70 ביז 80 פראצענט ארבעטסאומפאקייט = 200 מארק א חדש
פון 80 און העכער = 250 מארק א חדש.

פאר די מענער, וואס זענען גע-בוירן פאר 1900 און פאר די פרויען, וואס זענען געבוירן פאר 1905 איז די מאגלעכע פאליציע גלייך פון 250 מארק, אויב זייער ארבעטסאומ-פאקייט איז העכער פון 50 פרא-צענט.

דער אופן פון אויסצאלן

די לויפנדיקע פאליציע ווערט גע-צאלט ערשט פון 1טן נאוועמבער 1953, פארן פריערדיקן פערזאנל, וואס הייבט זיך אן דעם 1טן יאנו-אר 1949 ביז 1טן נאוועמבער 1953, ווערט אויסגעצאלט אן איינמאליקע אנטשעדיקונגען, אויסגערעכנט לויט דער פאליציע ביז 1טן נאוועמבער 1953.
מיטן טויט פונעם פאראינטערע-סירטן, פארענדיקט זיך די פאליציע, די יורשים, ווען עס האנדלט זיך וועגן מאן, קינדער, אייניקלעך אדער עלטערן, קענען פרעסענדיקן בלויז אויף דער נישט אויסגעצאלטער פא-ליציע ביזן טויט פון פאראינטערע-סירטן.

פאר די אומגעקומענע

ווען א פרוואן איז דערהרגע-טאן ווארן דורך די דייטשן, אדער איז גע-שטארבן צוליב די פארפאלגונגען, האבן געוויסע מיטגלידער פון דער פאמיליע רעכט אויף פאליציע, עס האנדלט זיך וועגן דער אלמנה, די קינדער ביז 16 יאר (24 יאר אויב זיי שטודירן), די עלטערן אויב זיי זענען געווען אויסגעצאלט דורך זייערע קינדער און אומגעשטעלט פון די פארפאלגונגען אדער וואלטן איצט דורך זיי אויסגעצאלט געווארן אין פאל ווען זיי וואלטן געלעבט.
וואס שייך דעם אלמן אדער די אלמנה, דארפן מיר באמערקן, אז זייערע רעכט ווערן פארלוירן, ווען זיי האבן ווידער חתונה.
די פאליציע פאר די יורשים ווערט קאלקולירט אויף דער וועלכער באזע,

(המשך פון זייט 1)
ווי האבן שפעטער באקומען די מיר-געשאפט פון אן אנדער לאנד, אזוי קענען צום ביישפיל אפאטירן, וועל-כע האבן באקומען די פראנצויזישע בירגערשאפט נאך די פארפאלגונ-גען, אויך פרעסענדיקן אויף אנט-שעדיקונגען.

3. — דאס געזעץ זעט אויך פאר אנטשעדיקונגען פאר דער נאענטער משפחה פון די אומגעקומענע אלס רעזולטאט פון די פארפאלגונגען (מאן, פאטער, קינדער).

עס איז אין דעם פאל גענוג, אז דער קרבן אדער דער יורש זאל געהערן צו איינער פון די צוויי אויבנדערמאנטע קאטעגאריעס, אזוי צום ביישפיל קענען קינדער פון פראנצויזישער בירגערשאפט פאר-טענדיקן אויף אנטשעדיקונגען אויב זייערע עלטערן, פליכטלינגע אדער אפאטירן, זענען אומגעקומען אויף דעפארטאציע.
די אנטשעדיקונגען קען אויך פאר-לאנגט ווערן אין א פארקערטן פאל ווען אן אפאטיר איז דער יורש פון א פראנצויזישן בירגער, אומ-געקומען אויף דעפארטאציע.

4. — די יורשים פון די קרבנות פון נאציאנאלע וואס זענען געשטאר-בן נאך די פארפאלגונגען קענען, אין געוויסע פאלן, וועגן וועלכע מיר וועלן רעדן ווייטער, באקומען די אנטשעדיקונגען, וואס די פארשטאנ-דענע וואלטן באקומען ווען זיי וואלטן געלעבט.

וועלכע וועגן די פארפאלגונגען, וואס געבן רעכט אויף אנטשעדיקונגען

דאס געזעץ זעט פאר פאר דער קאטעגאריע פון פליכטלינגע און אפאטירן, אנטשעדיקונגען פאר:

- פארליירן די פרייהייט,
- שצדיקן דאס געזעץ,
- פארליירן דאס לעבן.

די טאטן פון די פארפאלגונגען דארפן האבן אויסגעפירט געווארן אינעם פערזאנל צווישן דעם 30טן יאנואר 1933 און דעם 8טן מאי 1945, אזוי גוט מער דער דייטשער אדער נאציאנאל "סאציאליסטישער מאכט ווי מער א רעגירונג אדער א מאכט, וואס האט געהאנדלט אין חסות אדער אויפן באפעל פון דער דייטשער מאכט.

דערפאלגרייכע פארזאמלונג פון דער קאווא-סעקציע

פון די מיטגלידער פון דער סעקציע ביי פארשידענע געלעגנהייטן און פארשטארקן די קעגנזייטיקע חבירי-שע באציאונגען און הילף צווישן די מיטגלידער.
(5) פאפולאריזירן און פארשטארקן צווישן די מיטגלידער פון דער סעק-ציע די אלגעמיינע טעטיקייט פון פארבאנד.
דער ניי-אויסגעוויילטער קאמי-טעט באשטייט פון פאלגנדיקע חברים:
פערסטונסקי, פערלמאן, מאסלער, סילאן, און גוטשעוויט.
די קאנטראל-קאמיטעט: צוקער, הארטשעוויט און שלמאן.

וועגן אונזער אנאנס, איז, אונזער ווארט

אונזער ווארט אן אנאנס צו פאר-עפנטלעכן אין 3 באשטימטע דאטעס און איינגעצאלט א לאנגע דעם פאר-לאנגטן סתם פון 10 טויזנט פראנק, אין מאגל איז דער אנאנס דער-שיינען דעם צווייטן מאל איז ער מער נישט דערשינען, אנשטאט דעם, האט "אונזער ווארט" פארעפנטלעכט אויף א גוטן פלאץ א נאטיק, אין וועלכער יידישע קאמבאטאנטן און סתם יידן ווערן גערופן נישט צו גיין צו אונזער באל, וועלכער איז ארגאניזירט פון דעם נישט-נאציא-נאל "עוועקענינג" פארבאנד.
מיר האבן זיך געווענדעט מיט א בריוו וועגן דעם ענין צו דער דיי-רעקציע פון דער צייטונג אין גע-בעטן אונז אויפצוקלערן עפנטלעך די סיבות פון איר האנדלונג.
אונזער ווענדונג איז פארבלייבן אן א רעזולטאט.
מיר האבן אבער נישט בדעה צו פארזייערן קיין חסידישע און נאך ווייניקער, זיך צו לאזן ווארילינגע-ריש באהאנדלען פון וועמען עס זאל נישט זיין.

איינשטיי'קע רעזאלוציע פון די קאמבאטאנטן אין נאנסי

די יערלעכע אלגעמיינע פארזאמלונג פון די יידישע קאמבא-טאנטן אין נאנסי, פארגעקומען דעם 10טן פעברואר 1957, שטרייכט אונטער די נויטווענדיקייט פון עקזיסטענץ אין איינציקן מאמענט נאך מער ווי שטענדיק, פון א יידישער קאמבאטאנטן-ארגאניזאציע סיי אויפן לאנד מאשטאב, סיי אין די פראווינץ-שטעט ווי עס ווערן פאראן גרעסערע יידישע ישיבות.

12 יאר נאך דער גרויליקער מלחמה, קומט אלץ מער צום אויס-דרוק דער פארלאנג פון די לעבנעגליכענע פראנט-קעמפער, קריגס-אויסצאלן און פון אלע קרבנות פון נאציאנאלע פארטיידיקן ווערע רעכט, ווייל די פינצטערע יארן פון 1940-45 האבן ארויסגעלייגט אויפן געזונט פון אט די אלע קאטעגאריעס מענטשן דעם טרויעריקן חוסם און ווירקט זיך אלץ מער אויס אויף זייער סאציאלן מצב.
די אנטשעדיקונגען פראפאגאנדע האלטן אין איהן וואקסן, די אמת-ליקע קאלאבאראטארן און ווייטסטן זענען שוין פון לאנג ארויסגע-קראכן פון זייערע נאָרעס, זיי באדראָען די רעפובליקאנישע פריי-הייט, זיי שטעלן שוין אויף שווארצע ליסטעס פון יידן, אן אונטער-שיי פון זייערע פאליטישע איבערצייגונגען און ווארטן אויפן טאג פון זייער בלוטיקן רעוואַנש.

די געפארן פון דער רעמיליטאריזאציע פון דייטשלאנד, זענען באזונדערס געקומען צום אויסדרוק לעצטנס, מיטן באשטימען פון א געוועזענעם היטלער-גענעראל, פון קריגס-פארברעכער, גענעראל שפידעל, וואס איז א דירעקטער פאראנטווארטלעכער און שולדיקער אין די גרויזאמע נאצי-פארברעכנס.
די געפארן פון א דריטער וועלט-מלחמה זענען געווען בולט בעת די לעצטע געשעענישן אויפן גאנצן מזרח, ווי צוזאמען מיט דער עצה-עקזיסטענץ פון ישראל איז אויך געשטאנען אין קאן דער שלום אין דער וועלט.

די אלגעמיינע פארזאמלונג פון די יידישע קאמבאטאנטן אין נאנסי, שטרייכט דעריבער אונטער, אז עס איז א דרינגענדיקער חוב פון די געוועזענע יידישע פראנטקעמפער צו פארעכטיקן די איינהייט אין די אייגענע רייען און צוזאמען מיט דער מעכטיקער קאמבאטאנטן-באזונגען אין לאנד ווירקנאמער צו פארטיידיקן די רעכט פון די מלחמה-געליטענע, צו קעמפן קעגן אנטשעדיקונגען, קעגן דער ווידער-אונטער-פאלגונג פון דייטשלאנד און פארן פארטיידיקן פונעם שלום.

זאל לעבן די איינהייט פון די יידישע פראנט-קעמפער!
זאל לעבן דער פארבאנד פון די יידישע קאמבאטאנטן!

דעם 9טן יאנואר איז פארגעקו-מען א דערפאלגרייכע יערלעכע אל-געמיינע פארזאמלונג פון דער קא-ווא-סעקציע ביים קאמבאטאנטן-פארבאנד.
די פארזאמלונג איז פארגעקומען אלסאל פון פארבאנד, ביי א גרויסער צאל אנוועזנדיקע מיטגלי-דער.

נאכן באריכט פון ח' פערסטונסקי, פרעזידענט פון דער סעקציע, וועגן דער אפגעטאנענער ארבעט און פון ח' פערלמאן, קאסירער, וועגן דער קאסע, אנטוויקלט זיך א לעבנדיקע סע מינונגס-אויסווארט, אין דער דיקוסיע איז אונטערגעשטראכן גע-ווארן די ברייטע אקטיוויטעט פון ביו-אייטיק קאמיטעט און ס'איז גע-קומען צום אויסדרוק דער ווילן פון אלע מיטגלידער צו פארשטארקן נאכמער די חבירישע אטמאספער און קעגנזייטיקע הילף צווישן די מיטגלי-דער פון דער סעקציע.
די אלגעמיינע פארזאמלונג האט אנגענומען פאלגנדיקע באשלוסן:
(1) אלע די וועלכע וועלן נישט

נייע "מוסר"-טרייבער

(סוף פון ארטיקל: פרידמאן)
זעל, וועלכער גיט אפ א באריכט פון זייער אלגעמיינע פארזאמלונג, נאך איידער זי איז פארגעקומען...
ס'איז פונקט ווי אין דער באקאנ-סער מעשה מיטן "טרעפער": טרעפער האט טאקע קיינער פון אונזערע מוסר-זאגערס נישט געטראפן, אבער א גוטער איינפאל, כאטש פאר א פאר פילאגאגישע חקירות — גייט אויך נישט ארום צו פוס, מחמה, אז מען זאל נאך אביסל ווייטער אוועק-קוקן פון עטלעכע ארטאגראפישע קאן מיט וועלכע פון "הבחור הנצנצר" פון "מוסר" און "מוסר" נאך אריינס-קומען, מותר" צו זיין אויף יעדע

Le 2 Juin 1957, à 10 h. 30

AU CIMETIÈRE DE BAGNEUX

assistez nombreux à notre

CÉRÉMONIE DU SOUVENIRen l'honneur des Combattants Juifs
MORTS POUR LA FRANCEsous la présidence de
M. TANGUY-PRIGENT
Ministre des Anciens Combattants**La commémoration
de nos morts**

A l'image des années précédentes, l'Union des Anciens Combattants et Engagés Volontaires Juifs organise, le dimanche 2 juin prochain, à Bagneux, la cérémonie traditionnelle du Souvenir en l'honneur de nos camarades tombés au champ d'honneur.

Cette émouvante manifestation patriotique se déroulera, comme toujours, en présence des personnalités civiles et militaires ainsi que des représentants des amicales régimentaires. Au cours de cette cérémonie nous exalterons la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour la France. Leur sang, versé sur les champs de bataille, a été ainsi un sublime hommage à leur patrie d'adoption.

Et si un poète a pu dire : « Mourir pour son pays est une belle chose », comment alors dénommerons-nous la mort de nos camarades au service de la France ?

Venus de pays différents, tous étaient animés de la foi inébranlable de vaincre le fascisme hitlérien. Leur sacrifice a contribué ainsi au triomphe de la civilisation sur la barbarie. Les anciens combattants juifs ne l'oublieront jamais.

C'est pourquoi, le 2 juin prochain, nous revivrons par la pensée les journées dramatiques et combien glorieuses de juin 1940, de l'Aisne, de la Somme, des Ardennes, de Narvik et partout où nos camarades, les armes à la

main, résistèrent à l'envahisseur.

Nos pensées iront également à tous les juifs qui sont morts dans toutes les armées alliées et dans les rangs des

PAR
le Docteur DANOWSKI

partisans, aux héroïques insurgés du ghetto de Varsovie, à tous ceux qui sont tombés pour la liberté.

Nos pensées iront aussi aux combattants qui ont donné leur vie pour l'indépendance de l'Etat d'Israël.

La grande masse des anciens combattants juifs aura à cœur, — tout particulièrement en ces jours où les anciens collaborateurs et les antisémites relèvent impudemment la tête, où les cris à jamais honnis de « Mort aux juifs ! » retentissent à nouveau, où le général nazi Speidel, bourreau de nos martyrs, est appelé à commander une partie de l'armée française, — d'assister nombreuse à cette cérémonie du souvenir.

En se recueillant et s'inclinant devant la tombe commune de nos héros qui ont sauvé notre honneur, ils renouvelleront leur serment de sauvegarder la paix et les institutions républicaines. C'est ainsi qu'ils resteront fidèles à la mémoire de leurs camarades morts pour la France.

N° 2 (64) MARS-AVRIL 1957

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

18, Rue des Messageries - PARIS-X - Tél. : PRO. 44-69

UNE FAUTE : la nomination de Speidel

L'UNION Française des Associations d'Anciens Combattants a voté à l'unanimité le texte d'une motion demandant au gouvernement français de faire rapporter la décision qui commet au poste de commandement des forces du Centre-Ouest de l'Europe le général Speidel.

Cette motion est d'importance si l'on pense que notre Union groupe plus de un million cinq cent mille membres, anciens combattants des deux guerres, que les idéologies dominantes en plusieurs de nos associations sont nettement divergentes et que, cependant, cette motion a été votée à l'unanimité. En voici le texte :

« Saisi d'unanimes protestations d'associations de déportés et de résistants adhérents à l'U.F.A.C. au sujet de la désignation du général Hans Speidel au poste de commandant en chef des forces terrestres du « Centre-Europe » ;

« Considérant qu'il est bien établi que Speidel n'a pas été seulement un officier combattant en France pendant la guerre 1914-1918, un officier de renseignements attaché à l'ambassade

et collaborateur d'Abetz entre les deux guerres, enfin un général commandant en France au cours des combats de 1940, mais qu'en outre et surtout il a été, au cours des années 1940, 1941 et 1942, chef de l'Etat-Major du « commandement militaire en

Voilà qui efface, en poids et en autorité, les déclarations obtenues, plus ou moins spontanément, de quelques anciens résistants et déportés parfois dotés de postes bien rentables ou en espoir d'en obtenir, dans les formations existantes ou à créer dans les organismes de tous genres que la petite Europe, l'O.T.A.N., l'Assemblée de Strasbourg, le Marché commun, l'Euratom, etc., etc., font ou feront bien vivre.

Bien entendu, il y a parmi nos opposants des gens de très bonne foi.

Que pensent-ils cependant de cette cérémonie à Fontainebleau et de la musique militaire jouant, avant La Marseillaise, le Deutschland über Alles : l'Allemagne au-dessus de tout !

Supposons qu'il existe une Marseillaise avec le titre « La France au-dessus de tout », est-ce que le programme d'hégémonie mondiale suffisamment interprété comme tel, tout récemment encore, serait de nature à préparer le rapprochement de nos peuples, surtout lorsqu'il serait joué en l'honneur d'un de ceux qui furent fidèles jusqu'au jour de la débâcle à leur führer ?

Allons donc ! Personnellement, le général Speidel nous indiffère, bien entendu. On nous dit que c'est un doux philosophe... Pourquoi ne pas l'avoir laissé à ses chères études ?

Faut-il ajouter que la plupart de nos camarades, sinon tous, sont demeurés fidèles à la position jadis prise lorsqu'il fut question de la C.E.D. ?

J'estime, pour ma part, que le réarmement allemand est une folie dangereuse, qu'il eût été possible de l'éviter et d'adopter des mesures de désarmement simultané, progressif et contrôlé, en commençant par des pactes de sécurité offerts par l'U.R.S.S. et qui valaient la peine d'être étudiés sérieusement.

L'O.T.A.N. existait avant le réarmement allemand et pouvait continuer à nous apporter les garanties souhaitées en attendant des accords qui, seuls, peuvent sauver la paix.

La désignation de Speidel est le symbole d'une politique qui, nous liant à une Allemagne coupée en deux, à un gouvernement fédéral qui n'accepte pas les frontières orientales de la ligne Oder-Neisse, fait courir à la France le risque d'être entraînée dans un nouveau conflit pour les revendications territoriales allemandes et la met à la merci des mêmes envahisseurs.

En tous cas la désignation du général Speidel ne sert point, c'est le moins qu'on puisse dire, l'Union des Français pour la défense de leur patrie.

PAR
M^e Etienne NOUVEAU

France occupée » et qu'en cette qualité il a nécessairement pris la responsabilité solidaire des déportations et des exécutions sommaires qui eurent lieu en France durant cette période et dont il rendait d'ailleurs fidèlement compte au commandement supérieur, ainsi que l'établissent de nombreux documents au bas desquels se trouve sa signature ;

« Considérant que de tels faits ne sauraient être effacés par l'algèbre qu'il avait pris ensuite une part active au complot dit des généraux, lesquels, après avoir suivi Hitler et bénéficié de sa dictature (comme ce fut le cas de Speidel nommé général en 1933) projetèrent sa disparition en juillet 1944, c'est-à-dire seulement lorsqu'il fut avéré que l'échec du plan hitlérien conduisait à l'anéantissement inéluctable de l'Allemagne ;

« Considérant au surplus que l'importance de la participation de Speidel à ce complot est d'autant plus contestable qu'il fut acquitté par un jury d'honneur, alors que plusieurs centaines de généraux et officiers de tous grades avaient été assassinés ou exécutés sur l'ordre de Hitler ;

« En ces conditions, l'U.F.A.C. se plaçant au-dessus des préoccupations de partis quels qu'ils soient, soucieuse du moral de la nation,

« Demande au gouvernement de mettre tout en œuvre pour faire rapporter la nomination de ce général dont le nom est lié d'une façon aussi grave et indiscutable aux plus mauvais souvenirs de l'occupation allemande en France et dont la désignation nuirait certainement au rapprochement des peuples français et allemand. »

Les lecteurs de cette motion noteront plus particulièrement la dernière phrase, illustrant bien la pensée profonde qui a rapproché tous les esprits et tous les cœurs : il faut éviter tout ce qui peut contribuer à dresser à nouveau l'un contre l'autre les peuples allemand et français. Mais le nom du général Speidel est lié aux plus mauvais souvenirs de l'occupation !

**Au rassemblement
d'Auboué**

Notre Union ayant donné son adhésion au rassemblement du 24 mars à Auboué, contre la nomination de Speidel, elle y a été représentée, avec le drapeau, par les camarades Erman, Haiman, Mayer et Fogel.

**A la cérémonie
du Souvenir
à Drancy**

Une large délégation de notre Union a participé, le dimanche 31 mars, à la cérémonie du souvenir sur l'emplacement de l'ancien camp de Drancy, en signe de protestation contre la nomination de Speidel. Nos camarades Appel et Szulc ont déposé, au nom de notre organisation, une gerbe devant la plaque commémorative.

Les indemnités aux victimes du nazisme

DIVERS articles parus dans la presse ont déjà traité de la loi adoptée le 29 juin 1956, élargissant l'attribution de réparations à certaines catégories de victimes du nazisme. Les indemnités les plus importantes sont accordées aux personnes qui ont été domiciliées en Allemagne. Mais il est surtout utile de rappeler les diverses dispositions concernant la catégorie la plus nombreuse parmi les juifs de France, celle que la loi dénomme « réfugiés ou apatrides ».

1. Les personnes ayant la qualité d'apatride ou de réfugié au sens de la Convention de Genève, à la date d'entrée en vigueur de la loi de réparations, s'est-à-dire au 1^{er} octobre 1953.

2. Peuvent également prétendre à indemnité les personnes qui avaient la qualité de réfugié ou d'apatride au moment des persécutions, même si postérieurement elles ont acquis la nationalité

d'un Etat déterminé. C'est ainsi par exemple que des réfugiés, naturalisés français postérieurement aux persécutions, peuvent prétendre à indemnité.

3. Une stipulation particulière concerne les ayants droit des victimes du nazisme décédées à la suite des persécutions.

Il suffit alors que, soit la victime, soit l'ayant droit, entre dans l'une des deux catégories précédemment visées. C'est ainsi par exemple que des enfants, français d'origine, peuvent prétendre à indemnité lorsque leurs parents, réfugiés ou apatrides, sont morts en déportation. Inversement, une personne apatride peut prétendre à indemnité en raison du décès d'une personne citoyenne d'un certain Etat au moment des persécutions.

4. Les héritiers des victimes du nazisme décédées après les persécutions peuvent, dans certains cas que nous précisons

plus loin, obtenir, aux lieu et place de la victime, les indemnités à laquelle celle-ci aurait eu droit. **QUELLES SONT LES PERSÉCUTIONS QUI OUVRENT DROIT A INDEMNITE ?**

1. Outre ce qui suit : propriété, biens, meubles, vie professionnelle ou scolaire.

2. La loi prévoit, pour la catégorie des réfugiés et apatrides, une indemnisation pour :

a) Les atteintes à la liberté ;
b) Les atteintes à la santé et à l'intégrité corporelle ;
c) Les atteintes à la vie.

Elle concerne les actes de persécution ayant été commis entre le 30 janvier 1933 et le 8 mai 1945, tant par les autorités allemandes ou nationales socialistes que par des gouvernements ou des autorités agissant à l'instigation

H. KENIG.
Avocat à la Cour.

(Suite en page 2.)

Pour la Paix en Israël

Lors des débats à la dernière session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. sur la tension dans le Proche-Orient, notre Union a tenu à rappeler son attitude à l'égard du problème israélien en ces termes :

Demander, à chaque occasion, des garanties internationales pour la sécurité sur les frontières d'Israël, et le libre passage pour les bateaux israéliens dans le

canal de Suez et dans le golfe d'Akaba

et contribuer par tous les moyens à l'instauration d'une paix stable et durable entre Israël et ses voisins arabes.

Ces principes résultent de la charte de notre Union et des décisions de l'Assemblée générale annuelle relatives au problème israélien, et reflètent le sentiment unanime de nos adhérents.

Unissons-nous pour lutter contre l'antisémitisme

Les manifestations à caractère antisémite se multiplient, les feuilles racistes deviennent de plus en plus virulentes et les cris de « Mort aux Juifs ! », que nous avions espéré disparus avec la défaite de la barbarie nazie, résonnent à nouveau dans certaines réunions publiques, et même en plein cœur de Paris comme ce fut le cas lors de la manifestation du 30 mars dernier à l'Arc de Triomphe.

Devant cette nouvelle recrudescence de l'antisémitisme qui met en danger non seulement la sécurité des juifs, mais encore les libertés républicaines, les engagés volontaires et anciens combattants juifs, qui se sont battus pour la France et pour la liberté, expriment leur profonde indignation, s'élèvent contre ces agissements criminels et demandent au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser avant qu'il ne soit trop tard.

L'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs demande à toutes les organisations d'anciens combattants juifs de 1914-18 et de 1939-45 de se rencontrer afin d'examiner en commun cette grave question qui inquiète à juste titre tous ceux qui ont lutté et souffert au cours de la dernière guerre.

* LYON *

a renforcé notre Section

L'assemblée générale annuelle de notre section lyonnaise a eu lieu le lundi 25 mars, au café des Beaux-Arts, en présence de nombreux anciens combattants. Notre président, le docteur DANOWSKI, nous y représentait.

Le président de la séance, désigné à l'unanimité, était notre camarade GHERSON, et le secrétaire le camarade APFELDORFER.

Dans une brève allocution, le docteur DANOWSKI a fait ressortir l'activité de notre Union et sa popularité parmi les anciens combattants et, en général, parmi toutes les couches de la population juive. Après avoir donné les raisons pour lesquelles cette popularité devient de plus en plus grande, il conclut, en appelant à l'unité autour du drapeau de notre Association.

Le secrétaire général sortant, WEINSTEIN, présente ensuite, dans un exposé détaillé, le bilan moral de la section, en soulignant

La dernière assemblée

a renforcé notre Section

son activité toujours croissante. Ce rapport est approuvé à l'unanimité, ainsi que le rapport financier présenté par le trésorier RATTNER.

Après la discussion, à laquelle ont pris part les camarades KARLIN, ZEDERMAN, Elie COHEN, etc., une résolution générale, à l'image de celle qui a été adoptée par l'assemblée annuelle de notre Union au mois de novembre dernier, est adoptée à l'unanimité.

Le Comité, dont nous donnons la composition ci-dessous, a été élu et la section, sortie renforcée après cette assemblée, s'est aussitôt mise au travail.

Voici le nouveau Comité :

ABINUM, I. ABRAMOVITCH, M. ABRAMOVITCH, APFELDORFER, CHERQUI, Albert COHEN, COPPELMAN, FRIDMAN, CITTLER, GROSSMAN, HARLAM, KANINSKI, KAPE, KARLIN, KLEIN, MENASSE, ORES, RATTNER, ROTHBERG, SCHARTEBERG, SLENZINSKI, Jacques SWIERK, WEINSTEIN, ZEDERMAN, ZISSMAN.

La composition du bureau qui a été désigné le 1^{er} avril :

Présidents d'honneur : ROTHBERG, rabbin ASSOULINE.

Président : ABINUM.

Vice-présidents : GROSSMAN, KAPE, FRIDMAN, Isidore ABRAMOVITCH.

Secrétaire général : APFELDORFER.

Secrétaire adjoint : WEINSTEIN.

Trésorier général : RATTNER.

Trésorier adjoint : KLEIN.

Retenez bien la nouvelle adresse du siège de l'Organisation lyonnaise des Anciens Combattants Juifs :

U. E. V. C. J.
Café des Beaux-Arts
4, place des Terreaux, LYON

Dimanche 28 avril 1957

COMMEMORATION
DU SOULEVEMENT DU
GHETTO DE VARSOVIE

au cimetière de la Mouche

Une gerbe sera déposée à cette occasion, également au monument de la Résistance.

Un camarade de notre Union cherche à acheter dans les environs de Paris (de 20 à 35 km.), un PAVILLON. — Adresser les propositions à notre siège pour J.C.

Le Président Edouard HERRIOT n'est plus

Notre Union a adressé le texte suivant à Mme Edouard Herriot, à la mairie de Lyon et à la présidence de l'Assemblée Nationale :

« Avec la disparition du président Herriot, les Engagés Volontaires et Anciens Combattants



Juifs de France perdent un très grand ami, un défenseur infatigable de la justice et des droits de l'homme, qui a toujours combattu toute discrimination raciale.

« C'est pourquoi notre Union prend part au deuil qui frappe si cruellement sa famille et la nation tout entière. »

Pour le Comité directeur,

Le président :

D^r DANOWSKI.

Le secrétaire général : Isi BLUM.

Retenez bien les dates suivantes !

● JEUDI 25 AVRIL, au Palais de la Mutualité : Soirée commémorative de l'insurrection du ghetto de Varsovie.

● SAMEDI 27 AVRIL, avec l'U. G.E.V.R.E. : Cérémonie de la Flamme. Rassemblement métro George-V, à 17 h. 45.

● DIMANCHE 28 AVRIL, au chemin des Dames : 40^e anniversaire de la grande bataille de la guerre 1914-18.

● JEUDI 9 MAI, avec la Fédération des Combattants Juifs : Cérémonie de la Flamme. Rassemblement coin Champs-Élysées-Etoile, à 18 heures.

● DIMANCHE 2 JUIN, au cimetière de Bagneux : Cérémonie du souvenir en l'honneur des combattants juifs morts pour la France.

Les indemnités aux victimes du nazisme

(Suite de la 1^{re} page)

tion et sous les ordres des autorités allemandes.

a) ATTEINTES A LA LIBERTÉ. — Il peut s'agir de la suppression totale de la liberté ou de restrictions à la liberté.

La première disposition vise l'arrestation, la détention dans des camps de concentration ou camps de travail, la vie dans les ghettos, le travail forcé dans les conditions analogues à la détention.

La deuxième disposition vise le port de l'étoile juive, ainsi que la vie illégale dans des conditions inhumaines.

L'indemnisation prévue est identique pour les deux cas : paiement d'un capital calculé sur la base de 150 Deutsch Marks (environ 15.000 francs par mois de perte de liberté).

Dans le cas où la victime serait décédée avant qu'il ne soit définitivement statué sur son droit à indemnité, ses héritiers, à la condition qu'il s'agisse du conjoint, des enfants, petits-enfants ou parents, peuvent y prétendre en son lieu et place.

b) ATTEINTES A L'INTEGRITE CORPORELLE ET A LA SANTE. — Ces atteintes doivent trouver leur origine dans les conditions même de la persécution. Toutefois, la loi prévoit qu'il suffit que cette origine apparaisse comme vraisemblable, compte tenu des circonstances particulières à chaque cas.

L'indemnisation prévue est une participation aux soins, le versement d'une rente et d'un capital. Ce ne sont que les deux derniers versements d'indemnisation qui présentent actuellement un intérêt.

La rente est prévue lorsque l'intéressé est atteint d'une incapacité de travail d'au moins 25 pour cent. Cette rente est fixée en rapport avec le traitement des fonctionnaires allemands d'une catégorie sociale équivalente à celle de la victime. On tient également compte de la situation actuelle de celle-ci. Suivant le taux d'incapacité, le pourcentage du salaire ainsi retenu varie entre 15 et 70. Il ne nous paraît pas possible de nous livrer à un calcul détaillé pour les divers cas qui peuvent être envisagés. Toutefois, afin de permettre au lecteur de se faire une idée de l'ordre de grandeur des indemnités versées, rappelons que la loi prévoit une rente minima, dans les conditions suivantes :

De 25 à 39 % d'incapacité : 100 D.M. par mois.

De 40 à 49 % d'incapacité : 125 D.M. par mois.

De 50 à 59 % d'incapacité : 150 D.M. par mois.

De 60 à 69 % d'incapacité : 175 D.M. par mois.

De 70 à 80 % d'incapacité : 200 D.M. par mois.

Et au delà de 80 % : 250 D.M. par mois.

Un cas particulier est prévu pour les hommes nés avant 1900 et les femmes nées avant 1905, lorsque leur taux d'incapacité est supérieur à 50 pour cent. Dans ce cas, le minimum est de 250 D.M. par mois.

MODE DE PAIEMENT.

La rente courante n'est payée qu'à dater du 1^{er} novembre 1953. Pour la période précédente, allant du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 1953, il est versé une indemnisation en capital, calculée sur la base de la rente due au 1^{er} novembre 1953.

Le décès de l'intéressé entraîne l'extinction de la rente. Ses héritiers, lorsqu'il s'agit du conjoint, des enfants, petits-enfants ou parents, ne peuvent prétendre qu'à l'arrière.

c) ATTEINTES A LA VIE.

Lorsqu'une personne a été tuée par les Allemands ou est morte du fait de persécutions, le droit à une rente est ouvert à certains membres de la famille.

Il s'agit de la veuve, du veuf, s'il était à la charge de sa femme, des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans (de 24 ans s'ils poursuivaient leurs études), des parents, s'ils étaient à la charge de leurs enfants à l'époque du décès, ou s'ils étaient devenus actuellement, la victime ayant survécu. L'âge s'apprécie à la date du 1^{er} janvier 1949.

En ce qui concerne la veuve ou

le veuf, notons que le remariage fait perdre le droit à la rente.

Le calcul de la rente, pour les ayants droit, est inspiré des mêmes principes que le calcul de la rente aux blessés et aux malades.

Indiquons simplement que le minimum prévu pour la veuve est de 200 D.M. par mois, et pour les enfants de 100 D.M. par mois.

Indiquons aussi que l'instruction des demandes de personnes âgées de plus de 60 ans, ou atteintes d'une incapacité de travail supérieure à 50 pour cent, se fait en priorité.

Après la parution de la loi, les bruits les plus divers ont couru : certains prétendaient que les indemnités étaient d'un montant fabuleux et que tous les juifs sans exception y avaient droit. La réalité est beaucoup plus modeste, bien que la loi soit conçue dans un esprit assez large. En outre, il faut remplir les conditions que nous venons d'exposer pour bénéficier des indemnités.

Nos lecteurs auront pu en apprécier le montant sur la base des indications que nous venons de donner. Disons enfin que plusieurs dispositions de cette loi sont encore sujettes à une interprétation contestée, les services administratifs allemands n'ayant pas encore pris de nombreuses décisions et les tribunaux institués pour régler les conflits éventuels n'ayant pas encore été appelés à rendre des jugements.

X^e ANNIVERSAIRE DE L'U.G.E.V.R.E.

Notre Union fédérale va célébrer, cette année, dix ans de son existence. Créée en 1946 comme une large union des volontaires étrangers de l'armée, elle a été élargie, en 1947, par l'adhésion dans la même Union des combattants étrangers de la Résistance. Depuis dix ans, l'U.G.E.V.R.E. poursuit son programme fixé par le Congrès national de 1947, comprenant notamment la défense des intérêts moraux et matériels des anciens volontaires étrangers de l'armée et de la résistance, large information de l'opinion publique sur la participation des volontaires étrangers à la dernière guerre et la lutte pour la libération et l'unification de toutes les organisations des volontaires étrangers dans une large Union fédérale.

Je voudrais, à l'occasion de ce dixième anniversaire, rappeler en grandes lignes ce que l'U.G.E.V.R.E. a pu réaliser de son programme.

Pendant dix ans nous avons défendu sans relâche la dignité et les droits acquis des anciens volontaires étrangers, en réclamant avec vigueur la modification en notre faveur de la législation existante, et l'abandon des décisions administratives arbitraires, dont plusieurs de nos

camarades sont souvent victimes. Le gros de notre effort est porté sur la législation et la réglementation générale, mais chaque fois qu'un de nos camarades a besoin d'être protégé contre des actes administratifs arbitraires ou des sanctions incompatibles avec sa dignité et ses droits, nous met-

notre Fédération. Notre seule politique est la politique des anciens combattants que nous défendons au sein de l'U.F.A.C.

L'action permanente et tenace de l'U.G.E.V.R.E. pendant les dix années de son existence, les résultats positifs obtenus, la confiance de milliers de nos cama-

par Al. BRASLAVSKY

Président de l'U.G.E.V.R.E.

tons à sa disposition nos compétences et nos possibilités d'intervention.

Depuis dix ans nous ne cessons d'appeler les anciens volontaires étrangers à se grouper dans une large union, dans laquelle tous les camarades, qui ont servi dans l'armée ou la résistance, sans aucune distinction de convictions personnelles ou d'appartenance à telle ou telle organisation, auront les mêmes responsabilités et les mêmes droits. En rejetant avec mépris les insinuations des personnes (qui, pour la plupart, ne sont ni étrangers d'origine ni combattants volontaires) qui mettent en doute l'indépendance politique de l'U.G.E.V.R.E., nous affirmons le caractère strictement apolitique de

rades adhérents, le soutien fraternel des anciens combattants français, les contacts permanents avec les ministères et les diverses administrations dont les volontaires étrangers dépendent particulièrement, — ce sont des preuves que nos efforts ne sont pas restés vains, que nous avons créé l'organisme qualifié pour représenter l'ensemble des anciens volontaires étrangers auprès des pouvoirs publics, auprès des combattants du pays, auprès du peuple de France.

Cette qualité et ce privilège nous imposent le devoir impératif de rappeler à tous et de laisser un témoignage pour les générations à venir sur le comportement admirable des combattants volontaires pendant la guerre 1939-

1945 et sur le sacrifice suprême de nos camarades qui sont morts pour la France.

Pour perpétuer ces glorieux faits d'arme, l'U.G.E.V.R.E. a eu le rare privilège d'obtenir l'autorisation d'apposer une plaque commémorative dans la cour des Invalides portant cette simple inscription : « A la gloire des volontaires étrangers morts pour la France. — U.G.E.V.R.E. ».

Cette plaque prendra place parmi d'autres témoignages de reconnaissance de la nation aux patriotes des différentes époques de l'histoire de France.

Le 29 juin prochain aura lieu l'inauguration solennelle de cette plaque, sous la présidence de M. Tanguy-Prigent, ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, et en présence des hautes personnalités civiles et militaires.

Nous faisons appel à tous les anciens volontaires étrangers de l'armée et de la résistance, sans distinction d'appartenance à telle ou telle autre association, pour commémorer dans l'union nos camarades tombés face à l'ennemi. Nous les appelons à être présents à cette cérémonie de l'hommage national aux volontaires étrangers morts pour la France.

Notre camarade KORNGOLD, médaillé militaire

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades qu'un des membres les plus actifs de notre Comité directeur, Szulim Korngold, vient d'obtenir la Médaille Militaire.

Szulim Korngold, né à Varsovie le 17 mai 1910, a quitté son pays natal à l'âge de 19 ans en raison de l'antisémitisme qui sévissait en Pologne.

Arrivé en France, il travaille dans son métier de chapelier. Il se marie en 1931. Lorsque la guerre éclate, il n'hésite pas et, dès septembre 1939, alors père de deux enfants, s'engage dans l'armée française pour la durée de la guerre.

Il est appelé le 5 octobre et rejoint le camp d'instruction du Fort de Vancie, près de la Valbonne. Après quelques mois d'instruction, il est muté, avec de nombreux autres engagés volontaires, à Barcarès, et versé dans le 22^e R.M.V.E., 1^{re} compagnie.

A la mi-avril, après avoir fait les manœuvres à Larzac, il monte avec son régiment dans la zone des armées, en Alsace, et bientôt il rejoint, toujours avec son unité, le front de la Somme.

C'est là que, pendant les durs combats, une rafale de mitrailleuse l'atteint grièvement, le 4 juin 1940, à Marchélepot. Quelques heures après, son unité étant encerclée après avoir livré une héroïque, il est ramassé par les Allemands et amené à l'hôpital de Saint-Quentin. Il est opéré à cinq reprises et reste hospitalisé pendant 18 mois.

Fin 1941 il est libéré comme grand malade et revient avec un convoi de rapatriés sanitaires. Après l'occupation de la zone Sud par l'ennemi, il se réfugie avec sa famille en Savoie et, malgré son état de santé précaire, il

se met en contact avec le maquis de la région, avec lequel il ne cesse d'agir contre l'envahisseur, jusqu'à la Libération.

C'est pendant son séjour à l'hôpital qu'il est décoré de la Croix de Guerre, avec étoile d'argent, comportant la citation suivante :

A L'ORDRE DE LA DIVISION. — Korngold Szulim, soldat au 22^e R.M.V.E. — Le 5 juin 1940, au cours



d'une attaque exécutée par son unité aux environs de Péronne, a été gravement blessé à son poste de pourvoyeur.

A l'occasion de la haute distinction qu'il vient de recevoir, le Comité directeur, unanime, adresse à notre camarade Korngold ses plus vives félicitations.

Les anciens de 1914-18

toujours dynamiques

Les volontaires juifs anciens combattants 1914-1918 ont tenu leur assemblée générale le 27 mars dernier.

Il faut souligner que cette Association, présidée par le dynamique et dévoué président, notre ami et camarade Bercovici, est la plus vivante et la plus active parmi les organisations juives d'anciens combattants de la première guerre mondiale.

Il n'est donc pas étonnant que, après avoir approuvé le rapport moral, tous les présents aient vivement insisté pour que le vieux, mais toujours jeune Berco continue à présider aux destinées de ses camarades, et c'est par acclamations qu'il a été réélu président.

Nous souhaitons, à cette occasion, beaucoup de succès à l'Association de nos amis et longue vie et bonne santé à notre camarade Bercovici.

LA RUBRIQUE DU MEDECIN

Après avoir fait votre devoir, réclamez vos droits

Il est étonnant que douze ans après la fin des hostilités on trouve encore parmi les anciens P.G. et les engagés volontaires ayant droit qui, tout étant malades, ne pensent pas à sauvegarder leurs droits au traitement gratuit de leurs blessures ou leurs maladies contractées pendant la guerre et la captivité.

Deux cas très instructifs le prouvent. Dans le premier cas il s'agit d'un ancien P.G. qui, à la libération, présente toute une série de troubles, un amaigrissement et une asthénie notables, des troubles neuro-végétatifs, des troubles gastro-intestinaux, etc... Le malade, travailleur acharné, ne pense pas à faire valoir ses droits effectifs à la gratuité de soins. Il a bien demandé un carnet de soins mais il ne le cherche pas. Son état, malgré un traitement approprié, s'aggrave. Un ulcère de l'estomac survient. Une intervention même est envisagée.

A ce moment le malade voit sa situation économique devenir précaire et il se précipite pour chercher son carnet de soins. Mais en attendant, il a dépensé une somme assez importante pour le traitement. Pris entre la Sécurité Sociale et le service des soins gratuits, il n'est pas encore remboursé, en dépit du fait que le taux de son invalidité a été augmenté de 20 à 75 % lors du dernier examen. Il doit attendre le remboursement de la somme dont il aurait besoin en ce moment.

Le deuxième cas est assez caractéristique. Le malade, rentré de captivité dans un état de santé médiocre, souffre de troubles intestinaux qui s'aggravent de plus en plus. Il se soigne plus ou moins, se néglige plutôt. Lorsque son état s'aggrave nettement, et le médecin traitant, par un interrogatoire serré, tâche d'éclaircir son passé médical, le malade se souvient d'avoir souffert des mêmes troubles au stalog.

Heureusement, à la libération, il n'a pas omis de signaler ces troubles dans le questionnaire médical. Et puis il a la chance d'avoir retrouvé le médecin qui l'avait soigné au stalog. Dix ans après la libération, il demande un carnet de soins gratuits qui lui est accordé.

LES CARTES DE SOUTIEN

vous donnent droit de participer

A LA GRANDE TOMBOLA

En achetant une CARTE DE SOUTIEN, pour 100 francs seulement, au profit de nos œuvres sociales, vous participerez à notre

TOMBOLA GRATUITE

et vous pourrez gagner, entre autres :

1. Voyage en Israël.
2. Réfrigérateur.
3. 10 jours en Autriche.
4. Appareil de photo avec flash.
5. Tourne-disque microsillon.
6. Mixer.
7. Moulin à café électrique.
8. Rasoir électrique.

Le tirage des lots aura lieu au cours d'une fête champêtre le dimanche 30 juin 1957.

Motion d'action générale adoptée par le Conseil d'administration de l'UFAC réuni le 17 Mars

— L'U.F.A.C. réunie à Paris en Conseil d'administration le 17 mars 1957,

Constate avec indignation l'opposition tenace du Ministre des Affaires Economiques et Financières à toute mesure de nature à donner la moindre satisfaction aux demandes de l'ensemble des associations d'anciens combattants et de victimes de guerre ;

Elle tient compte de la déplorable situation des finances françaises, mais remarque aussi que celle-ci est le résultat d'une gestion souvent bien imprudente et de caractère démagogique dans laquelle les victimes de guerre n'ont aucune part de responsabilité ; elle constate cependant que, dans le même temps, certaines catégories de Français ont obtenu, à juste titre d'ailleurs, l'amélioration de leur sort et que, dans l'esprit du Gouvernement et même d'une partie du Parlement qui ment à ses promesses électorales, la créance des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a perdu son caractère prioritaire.

— L'U.F.A.C. constate qu'en liaison avec cette tendance, une vive campagne est menée auprès de l'opinion publique pour tenter de faire accroire à un public mal informé que les sacrifices du pays envers ceux qui ont assuré sa survie, sont exorbitants et démagogiques, alors que dans le même temps les pensions des veuves de guerre, orphelins et ascendants, des petits pensionnés et la retraite du combattant, sont à des taux très nettement insuffisants et que, par l'insuffisance numérique du personnel mis à sa disposition, le Ministère des Anciens Combattants est hors d'état de faire face à la tâche qui lui incombe.

— L'U.F.A.C. s'élève de constater enfin que cette même campagne tend à faire glisser la notion du droit à réparation vers celle d'assistance ;

Dans le même temps d'ailleurs, des mesures de blocage de crédits mettent l'Office National des Anciens Combattants dans l'impossibilité de remplir sa mission et de distribuer les maigres secours qui étaient jadis mis à sa disposition ;

Enfin, le recensement exigé depuis nombre d'années par nous et par le Parlement n'est pas

effectué par suite d'une mauvaise volonté évidente du Ministère des Finances d'où résulte que le législateur ne sait pas dans quelle mesure les crédits qu'il vote chaque année sont affectés à la créance des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

— En face de ces périls, l'U.F.A.C. confirme sa volonté de s'opposer énergiquement à toute reprise des droits des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, à toute tentative de faire glisser le droit à réparation vers l'organisation de secours dans une notion de l'assistance « à ceux qui sont dans le besoin ».

Elle estime indispensable que les crédits nécessaires aux demandes les plus urgentes soient immédiatement votés, et que se réunissent sans plus de retard les Commissions prévues par le Ministère des Anciens Combattants.

Elle fait appel à l'union et à la vigilance de toutes les associations nationales adhérentes et de toutes les Unions départementales pour le cas où la situation exigerait une véritable mobilisation des forces combattantes dans le pays.

FILES LAINES TOUS TITRAGES

PURE LAINE ET MELANGEES

Les LAINES

VALMY-TEXTILES

93, Quai de Valmy — PARIS

Tél. : COM. 94-73

LA MARQUE APPRECIEE DE TOUS LES TRICOTEURS

JACQUES BANATEANU MARCEL MOURIER

MARBRERS Directeurs-Propriétaires de

LA MARBRERIE DE BAGNEUX

122, Route Stratégique, Montrouge

Face à la porte principale du Cimetière de Bagneux

Téléphone. Jour : ALEsia 20-16 - Nuit : MONTmartre 24-74

Entreprise générale de convois

Transports funéraires et tout ce qui concerne les travaux de cimetière

Fournisseurs des Sociétés de Secours Mutuels Israélites et de l'Union

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

MAISON RECOMMANDEE

LE 16 JUIN A MARCHELEPOT

Pose de la première pierre du monument du 22 R.M.V.E.

Au cours du pèlerinage annuel de l'Amicale du 22^e R.M.V.E., le dimanche 16 juin 1957, à Marchélepot, sera posée la première pierre du monument à la mémoire des combattants du régiment morts pour la France.

Les anciens du 22^e sont invités par leur Amicale de réserver cette date afin de participer à la cérémonie.

Au Congrès des prisonniers de guerre

Répondant à l'amicale invitation de l'Association des Combattants Prisonniers de Guerre de la Seine, notre Union a délégué, pour la représenter au congrès de Suresne, dimanche 7 avril, les camarades Isi Blum, M. Klejder et L. Salomon.

FABRIQUE DE CONFECTION POUR GARÇONNETS

Costumes - Duffle-Coat - Blousons Anoraks - Culottes tweed et velours côtelé, courts et longs

Prix très intéressants

J. LILENSTEN

223, rue Saint-Martin

PARIS (3^e)

Tél. : TUR. 44-03

לוי ריבט, אומבראכונגען און איבערפירן פון פראווינק און אויסלאנד

קייט פון ערד און קאוואם

LEVI-RIVET

24, Rue Notre-Dame-de-Nazareth

PARIS (3^e). Tél. : ARC. 54-97 et 59-96

Le Directeur : I. CLEITMAN.

S.I.P.N., 14, rue de Paradis, Paris

faits caractéristiques dans les deux cas : la question sera réglée grâce à la vigilance des médecins traitants. Il ne faut pas oublier que malgré une certaine limitation du carnet de soins gratuits (dans un des articles précédents nous avons relaté ce problème en suggérant des feuilles supplémentaires pour les spécialistes), la liste des médicaments permis pour les soins gratuits a été dernièrement très élargie.

Nous voulons enfin parler d'une autre question nous semblant très importante.

Avec le temps, douze ans après la libération, la chronicité des maladies contractées, avec l'âge avancé des engagés volontaires (la plupart approche la cinquantaine), existe dans cer-

tains cas, une répercussion de la maladie contractée et reconnue comme telle par la commission médicale sur d'autres organes du corps, par exemple un cardiaque voit défailir ses poumons et inversement, une entérite chronique provoque une maladie du foie, etc... D'autre part, une répercussion de la maladie (contractée et devenue chronique) sur l'état général, le fléchissement prématuré de ce dernier est à noter.

On devrait suggérer, si cela n'est pas encore fait, que la commission prenne en considération ces complications inévitables d'une maladie chronique en fixant le taux d'invalidité.

De toute manière, ce n'est pas une aumône que vous demandez, ce ne sont que vos droits. Il faut toujours se rappeler ceci : On vous a demandé de faire votre devoir jusqu'au bout, personne ne vous demandera d'exiger vos droits légitimes... sauf vous-même ! Allez-y !

Docteur BORUCHIN, Lauréat de l'Académie de Médecine.

NOS VŒUX

Notre Comité directeur adresse ses meilleurs vœux au Président et Madame

Docteur DANOWSKI à l'occasion de la Bar-Mitzvah de leur fils Gérard.

Nos meilleurs vœux à notre ami M. H. KENIG à l'occasion de son mariage avec Mlle Brigitte THOMAS.

Nos meilleurs vœux de bonheur à notre secrétaire Mlle Ginette DOMBEK à l'occasion de son mariage avec M. Serge RUBIN.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à J. URJEVIC membre dévoué de notre comité, qui a été victime d'un accident.

Meilleurs vœux de bonheur à notre camarade et Madame TROJANOWSKI à l'occasion du mariage de leur fille Marie avec M. Henri KARPENSZTEJN.

Nos plus vives félicitations à notre camarade et Madame A. PIOTROWSKI à l'occasion de la naissance de leur petit-fils Yves-Richard.

A notre dévoué camarade, membre du bureau, D. MILLER

malade actuellement, le Comité directeur souhaite un prompt et complet rétablissement.

La section de Saint-Quentin félicite le camarade Marcel MARGULES

à l'occasion de la naissance de son petit-fils Patrick.

Meilleurs vœux de bonheur à notre camarade et Madame Wolf GUTERMAN

à l'occasion du mariage de leur fille Thérèse avec M. Max ROSENBERG.

A notre camarade ARTENSTEIN

qui vient de subir une sérieuse intervention chirurgicale, nous souhaitons une rapide et complète guérison.

Nos meilleurs vœux de bonheur à notre camarade KAPE

vice-président de la section lyonnaise, à l'occasion du mariage de sa fille Jeannette avec M. Jean KURYS.

Condoléances

Nous exprimons nos plus sincères condoléances à la famille, qui vient d'être cruellement frappée par la mort de notre camarade

MECHLEWITCH ancien membre du comité de notre section lyonnaise.

אנטשעדיקונגען פאר די קרבנות פון נאציס
אונזער פארבאנד האט א פערזענלעכע אפטיילונג וועלכע פארנעמט זיך מיטן דערליידיקן פון די דאמיטע פאר די אנטשעדיקונגען פאר די קרבנות פון נאציס.
די אינטערעסאנטן ווערן אויפגענומען יעדן טאג פון 2 נ.מ.

אונזער ווילן

ארגאן פון בארבענד פון די געוויינטלעכע פראג-קעמפער

רעזערווירט
פאלגנדיקע דאטעס
דאנערשטיק
25 אפריל

8.30 אונט
אין זאל מיטגלידער
געטא-פיייערונג

שבת 27 אפריל
6 אונט

צערעמאניע
פון אנציגנדן דעם פלאם
דורך „אוישעוור“
טרעפונקט :
מערהאז זשערוז סענא

דאנערשטיק 9 מאי
6 אונט

צערעמאניע
פון אנציגנדן דעם פלאם
דורך דער „פערעראציע פון
די יידישע קאמבאטאנטן-
ארגאניזאציעס“

זונטיק 2 יוני
10.30 פרי

טראדיציאנעלע
אנדענק-צערעמאניע
ביים מאנומענט
אין באניע

לכבוד די געפאלענע
יידישע העלדן

שבת 29 יוני
3 נ.מ.

אנטיהילונג פון א
מארמאר-מאנאל
אין „קור דעז ענואליד“
צום אנדענק פון די
געפאלענע פרוויליקע
אויסלענדער

ארגאניזירט דורכן „אוישעוור“
צום אנדענק פון די
געפאלענע פרוויליקע
אויסלענדער

זונטיק 30 יוני
א גאנצן טאג

וואלד-יום-טוב
פון אונזער פארבאנד
אין גורניע
(שאטא ד'הערמעיכס)

די דייטשע מארקן פון די קריגס-
געפאנגענע ווערן אויסגעצאלט

אין פראנק (15 פראנק פאר יעדן
רייכטמארק).
דער מאקסימום וואס עס וועט
אויסגעצאלט ווערן איז די סומע פון
500 רייכטמארק.
יעדער פאראינטערעסירטער קען
זיך ווענדן צו זיין פערסענלעכער
לעצטער טערמין: ענדע דעצעמבער
1957.

פאר פארשטארק די סאציאלע טעטיקייט

מיט דעם אנפאנג פון יאר 1957
האט זיך די אקטיוויטעט פון אונזער
פארבאנד שטארק אנשוואכט און
אלס רעזולטאט האבן מיר צו פאר-
צייכענען א גרויסן דערפאלג אויף
אלע געביטן.
ווי באקאנט האבן מיר אונזער
גענומען צו דערלעדיקן פאר אונ-
זערע מיטגלידער, פאר קריגס-אלמנות
און יתומים, די אנטשעדיקונג וואס
ווערט אויסגעצאלט דורך דייטש-
לאנד לויטן געזעץ פון 29סטן יוני
1956.
אזא אינציאטיוו האט פארלאנגט
פיל פארזאמלונגען לעבנדיק און גרוי-
סע אנטשעדיקונגען פאר וועלכע
מיר האבן זיך נישט אפגעשטעלט.
אונזער גענעראל-סעקרעטאר, איז
בלום, צוזאמען מיט אונזער אדווא-
קאט זענען ספעציעל געפארן קיין
דייטשלאנד כדי אויפן ארט גענוי
זיך צו באקענען מיט אלע איינצלי-
הייטן, זיך שטעלן אין פארבינדונג
מיט די בעסטע אדוואקאטן בכדי קיין
אמבעסטן צו דערלעדיקן די אלע
ענינים.
עס איז דעריבער פארשטענדלעך
פאר וואס מיר געניסן אויך אויפן
דאזיקן געביט פון אזא צוטריט מצד
אונזערע מיטגלידער.
ביז היינטיקן טאג האבן מיר שוין
צוזאמענגעשטעלט איבער 300 דא-
טעס. עס איז א קאלאסאלער ציפער
נעמענדיק אין אכט וויפיל ארבעט
דאס פארלאנגט און מיט וויפיל
ערנסט יעדע דאטע ווערט בא-
טראכט בכדי עס זאלן דערגרייכט
ווערן די געווינטשענע רעזולטאטן.
מיר באמיען זיך אויך, אז די
קריגס-געפאנגענע וועלכע האבן גע-
ליטן פון געוויסע דיסקרימינאציעס
אלס יידן זאלן קענען געניסן פון
דאזיקן אנטשעדיקונג-געזעץ.
אלס רעזולטאט פון דער פארצוויי-
טער אקטיוויטעט האבן מיר צו פאר-
צייכענען א גאנצן ספעציעלן דערפאלג
אינעם צופולס פון מיטגלידער.
אן שום פראפאגאנדע, און אן
ספעציעלע אנטשעדיקונגען איז בלויז
פאר די לעצטע פאר וואסן צוגעקור-
מט 40 נייע מיטגלידער.
כאראקטעריסטיש פאר דער צוגער-
בונדקייט פון די מיטגלידער צו אונ-
זער פארבאנד איז אויך דער פאקט
פון דער דערפאלגרייכער איבער-
רעגיסטראציע.
אין די ערשטע 3 מאנאטן פון יאר
האבן זיך איבער 750 מיטגלידער
איבערגעגיסטרייט. פאר מיטגלידער-
שאצאל איז אריינגעקומען מער ווי
800 טויזנט פראנק און אנטאג פאריל
האט דערדאזיקער ריטם ווייטער אנ-
געהאלטן שלאגנדיק אלע פריערדיקע
רעקארדן.
דער דאזיקער פאזיטיווער בילאנס
איז אויך א רעזולטאט פון דער שטע-
לונג, אז פון אקטיוון אנטיל-נע-

דער 14-טער יארטאג פונעם אויפשטאנד אין ווארשעווער געטא

14 יאר זיינען אדורך זינט דעם
אויסברוך פונעם אויפשטאנד אין
ווארשעווער געטא. 14 יאר זינט
יענעם אפריל-טאג ווען די 40 טויזנט
איבערגעבליבענע יידן אין ווארשע
— 40 טויזנט פון א האלבן מיליאן
— האבן זיך געווארפן אין דער
שלאכט קעגן דעם שרעקלעכסטן
שונא פון יידישן פאלק און פון דער
גאנצער מענטשהייט — דעם היט-
לערייז.
די עפאפיע פון די אומשטערבלעכע,
לעגענדארע גבורים פון ווארשעווער
געטא איז אריין אויף אייביק אין
דער העלדזגעשיכטע פון אונזערע
פאלק, אין דעם גאלדענעם בוך פון
די שענסטע פרייהייטקעמפער פון
דער גאנצער מענטשהייט.
די געטא-אויפשטענדלעך זיינען
געווען דער אונגארישער פון דער רי-
זיקער ארמיי יידישע פראנטקעמ-
פער און פארטיזאנער, וואס האבן
אין משך פון דעם גאנצן צווייטן
וועלט-קריג זיך געשלאגן אין אנטא-
ליקע לענדער, אויף די פראנטן און
אינעם הינטערלאנד, מיט און אן
אויפארמען קעגן דער נאציסער
באפארן.
די געטא-קעמפער האבן גענומען
נקמה פאר די מיליאנען קדושים, פאר
די שווארצע יידישע פרויען און מע-
נער, קינדער און זקנים, וואס די נא-
ציסע אוממענטשן האבן געפייניקט,
געטאט און געברענט.
זיי האבן אונדז איבערגעלאזט א
הייליקע צוואה, אונדז און אלע ער-
לעכע מענטשן אין דער וועלט, צו
בלייבן געאייניקט, פונקט ווי זיי
קעגן פאשיזם און מלחמה.
אזוי האבן זיי אינעם לעצטן אויפ-
רוף זיך געוואנדן צו דער גאנצער
וועלט-פונטלעכקייט:
„אין נאמען פון מיליאנען יידן,
וואס זיינען דערמארדעט גע-
ווארן, אין נאמען פון די וואס
קעמפן מיט אזויפיל העראייזם,
אין נאמען פון אונדז אלעמען,
וואס זיינען פארשפאמט צום טויט,
מאכן מיר א רוף צו דער גאנ-
צער וועלט: זאלן די פארבינדע-

היינט, 14 יאר נאך דעם, ווי אונ-
זערע אומפארגעסלעכע ברידער-
העלדן פון ווארשע האבן געבראכט
זייער גרעסטן קרבן, איז מער ווי
ווען נישט אין פאר די לעצטע יארן
נייטיק צו דערמאנען די צוואה פון
די געטא-קעמפער. היינט, ווען די
רעוואלוציאנערישע ווערמאכט ווערט
צוריק אויפגעשטעלט ווען דער נא-
ציסער גענעראל שפידעל איז דא
צוריק אין פראנקרייך אלס דער מי-
ליטערישער קאמאנדיר איבער די
קינדער פון זיינע קרבנות ווען אין
צענטער פון פאריז לויפן ארום אין
מיטן טאג אנטשעדיקטע באנדעס
מיט די געשרייען „א טויט די יידן“
— באדייט טריי בלייבן דעם אנדענק
און דער צוואה פון אונזערע ברי-
דער און שוועסטער פון ווארשעווער
געטא, אלץ צו טאן, כדי זיך געאיי-
ניקט אנטשעדיקטעלעך דעם געמיינ-
זאמען שונא פון אונזער פאלק,
אלץ טאן, כדי נישט צו דערלאזן צו
קיין נייער וועלט-שטייט. צו קיין
נייע געטאס און קרעמאטאריעס.
דאס באדייט גלייכצייטיק צו
שטיצן יעדע אינציאטיוו פאר צו-
ריקשטעלן די צוזאמענארבעט פון
די מלכות וואס האבן געמיינזאם
געקעמפט קעגן היטלעריזם און מיט
צוהעלפן מיט אלע כוחות צו זיכערן
די עקזיסטענץ און צוקונפט פון
ישראל אין באדינגונגען פון א דויר-
ערנדיקן שלום אין גאנצען מוחל.
ג. קעניג.

דאנערשטיק, דעם 28סטן מערץ,
איז פארגעקומען א זיצונג פון דער
פארוואלטונג פון „אופאק“ פון 20סטן
ארגאניזאציע, אין וועלכער ס'האבן
זיך באטייליקט די פארשטייער פון
די יידישע קאמבאטאנטן פון 20סטן,
די חברים שארל סער און ראובן קאן.
אויף דער טאג-ארגאניזאציע איז
צווישן אנדערן געשטאנען דער
סקאנדאל — שפידעל.
אין דער דיסקוסיע אין וועלכער
ס'האבן אנטיל גענומען פארשטייער
פון אלע אנגעשלאסענע קאמבא-
טאנטן-ארגאניזאציעס, האט שארל
סער איבערגעגעבן די שטעלונג פון
די יידישע פראנט-קעמפער, באטא-
נענדיק, אז דער פראטעסט און צאן
קעגן דער נאציזאציע פון האנט
שפידעל איז צווישן די יידישע
קאמבאטאנטן זייער א גרויסע „ווייל
אלס יידן האבן מיר טאפלט געליטן“.
צום סוף איז אנגענומען געווארן
א שארע פראטעסט-רעזאלוציע
קעגן דער נאציזאציע פון היטלער-
גענעראל שפידעל, וועלכע איז אי-
בערגעשיקט געווארן צו אלע אפי-
ציעלע פערזענלעכקייטן.
ס'ווערט אויך פאראויסגעזען אין די
נאנטסטע טעג א פראטעסט-מיטינג

דער „אופאק“ פון 20-טן
פראטעסטירט קעגן דער
נאציזאציע פון שפידעל

דאס אלץ קענט איר געווינען באטייליקנדיק זיך אין דער יערלעכער
טאמבאלא פון אונזער פארבאנד, וואס ווערט ארגאניזירט למכות דער סא-
ציאלער טעטיקייט.
25 פראצענט זענען באשטימט פאר דעם אנדענק-וואלד אין ישראל.
די עפנטלעכע ציונה וועט פארקומען בעת א וואלד-יום-טוב
אין חדרה יונג.

געווען דורך די קאמבאטאנטן-רע-
זיסטאנטן מיט דער באטייליקונג פון
אלע קאמבאטאנטן-ארגאניזאציעס
אנגעשלאסענע אין „אופאק“ פון
20סטן ארגאניזאציע.

אונזער יערלעכע טאמבאלא זיט 50 הערפולע געווינסן

- צווישן וועלכע :
- א ריזיג קיין ישראל,
 - א פריזשדער,
 - 10 טעג וואקאציע אין עסטרייך,
 - א פאטאגראפיען אפאראט,
 - א טורנע-דיסק,
 - א מיקסער,
 - אן עלעקטריש קאפע-מיל,
 - אן עלעקטרישער ראדיר-אפאראט.
- דאס אלץ קענט איר געווינען באטייליקנדיק זיך אין דער יערלעכער
טאמבאלא פון אונזער פארבאנד, וואס ווערט ארגאניזירט למכות דער סא-
ציאלער טעטיקייט.
25 פראצענט זענען באשטימט פאר דעם אנדענק-וואלד אין ישראל.
די עפנטלעכע ציונה וועט פארקומען בעת א וואלד-יום-טוב
אין חדרה יונג.

לייען פרטים וועגן אנטשעדי-
קונגען אינעם ארטיקל פון אד-
וואקאט.ה. קעניג אויף דער
פראנצויזישער זייט.

לויטן דעקרט, וואס איז דערשי-
נען דעם 17טן מערץ אין „זשורנאל
אפסיטעל“ קענען די געוועזענע
קריגס-געפאנגענע פאליטישע דע-
פארטירטע און צוואנג-ארבעטער
אין דייטשלאנד, וועלכע האבן בעת
זייער צוריקער פון דער געפאנגענ-
שאפט, אפגעגעבן זייער דייטשיש
געלט, באקומען איצט אויסגעצאלט

FERMETURE ANNUELLE

Comme tous les ans, nos bureaux seront fermés, en raison des vacances, du 1^{er} au 15 août.

Pour des questions urgentes, écrire à l'adresse de notre siège, 18, rue des Messageries; les membres du Comité présents à Paris pendant cette période sont chargés des réponses.

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

18, Rue des Messageries - PARIS-X - Tél. : PRO. 44-69

LE 7 JUILLET 1957

FORCLUSION
pour la Médaille
de la
FRANCE LIBEREE

(Lire information page 3)

LE 12 JUIN DERNIER AU CIMETIÈRE DE BAGNEUX

en présence de personnalités civiles et militaires et d'une foule nombreuse

Les Anciens Combattants Juifs ont rendu hommage à leurs camarades morts pour la France

UNE foule nombreuse se pressait dès 9 heures du matin, pour venir, comme tous les ans, commémorer les combattants juifs morts pour la France au cours de la dernière guerre, à la cérémonie qui a eu lieu le 12 juin dernier au cimetière de Bagneux.

Avec les anciens combattants et les veuves de guerre qui sont venus par centaines, de nombreuses personnalités du monde combattant et des diverses organisations juives et non-juives ont tenu à s'associer en grand nombre pour rendre hommage à la mémoire de ceux qui ont volontairement pris les armes pour défendre la France, leur pays d'adoption, contre l'envahisseur hitlérien.

C'est à 10 h. 30 très précises que le cortège, qui se forma à l'entrée principale du cimetière, drapeaux en tête, partit en direction du monument, où prirent place aux tribunes les personnalités civiles et militaires, ainsi que les familles de ceux qui reposent au pied du monument.

La cérémonie débuta par l'allocution du docteur Danowski, président de notre Union, aussitôt après l'arrivée de M. Hirschfeld, représentant le ministre des Anciens Combattants, et du colonel Corniot, représentant le général commandant la 1^{re} Région Militaire, ainsi que le général commandant la Place de Paris.

C'est dans un silence impressionnant que l'aumônier militaire, le rabbin Avram et le chantre Berlinski dirent la prière aux morts. Après la « Sonnerie aux Morts » et la « Marseillaise » exécutées par la musique du 5^e Génie/2^e R.I.C., des allocutions furent prononcées par MM. A. Braslavsky, président de l'U.G.E.V.R.E.; Lefèvre, au nom de l'Association des A.C.P.G. de la Seine; Vanikoff, président de la Fédération des Anciens Combattants Juifs des deux Guerres; Jean Volvey, au nom de l'U.F.A.C.; Isi Blum, secrétaire général de notre Union.

De très nombreuses délégations déposèrent

des gerbes au pied du monument, entouré de multiples drapeaux des associations d'anciens combattants, devant la plaque de marbre sur laquelle sont gravés les noms de nos camarades qui y reposent.

Cette émouvante cérémonie se termina par le défilé des anciens combattants.

Ajoutons que cette manifestation du souvenir a été retransmise par la télévision.

De nombreux hommages de sympathie sont parvenus, à la suite de cette grandiose cérémonie, à notre Union, pour lui exprimer des félicitations pour la parfaite organisation de cette cérémonie du souvenir.



La garde d'honneur devant le monument.

LE COMITÉ DE PATRONAGE

Notre cérémonie a été placée sous la présidence de M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et le patronage de MM. René Cassin, président d'honneur de l'U.F.A.C., vice-président du Conseil d'Etat, président de l'Alliance Israélite Universelle; Pierret-Gérard, président de l'U.F.A.C.; Félix Brun, vice-président de l'U.F.A.C., président de l'A.R.A.C.; Etienne Nouveau, vice-président de l'U.F.A.C., président de la Fédération des Amputés de Guerre; Jean Volvey, président de l'U.D. de l'U.F.A.C. de la Seine; Pierre Bugeat, président de l'Association des A.C.P.G. de la Seine; A. Braslavsky, président de l'U.G.E.V.R.E.; M. Vanikoff, président des A.C. Juifs des deux Guerres; Bercovici, président des Engagés Volontaires Juifs de 1914-18; Dr Kaganoff, président de l'Association des Anciens Combattants Juifs 14-18; Louis de Broglie, membre de l'Institut de France et de l'Académie des Sciences; Laurent Casanova, député, ancien ministre; N. Fonsten, président de l'Association des Anciens Déportés Juifs; Edmond Fleg, homme de lettres; Léo Hamon, sénateur; Emile Kahn, président de la Ligue des Droits de l'Homme; Charles Lederman, président de l'U.J.R.E.; Léon Lyon-Caen, premier président honoraire de la Cour de Cassation, président du M.R.A.P.; François Mauriac, de l'Académie Française, Prix Nobel; Mme Maxa Nordau, artiste-peintre; MM. Pierre Paraf, homme de lettres; J. Paul-Boncour, ancien président du Conseil; Stempfeler, président de l'Union des Artisans Juifs; M. Szuskin, président de l'Union des Sociétés Juives de France; Vercors, homme de lettres.

LES ALLOCUTIONS

Dr DANOWSKI

Président de notre Union

Dans son discours d'ouverture de la cérémonie, notre président commence par remercier les personnalités civiles et militaires, les présidents des nombreuses organisations présents, ainsi que les anciens combattants qui ont tenu à venir en si grand nombre.

En évoquant les jours mémorables de juin 1940, il dit notamment :

« Par des journées torrides et sous un ciel de plomb, des milliers d'engagés volontaires juifs d'origine étrangère combattaient héroïquement pour repousser les attaques ennemies.

Leur bravoure fut exemplaire, telle était l'opinion des commandants de toutes les unités où les volontaires juifs étaient en grand nombre. »

Evoquant la recrudescence de l'antisémitisme, notre président poursuit :

« En exigeant des pouvoirs publics que soit mis fin à la propagande malfaisante et criminelle des antisémites, nous rendrons le plus grand hommage à la mémoire des héroïques combattants juifs.

Nobles héros! Votre sacrifice fut exemplaire; face à l'ennemi animé d'une idéologie bestiale, vous avez porté le témoignage d'hommes servant le grand idéal de la fraternité humaine. Puisse votre suprême sacrifice éloigner à jamais le spectre de toute guerre, afin que l'humanité vive dans la tranquillité et que la paix règne sur le monde.

Honneur et gloire immortelle aux combattants juifs morts pour la France. »

M. Jean VOLVEY

Président de l'U.D. de l'U.F.A.C. de la Seine
au nom de l'Union Française d'Anciens Combattants

« ...Ils ont servi cette France comme la servaient ses fils. Comme eux, ils sont tombés pour qu'elle survive.

Ils ont tout donné...

Ils ont donné leur vie.

Ceci est de l'histoire déjà ancienne et la terre d'Artois qui but le meilleur de leur sang est sèche : il y a quarante ans qu'ils sont tombés...

Mais l'histoire, ce perpétuel devenir, se renouvelle et toujours sont plus odieuses les guerres, plus terrifiantes...

La folie d'un homme voulut que se renouvelle le grand massacre avec un aspect plus dantesque encore : la guerre totale, guerre aux hommes, aux femmes, aux enfants.

Alors on vit d'autres hommes arracher l'enfant à la mère, le vieillard à son lit, le père, dou-

(Suite en page 2.)

RÉPONSE

de l'ambassadeur d'Israël

A l'occasion du 9^e anniversaire de l'Etat d'Israël, nous avons adressé un télégramme de félicitations au Président Ben Zvi, dont copie a été envoyée à l'ambassadeur d'Israël à Paris.

Nous publions ci-dessous la lettre que M. Jacob Tsur, ambassadeur d'Israël en France, nous a fait parvenir en réponse à nos vœux :

Monsieur le Président,
Je vous remercie de votre aimable lettre du 6 mai. Les vœux que vous y exprimez, au nom de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, à l'occasion du 9^e anniversaire de l'indépendance d'Israël, m'ont profondément touché. Je vous prie de bien vouloir transmettre à tous vos membres l'expression de ma sincère gratitude.

Veuillez croire...

Jacob TSUR,
Ambassadeur.

VENEZ NOMBREUX AVEC VOS FAMILLES ET AMIS

à la

PREMIÈRE FÊTE CHAMPÊTRE

que notre Union organise

Le DIMANCHE 30 JUIN 1957 de 10 h. à 22 h.

dans l'immense parc du CHATEAU D'HEURTEBISE à GOURNAY-SUR-MARNE

Vous y passerez une journée agréable dans une ambiance de franche camaraderie



NOMBREUSES ATTRACTIONS ET JEUX COLLECTIFS
BAL EN PLEIN AIR avec l'Orchestre ABRACHA



BUFFET - BAR

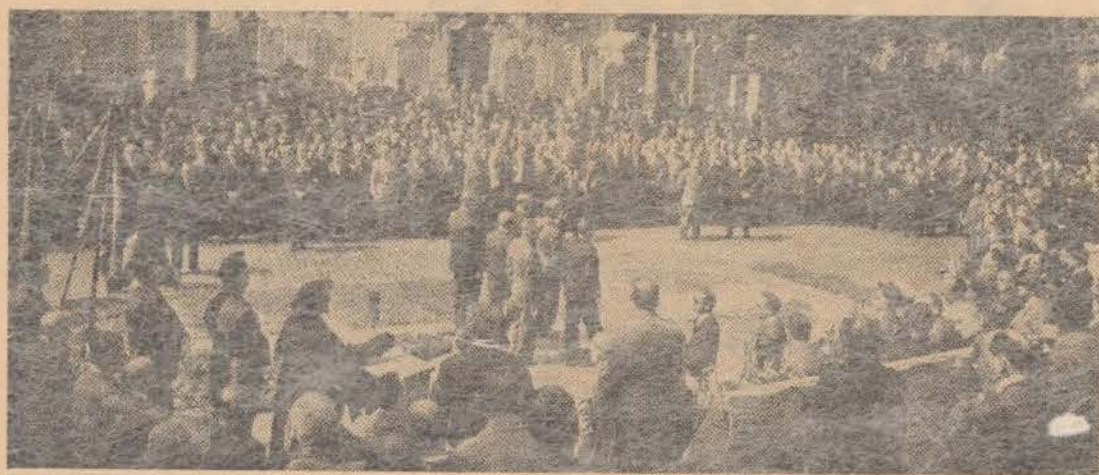


Au cours de cette fête aura lieu le tirage de notre tombola gratuite avec 50 lots, dont un voyage en Israël, un frigidaire, des vacances en Autriche, etc...

Pour aller au Château d'Heurtebise, prendre l'autobus 213 au Château de Vincennes et des cendrepasse de l'Eglise, à Gournay-sur-Marne.

ENTRÉE : 100 Frs

LA CÉRÉMONIE DE BAGNEUX



Une vue partielle de la cérémonie.

Jean VOLVEY

(Suite de la 1^{re} page)

blement meurtri, déporté, séparé des siens, mais, comme eux, entraîné vers un calvaire, le même, ou, comme eux, il disparut.

On vit aussi ceux qui avaient pu s'échapper, loin de se terrer, se joindre à ceux qui combattait et tombaient chaque jour dans la lutte obscure mais si glorieuse des maquis.

Ils combattirent, comme jadis leurs aînés, pour la France, pour la Liberté, fille de France.

Ceux-là aussi ont tout donné. Nous leur ayons donné notre fraternelle amitié. Ils la payèrent de leur vie.

Aussi, en ce jour où vous honorez vos morts, l'Union Française des Combattants a-t-elle voulu être présente à cette cérémonie et s'incliner devant la mémoire de vos héros qui sont aussi les nôtres.

Comme nous, ils avaient consenti le plus grand des sacrifices pour que la France vive et reste la terre d'asile de la liberté et de tous les hommes de bonne volonté.

Gloire à eux. »

LEFEVRE

de l'Association des A.C.P.G.

« Les anciens prisonniers de guerre de la Seine, en s'associant à votre cérémonie du souvenir, prouvent qu'ils n'oublient pas les sacrifices consentis par tous les Français, de toutes confessions, qui ont lutté contre les barbares nazis.

C'est aussi de leur part l'affirmation qu'ils resteront aux côtés de ceux qui s'opposent à la remilitarisation de l'Allemagne que pas un Français conscient ne saurait accepter.

Engagés volontaires et anciens combattants juifs, comme vous, nous voulons que règne sur cette terre une paix juste, donnant à chacun le maximum de liberté et de bien-être, et respectant absolument la personnalité humaine. Nous sommes avec vous pour atteindre ce but et nous y resterons. »

A. BRASLAVSKY

Président de l'U.G.E.V.R.E.

« ...Pendant la période qui s'est écoulée depuis notre précédente cérémonie, des événements graves se sont passés. Le sang a coulé et continue de couler. La paix du monde est gravement compromise.

...Anxieux devant les menaces qui planent sur l'avenir du monde, il nous est impossible d'assister à ces événements en spectateurs passifs.

...Devant ce monument qui reflète l'esprit de sacrifice, restons unis dans notre volonté de défendre l'avenir de l'humanité et la paix du monde. »

M. VANIKOFF

Président de la Fédération des Associations d'A.C. Juifs

Le président de la Fédération exalte la mémoire des volontaires juifs morts au cours de la dernière guerre et rappelle également le sacrifice de leurs aînés de 14-18.

L'orateur s'arrête particulièrement sur les menées antisémites en France et exalte les héroïques combattants qui ont lutté pour l'indépendance d'Israël.

Isi BLUM

Secrétaire général de notre Union

Après avoir exalté l'esprit de sacrifice des engagés volontaires, notre secrétaire général poursuit :

« ...Chaque fois que nous évoquons le souvenir de nos héros, notre pensée émue va vers tous ceux qui sont tombés sous d'autres cieux, mais dans la même lutte, contre le même adversaire.

Nous associons à cet hommage les glorieux insurgés du ghetto de Varsovie, les morts de la Brigade Juive, dont le sacrifice volontaire a ouvert la voie aux combattants pour l'indépendance d'Israël ; tous ceux, juifs et non-juifs, de toutes les armées alliées qui donnèrent leur vie pour la défense d'un commun idéal.

C'est avec une émotion toute particulière que nous associons à tous ces héros la mémoire des millions et des millions de nos martyrs, hommes, femmes et enfants, gazés et brûlés dans les fours crématoires.

Dans un moment où les antisémites s'agitent à nouveau, brandissant leurs slogans de discrimination et d'excitation à la haine, dans un moment où les

libertés républicaines se trouvent menacées, il est réconfortant de voir présents à ces tribunes, avec les anciens combattants juifs, d'éminentes personnalités civiles et militaires. C'est ainsi que la France tout entière, la France des Droits de l'Homme, la France aux traditions les plus glorieuses, rend un fervent hommage à nos morts.

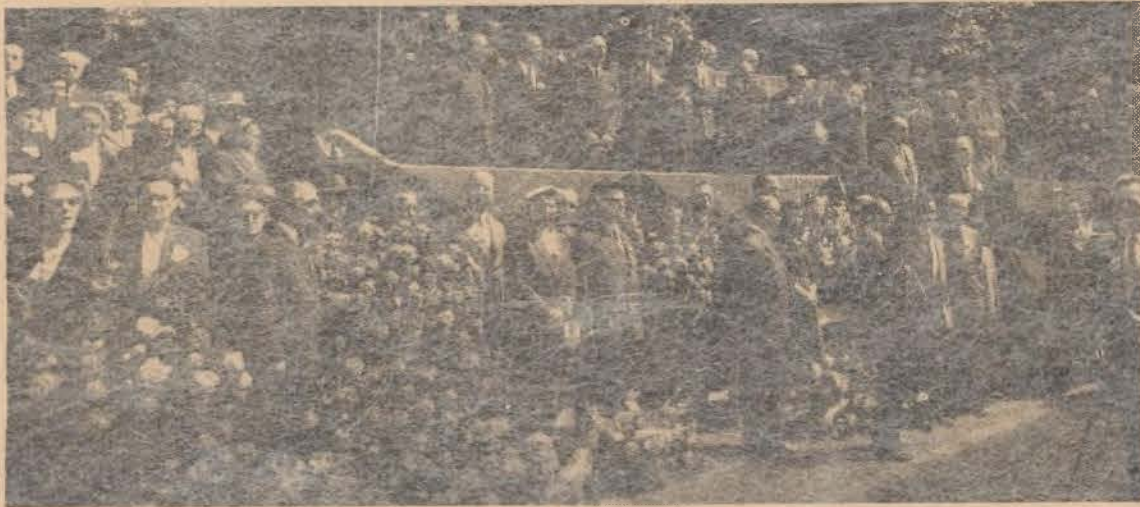
Chaque fois que nous nous réunissons à l'occasion de cette cérémonie, devenue déjà traditionnelle, nous renouvelons notre serment de rester fidèles au testament que nous ont légué nos camarades de combat :

Ne jamais oublier les atrocités nazies, tout faire pour que de telles horreurs ne puissent plus se reproduire.

Les hitlériens, en foulant aux pieds toutes les lois morales, les conventions internationales, organisèrent des massacres collectifs sans précédent dans l'histoire humaine. Des millions d'hommes ont péri ; un tiers du peuple juif a été anéanti. Ils s'apprêtaient, en cas de victoire, à replonger l'univers dans l'esclavage.

Certains de ces criminels, douze ans après la défaite d'Hitler, croient entendre sonner pour eux l'heure de la revanche.

Comment, dans ces conditions, ne pas partager la profonde émotion et la légitime inquiétude qu'éprouvent les millions d'anciens combattants et de victimes



La tribune officielle et les délégations avec les gerbes.

* LYON *

Les anciens combattants juifs de Lyon appellent la population juive de notre ville et des environs à assister aux différentes cérémonies qui se dérouleront vendredi 19 et dimanche 21 juillet pour honorer les combattants juifs, avec ou sans uniforme, morts pour la France.

Nous constatons chaque année le peu d'empressement que manifestent ceux qui ont eu plus de chance que les nôtres qui ont donné tout, même leur vie, pour nous permettre de vivre librement.

Pour montrer que vous vous souvenez et que vous payez votre dette envers vos camarades, venez nombreux donner tout son sens à la cérémonie de Châtillon.

JOURNÉE COMMÉMORATIVE des combattants juifs morts pour la France

Vendredi 19 juillet 1957

18 h. 30 : Office solennel à la synagogue, 13, quai Tilsitt. Sermon de M. le grand rabbin Kling.

Dimanche 21 juillet 1957

9 heures : Départ d'un car place des Terreaux.

10 heures : Cérémonie au cimetière de la Mouche en présence des autorités civiles et militaires et d'un détachement de l'armée.

10 h. 30 : Dépôt d'une gerbe au cimetière de la Guillotière.

11 heures : Dépôt d'une gerbe au « Veilleur de Pierre », place Bellecour.

14 heures : Départ d'un deuxième car place des Terreaux pour Châtillon.

15 heures : Cérémonie au monument des 52 fusillés de Châtillon-d'Azergues (pont de Darius).

du nazisme, de voir un ancien général de la Wehrmacht à la tête d'une partie de l'armée française ?

C'est donc rester fidèles à nos morts que d'approuver l'U.F.A.C. lorsque la grande Fédération Française d'Anciens Combattants demande au gouvernement « de faire rapporter la nomination d'un général dont le nom est lié d'une façon aussi grave et indiscutable aux mauvais souvenirs de l'occupation allemande ».

C'est en forgeant l'union de vous ceux qui ont combattu et souffert, afin d'obtenir un règlement pacifique des problèmes aussi bien en Afrique du Nord que dans le Proche-Orient, c'est en œuvrant pour la sauvegarde de la paix partout où elle est menacée que nous resterons fidèles à nos héros et martyrs. »

En s'adressant aux familles de nos camarades morts pour la France, notre secrétaire général dit notamment :

« ...Permettez-nous de vous dire aujourd'hui toute notre fierté de vous savoir toujours à nos côtés, aux côtés de l'organisation qui défend les droits des anciens combattants, des invalides, des victimes de la guerre, aux côtés de ceux qui luttent contre l'antisémitisme, contre le racisme, pour la liberté et la paix.

Le caractère que nous donnons à notre cérémonie du souvenir répond, nous en sommes convaincus, à vos plus nobles sentiments et aux sentiments de tous ceux qui ne peuvent et ne veulent pas oublier.

Honneur et gloire aux combattants juifs morts pour la France ! »

SAINT-QUENTIN

COMMÉMORATION

de l'insurrection du ghetto de Varsovie

Les anciens combattants juifs de Saint-Quentin ont commémoré l'insurrection du ghetto de Varsovie en assistant en grand nombre à la cérémonie organisée aux monuments aux morts juifs, au cimetière Saint-Jean.

Alors que les drapeaux de l'U.N.A.D.I.F., des F.F.L., de Rhin et Danube, des C.V.R., des C.V. de l'A.R.A.C., des Amputés de Guerre, des F.F.I., de l'U.N.C., des Engagés Volontaires et des A.C. Juifs formaient la haie, nos camarades ainsi que les représentants de l'A.R.A.C. déposèrent des gerbes au pied du monument.

Une minute de silence fut alors observée et M. Simon Glicenstein, secrétaire des E.V. et A.C. Juifs, prit la parole :

« Au nom de la section des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs de Saint-Quentin, je vous remercie d'avoir bien voulu rehausser par votre présence cette cérémonie en souvenir des glorieux combattants du ghetto de Varsovie.

« N'oublions jamais ces hommes, femmes, enfants, qui ont lutté jusqu'à la mort contre un ennemi mille fois supérieur, préférant mourir en héros que de vivre sous la botte.

« Restons fidèles à la mémoire de nos morts en restant unis comme nous le fûmes pendant ces années tragiques, et luttons pour que nos enfants ne connaissent plus jamais des horreurs pareilles. »

Parmi les personnalités présentes à la cérémonie : MM. Clowiczover, président des E.V. et A.C. Juifs ; Gourfinkiec, vice-président ; Lionel Lefèvre, président départemental de l'A.D.I.F. ; Normand, président départemental de l'U.F.A.C. ; Mortreux, président de l'A.R.A.C. ; Jacques Albert, président des C.V.R. ; Villers, président de l'U.J.R.E. ; Hénon, des C.V.R. ; Claret, secrétaire de l'A.D.I.F., etc...

Nos permanences du dimanche matin seront suspendues à partir du 15 JUILLET et reprendront le 15 SEPTEMBRE

HANS SPEIDEL

Notre Europe, nous ne la voulons ni dans l'oubli ni dans le mensonge. — De PONTBRIAND.

L'homme aime la France, il est notre hôte pour la quatrième fois : avec l'armée allemande en 1915, à l'ambassade d'Allemagne en 1932, avec l'invasion hitlérienne en 1940 et, aujourd'hui, commandant des forces terrestres du Centre-Europe, à Fontainebleau ; les deux premières fois comme officier allemand, la troisième fois comme officier nazi, cette fois-ci comme général européen.

Evidemment peu communs, pareils titres le prédisposaient-ils à exercer, de Fontainebleau, le commandement des forces européennes, dont une partie composée de divisions françaises ou, inévitablement, servent ou serviront des fils d'otages fusillés, de résistants déportés, de juifs incinérés, de communistes massacrés, tous, après avoir subi les tortures que l'on sait ? D'aucun le pensent qui concèdent qu'il faut bien prendre les généraux allemands là où ils sont et comme ils sont, et que, dans le lot, on a pris le meilleur. Après tout, ne faisait-il pas son métier en toute conscience, la conscience de servir Hitler et son régime, solidement avec son supérieur le général von Stulpnagel, dont il fut le collaborateur fidèle et zélé, et qui ne prenait de mesures qu'en consultation avec son chef d'état-major général, habilité en outre à veiller à leur bonne exécution. Ainsi fait-il, le 9 septembre 1941, comme le relate son rapport du même jour :

Paris, le 9-9-1941

rue Lapérouse, 36, Villa Majestic. Geheim (secret).

Entretien chez le chef d'état-major général du commandant en chef, le 9-9-41 à 9 h. 30.

Le colonel d'état-major Dr Speidel a fait l'exposé suivant : Questions politiques.

Le ministre de l'Intérieur Pucheu s'est rendu chez le commandant en chef. On lui a remis une note disant que les jugements de communistes fondés sur la loi contre les communistes étaient insuffisants. Que trois condamnations à mort ne constituaient pas une exécution suffisante de l'attentat contre l'assistant de marine. Le ministre de la Justice Barthélémy freine, ainsi qu'il ressort d'une conversation téléphonique que l'on a écoutée. Il veut que ce soit les Allemands qui prononcent les condamnations à mort et non les tribunaux français.

Pucheu a proposé une cour spéciale, qui a été instituée depuis deux jours par le maréchal Pétain. Le président est un juge, les assesseurs des hommes politiques...

Le chef d'état-major Colonel Speidel.

Le 23 septembre 1941, un autre rapport consigne les déclarations suivantes de Speidel :

לוי ריבט, איסנראכונגען
איבערפירן פון פראנצויזיש
און אויסלאנד
קייט פון ערד און קאוועם
LEVI-RIVET
24, Rue Notre-Dame-de-Nazareth
PARIS (3^e). Tél.: ARC. 54-97 et 59-96

La dernière semaine a été très agitée, le haut commandement de la Wehrmacht (O.K.W.) et le haut commandement des troupes terrestres (O.K.H.) ont laissé au commandant militaire le soin de fixer la gravité des mesures punitives à prendre contre les attaques terroristes bolcheviques. Le jührer lui-même a laissé au commandant militaire la responsabilité d'apprécier les mesures d'expiation.

La cour spéciale de Justice, qui avait condamné à mort trois communistes seulement pour l'assassinat de l'assistant de marine, s'est réunie de nouveau, suite à la protestation du commandant militaire, et a condamné de nouveau quatre communistes à mort ; l'exécution a déjà eu lieu.

Son rapport mensuel n° 1.1000/42 G. du 28 février 1942, toujours secret, mentionne à l'O.K.W. :

En représailles de différents attentats à la bombe, six communistes et juifs ont été fusillés le 3 février 1942. Cent communistes et juifs ont été envoyés à Compiègne pour être déportés dans l'Est.

En représailles d'un attentat commis à Rouen contre un membre de la Wehrmacht, 25 communistes et juifs ont été fusillés le 21 février 1942... Des rafles ont été effectuées qui ont amené l'arrestation de nombreux communistes et juifs.

En représailles d'un attentat commis à Tours, le 3 février 1942, contre un membre de la Wehrmacht, 15 communistes et juifs ont été fusillés le 21 février 1942. A Tours également, des rafles ont amené l'arrestation de juifs et de communistes. En liaison avec ces mesures, la remise de 1.000 juifs et communistes aux autorités allemandes en vue de leur déportation dans l'Est a été décidée.

En représailles du sabotage d'un transformateur à Auboué, arrestation de 70 communistes et juifs en vue de leur déportation dans l'Est. Si l'auteur de l'attentat n'est pas découvert, de nouvelles mesures seront prises.

En représailles contre un attentat à la bombe dans un café mal famé de Brest les mesures suivantes ont été prises : prolongation pour trois semaines de la durée du couvre-feu. Fermeture de 40 cafés mal famés de Brest. Arrestation de tous les adultes, propriétaires ou membres du personnel de ces cafés, ainsi que de tous les anti-allemands connus de Brest en vue de leur déportation dans l'Est.

Et les comptes rendus d'exécution se succèdent avec une régularité qui rassure Berlin sur la rigueur de l'occupant.

Le colonel Speidel a dû borner là les mesures de sécurité destinées à établir l'ordre nazi dans le désordre racial français, mesures que, d'ailleurs, Oberg, le boucher de Paris, aidé

de Knochen, côté allemand, et de Bousquet et Darnand, côté français, amplifiera jusqu'à atteindre 80.000 assassinats qui ne doivent non plus heurter son sommeil dans la prison française où il attend la grâce présidentielle, prélude indispensable à sa future libération, ainsi que celle des 15 derniers criminels de guerre dont 8 condamnés à la peine principale, encore détenus en France et dont le docteur Karl Friedrich annonce déjà le rassemblement à Boch (Palatinat), au mois d'août prochain, avec tous les Allemands purgeant des peines pour crimes de guerre et emprisonnés par les Alliés occidentaux. Quelle inconséquence que d'installer Speidel à Fontainebleau et de tenir son successeur sous le vêtement de bure des condamnés à mort, alors qu'on ne relève entre eux qu'une différence dans le nombre de leurs suppliciés !

M. VANINO.

(Extraits de l'article paru dans « La Vie Juive ».)

Nous avons participé à...

La cérémonie de Pithiviers

Une importante délégation de notre Union s'est rendue, avec le drapeau, le 19 mai dernier, à Pithiviers, où a été inauguré, en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires, un monument sur l'emplacement même où se trouvait le camp tristement célèbre d'où partirent, pour ne plus jamais revenir, des milliers et des milliers de juifs.

Une gerbe a été déposée au monument aux morts à Pithiviers et une autre à Beaune-la-Rolande.

La délégation était composée de nos camarades Appel, Pers-trunski, Garbarz, Ser, Statman, Golgevit, Haitman, Kohn, Sone-lich, Kristal et Fogel.

A la 9^e Journée Nationale Antiraciste

Notre Union a participé, comme tous les ans, à la Journée nationale antiraciste qui s'est déroulée à la Mutualité le 26 mai dernier.

Au nom de l'Union, notre président, le docteur Danowski, a pris la parole pour dire les raisons pour lesquelles les anciens combattants juifs répondent « présent » chaque fois qu'il s'agit de lutter contre l'antisémitisme et pour la paix.

Après avoir souligné les dangers qui se manifestent en ce moment, il a déclaré :

« Nous nous trouvons aujourd'hui ici pour apporter notre contribution dans cette lutte et pour aider à alerter l'opinion publique et attirer son attention sur le danger qui menace la France, par suite des agissements des racistes et des antisémites.

Les anciens combattants juifs sont convaincus qu'il est possible d'endiguer la vague d'antisémitisme et de racisme, à condition cependant que s'unissent toutes les forces antiracistes du pays. »

Journée Nationale de la Déportation

Dans le cadre de la Journée nationale de la déportation, diverses cérémonies ont eu lieu le 28 avril dernier. Une de ces cérémonies s'est déroulée le matin, au mémorial du Martyr Juif Inconnu.

Notre Union était représentée ici également par une importante délégation conduite par nos camarades Isi Blum, Joseph Fridman et Salamon.

Cérémonie de la Flamme de l'U.G.E.V.R.E.

Le 27 avril, de nombreux anciens combattants juifs d'origine étrangère se sont rassemblés sur la terre-plein de l'Etoile, près de la dalle du Soldat Inconnu, où l'U.G.E.V.R.E. avait été appelée à ranimer la Flamme.

De nombreuses organisations d'anciens combattants, avec leurs

LE 30 JUIN 1957

PREMIÈRE FÊTE CHAMPÊTRE

C'est la première fois que notre Union organise une sortie champêtre, qui aura lieu le dimanche 30 juin, de 10 à 22 heures.

Elle a choisi, pour cadre de cette fête, l'immense parc du château d'Heurtebise, qui se trouve à Gournay, à proximité de la Marne. Ce parc est mis à notre disposition pour toute la journée et nous mettons tout en œuvre pour que nos camarades et leurs familles qui seront présents passent une journée vraiment agréable, dans une ambiance de franche camaraderie.

De nombreuses attractions, des jeux collectifs sont prévus. Un bal en plein air,

avec l'orchestre de l'animateur bien connu Abraha, fera danser les amateurs.

Un buffet et un bar bien garnis seront assurés toute la journée.

Rappelons qu'au cours de cette fête champêtre aura lieu le tirage de la tombola gratuite qui comprend de nombreux lots, dont un voyage en Israël, un frigidaire, un voyage en Autriche, etc...

Nous sommes convaincus que les anciens combattants répondront à l'appel de leur organisation et viendront nombreux, le 30 juin prochain, au château d'Heurtebise.

(Voir en première page les moyens de communication.)

drapeaux, se sont associés à cette traditionnelle cérémonie.

Notre Union était représentée par de nombreux camarades et son drapeau.

Au Chemin des Dames

Il y a plus de 40 ans, des combats acharnés se sont déroulés au Chemin des Dames et des milliers et des milliers de Français y ont laissé leur vie pour défendre la patrie menacée.

Nombreux furent les juifs volontaires de cette guerre de 14-18 qui ont mêlé leur sang à celui de leurs frères d'armes français. C'est pourquoi, à l'occasion de la manifestation du Souvenir, qui s'est déroulée le 28 avril dernier, la Fédération, groupant toutes les associations d'anciens combat-

tants juifs des deux guerres, y a participé avec le drapeau de chacune de ses associations.

La délégation de notre Union a été composée de : Dr Danowski, Herskowitz, Maier, Haitman et Fogel.

Hommage au cardinal Saliège

Le mardi 30 avril, une délégation composée de nos camarades Appel, Klajder et Garbarz représentait notre Union, avec le drapeau, à la cérémonie d'inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur du cardinal Saliège, à l'Asile de nuit, 16, rue Lamarck, en reconnaissance pour ses actions en faveur des juifs pendant l'occupation nazie.

MÉDAILLE DE LA FRANCE LIBÉRÉE FORCLUSION le 7 Juillet 1957

Rappelons que les demandes d'attribution de la Médaille de la « France Libérée » seront seulement recevables jusqu'au 7 JUILLET 1957.

La Médaille ne peut être attribuée aux personnes déjà titulaires :

— de la Légion d'honneur ou de la Médaille Militaire pour faits de résistance ;

— de la Croix de la Libération ;

— de la Médaille de la Reconnaissance Française pour faits de résistance.

Notre Union tient des formulaires à la disposition des postulants éventuels. Les formulaires peuvent être également demandés dans les offices départementaux des A.C.V.G.

Le Directeur : I. CLEITMAN.
S.I.P.N., 14, rue de Paradis, Paris

NOS VŒUX

Nos plus vives félicitations à notre camarade et Madame

Charles MING
à l'occasion du mariage de leur fille Anna avec M. François FROMMER.

Nos meilleurs vœux de bonheur à notre camarade et Madame

D. MILLER
à l'occasion de la naissance de leur petit-fils Joël.

Meilleurs vœux de bonheur à notre camarade et Madame

AJZYNDLER
à l'occasion de la naissance de leur petite-fille Betty LIBERMAN.

Nos meilleurs vœux à notre camarade et Madame

Isy RECHENSTEIN
à l'occasion de la naissance de leur fille Jacqueline.

Nos plus vives félicitations à notre camarade et Madame

WILDENBERG
à l'occasion de la naissance de leur petit-fils Léon.

La section de Saint-Quentin présente ses meilleurs vœux à leurs camarades

Marcel MARGULES
et

Calek BLUM
à l'occasion des fiançailles de leurs enfants Madeleine et Jean.

INDEMNITÉS aux victimes du nazisme

Une loi fédérale allemande accorde des indemnités à certaines catégories de victimes du nazisme. Il s'agit notamment des réfugiés, apatrides et des personnes s'étant trouvées, pendant la période de la guerre et de l'occupation, sans protection de leurs gouvernements respectifs, ainsi que de certains de leurs ayants droit.

Cette loi touche donc la quasi-totalité des juifs de France, d'origine étrangère, qui ont, d'une façon ou d'une autre, soit eux-mêmes, soit leurs proches parents, souffert de l'occupation nazie (déportation, internement, port de l'étoile jaune, vie clandestine dans des conditions inhumaines, etc...).

Pour donner les informations nécessaires à ce sujet et pour constituer les dossiers, un service spécial fonctionne tous les jours, sauf samedi et dimanche, de 14 à 18 heures, à notre siège, 18, rue des Messageries, Paris (10^e), tél. : PRO. 44-69.

FILES LAINES TOUS TITRAGES
PURE LAINE ET MELANGEES

Les LAINES VALMY-TEXTILES

93, Quai de Valmy — PARIS

Tél. : COM. 94-73

LA MARQUE APPRECIÉE
DE TOUS LES TRICOTEURS

JACQUES BANATEANU MARCEL MOURIER

MARBRIERS
Directeurs-Propriétaires de

LA MARBRERIE DE BAGNEUX

122, Route Stratégique, Montrouge

Face à la porte principale du Cimetière de Bagneux

Téléphone. Jour : ALEsia 20-16 - Nuit : MONTmartre 24-74

Entreprise générale de convois

Transports funéraires et tout ce qui concerne les travaux de cimetière
Fournisseurs des Sociétés de Secours Mutuels Israélites et de l'Union
RENSEIGNEMENTS GRATUITS MAISON RECOMMANDEE

קומט אלע מיט אייערע משפחות און פריינט

זונטיק, דעם 30-טן יוני

1^{טן} וואלד-יום טוב

פון קאמבאטאנטן-פארבאנד

וועלכער קומט פאר אין

פרעמטיוו פארק

פון שאטא ד'ערטעביז
אין אורנע-סיד-מארן

איר וועט פארברענגען א גאנצן טאג אין א באזונדערע
אנגענומענער און פריינטלעכער אטמאספערע.

עס ווערן פאראויסגעזען

גאנצע ריי קאלעקטיווע פארוויילונגען

אין ארבעטסער וועט שפילן א גאנצן נאכמיטאג און עס ווערט
אויך צוגעגרייט א ספעציעלע עסטראדע פאר א באל אונטערן
פרייען הימל.



דער בופעט וועט זיין פארזארגט מיט די געשמאקסטע מאכלים
און פארשידענע געטראנקען.



באקוועמע קאמוניקאציע-מיטלען :

פון שאטא דע ווענעסן נעמען דעם אויטאבוס 213 וועלכער
שטעלט זיך אפ ביים טויער פון פארק אויפן פלאם דע ל'עלוי
אין גורנע-סיד-מארן.

איינמירט : 100 פראנק.

אונזער ווילן

ארגאן פון פארבאנד פון די געוויינטלעכע פראנט-קעמפער

די אנדענק-צערעמאניע און איר פארייטונג

אונזער ברודער-קבר, דער מיליטער
רישער סאלוט און דעפילאדע, די
רעליגיעזע צערעמאניע, די רעדעס
און אפיציעלע דעלעגאציעס פון דער
רעגירונג און פון דער מיליטער-
שער מאכט, פון די קאמבאטאנטן
פארבאנדן פון יידישע רעפערענצן
טאטיווע ארגאניזמען, פון דאזיגסט
און פון צאלרייכע געוועלשאפטן —
דאס אלץ האט בולט געבראכט צום
אויסדרוק דעם דורך-ארץ, וואס דאס
אפיציעלע און דאס פאלקסטומלע-
כע פראנקרייך, וואס דער גאנצער
יידישער ישוב פון לאנד האבן פאר
יידישער גבורה, דעם כבוד, וואס
זיי קומען כסדר אפגעבן די יידישע
העלדן, וואס זיינען געפאלן אויף
אלע שלאכט-פעלדער פון דער
וועלט: די יידישע קעמפער פון אלע
ארמיען, די רומפולע געטא-קעמ-
פער, די וואלאנטערן פון דער יידי-
שער בריגאדע, די העלדן פון דער
הגנה, וועלכע האבן אין אומ-
גלייכן קאמף מיט א מעכטיקן
פרעמדן אקופאנט אויסגעקעמפט די
פרייע אומאפהענגיקע מדינת
ישראל.

דאנקען מיר זיי אלעמען פאר דעם
כבוד, וואס זיי זיינען געקומען אפ-
געבן, צוזאמען מיט אונז, אונזערע
טויטע, אויך אבער דערפאר, וואס
דורך זייער קומען און דורך זייער
אנטייל שטארקן זיי כסדר ביי אונז
אלליין, געוועזענע יידישע פראנט-
קעמפער, דעם צוטריט צו אונזער כח
און דעם באוויסטיקן פון דער אונז-
גארדראלע, וואס מיר זיינען

אלע יאר, ווען ס'דוקן זיך אן די
אומפארגעסלעכע דאטעס פון יענע
הייסע יוני-טעג, ווען טויזנטער און
טויזנטער יידישע זעלנער האבן
הארטגעקעמפט אויף די
לעצטע פארטיידיקונגס-פראנטן פון
דער סאמע ביז צו דער מארנע
קעגן דעם בליץ-אנגריף פון די היט-
לעריסטישע געפאצערטע מחנות
אויף פראנקרייך, קומען מיר זיך
צונויף אויפן בית עולם פון באניע
פארן מאנומענט, וואס מיר האבן
אויפגעשטעלט צום אנדענק פון די
וועלכע זענען געפאלן אויף די
פראנטן און שפעטער — אין דער
געוויינטלעכער ווידערשטאנד-ארמיי פאר
יידישן כבוד און קיום, פאר דער
באפרייאונג פון דעם לאנד, וואס
איז פאר א סך פון אונז געווארן
און פארבלייבט זייער צווייט פא-
טערלאנד.

אונטער די קילע בעטאנסטעלעס
פון ברודער-קבר צופוסט פון הער-
לעכן מאנומענט רוען די ביינער פון
געצילטע צענדליקער חברים,
אפהערגעבראכט פון די צאלרייכע
שלאכט-פעלדער, ווו זיי האבן גע-
בראכט א קרבן פאר אונז אלעמען
זייערע יונגע לעבנס.

אבער פיל פיל גרעסער איז גע-
וועזן די צאל פון די וואס האבן
זיך פרייוויליק אויפגעשטעלט בכדי
מיט געווער אין האנד צו פארצויר-
מען מיט זייערע ברוסטן דעם וועג
פאר דער ברוינער פאשיסטישער
טראלע, וועלכע האט געדראגט צו
פארפלייצן און צו פארשקלאפן
גאנץ אייראפע און אפוישן, צוזא-
מען מיט דער פריעצייט, דעם זכר
פון יידן פון אונזער גאנצן קאנטי-
נענט, און ווייטאקלעך גרויס איז
די צאל פון די וועלכע לעבן שוין
היינט נישט מער ווי אין אונזער
זכרון, וועלכע האבן אוועקגעגעבן
זייערע לעבנס, בכדי מיר אלע זאלן
קאנען לעבן און אטעמען...

די צאלרייכע פאנען, וועלכע קו-
מען אלע יאר זיך פארבויגן אין
הדרת-כבוד פאר אונזער מאנומענט,
די קרענץ וועלכע קומען באדעקן
און באצירן די צעמענט-סטעלעס פון



די טריבונע פון די פאמיליעס בעת דער צערעמאניע

די יידישע מארק פון די

קריגס-געפאנגענע
ווערן אויסגעצאלט

לויטן דעקרט, וואס איז דערשי-
נען דעם 17-טן מערץ אין „זשור-
נאל אפסיעל“, קענען די געוועזענע
קריגס-געפאנגענע, פאליטישע דע-
פארטירטע און יוואנג-ארבעטער
אין דייטשלאנד, וועלכע האבן בעת
זייער צוריקער פון דער געפאנגענ-
שאפט, אפגעגעבן זייער דייטשיש
געלט, באקומען איצט אויסגעצאלט
אין פראנקן (15 פראנק פאר יעדן
רייכסמארק).

דער מאקסימום, וואס עס וועט
אויסגעצאלט ווערן, איז די סומע
פון 500 רייכסמארק.

יעדער פאראינטערעסירטער קען
זיך ווענדן צו זיין פערסעפטער,
לעצטער טערמין: סוף דעצעמבער
1957.

עפנטלעכער דאנק

דערמיט דריק איך אויס
מיין דאנק דעם פארבאנד פון
די יידישע פראנט-קעמפער
אין לאנד פארן איינארדענען
די צערעמאניע אין צוזאמען
האנג מיטן אנטהילן פון אג-
דענק טאג אויפן קבר פון
מיין געפאלענע זון, מאריס
קארזשעץ.
א באזונדערן דאנק דעם ח'
לעוויקאוויטש פאר זיין אקטי-
ווער מיטהילף אינעם אדורכ-
פירן פון דערדאזיקער צערע-
מאניע.

דער פאטער
מ. קארזשעץ.

דער יולי לעצטער טערמין פארן „מעדאי דע לא פראנט ליבערע“

דער וויכטיקייט פון דער דאזיקער
דעקאראציע, וועלכע ווערט געגעבן
דורכן קאמבאטאנטן-מיניסטער פאר
געוועזענע קעמפער, וואס האבן זיך
באזונדערס אויסגעצייכנט אין דער
ווידערשטאנד-באוועגונג.

צו דער ביטע דארפן בייגעלייגט
ווערן פאלגנדיקע פאפירן:
א באשטעטיקונג פון אנגעהער-
קייט צו דער רעזיסטאנס;

— אן אפיציעלע קארטע פון אינ-
טערנירטע, דעפארטירטע אדער
קאמבאטאנט וואלאנטער דע לא רע-
זיסטאנס.

אין עווענטועל אויסצייכענונגען,
די דעקארירטע וועלן באקומען א
ספעציעלן דיפלאם, ווו עס וועט אג-
געגעבן ווערן דער מאטיוו פון דער
אויסצייכענונג.

דער קאמבאטאנטן-פארבאנד
שטייט צו דער דיספאזיציע פון די
פאראינטערעסירטע, כדי צוזאמען
צושטעלן זייערע דאטעס.

דער „זשורנאל אפסיעל“ האט
דעם 2-טן אפריל געמאלדן, אז פון
דעם 1-טן יולי, וועלן מער נישט אנגע-
נומען ווערן קיין ביטעס אויף דער
אויסצייכענונג „לא מעדאי דע לא
פראנט ליבערע“.

דער פארבאנד פון די יידישע
פראנט-קעמפער ציט די אויפמערק-
זאמקייט פון זיינע מיטגלידער אויף

מעדאל פון דעפארטאציע און אינטערנירונג

יעדע פערזאן, וואס איז אינטער-
נירט, אדער דעפארטירט געווארן
צוליב רעזיסטאנט-טעטיקייט, האט
רעכט צו טראגן דעם מעדאל פון
דעפארטאציע, אדער אינטערנירונג.
די דעמאנדישע צו טראגן דעם
דאזיקן מעדאל ווערט ארויסגעגעבן
דורכן קאמבאטאנטן-מיניסטער, 37
רי דע בעל שאס.

דעם 9-טן מאי אויף עטואל



דעם 9-טן מאי איז פארגעקומען ביים עטואל די טראדיציאנעלע
צערעמאניע פון דער פערזאציע פון די יידישע קאמבאטאנטן.
אונזערע חברים אפעל און סאלאמאן צינדן אן דעם פלאם אויפן
קבר פון אומבאקאנטן סאלדאט.

1957 (65) Mai Juin

**Mettons-nous au travail
pour réaliser avec succès
les nouvelles tâches**

Avec la fin des vacances, le cours normal de l'activité de notre Union a repris.

Il faut dire que cette année, exceptionnellement, même au mois d'août, le travail n'a jamais été interrompu. Le secrétariat a continué à fonctionner, donnant ainsi satisfaction à toutes sortes de demandes émanant de nos adhérents. N'est-ce pas une preuve éclatante de notre vitalité ?

Si l'année écoulée a été fertile en nombreuses réalisations, grâce au dévouement de tous nos camarades, il reste néanmoins de nouvelles tâches à résoudre : l'antisémitisme continue, cette plaie moyenâgeuse qui pendant la guerre a causé la perte tragique de six millions des nôtres. Les slogans d'un Poujade et d'un Le Pen, ou autres Tixier-Vignancourt, en France ; la propagande à caractère antisémite, au cours des élections qui viennent de se dérouler en Allemagne Fédérale, nous imposent le devoir de rester vigilants. La défense des droits de nos camarades pensionnés, malades, ainsi que des veuves et des orphelins de guerre, nous dicte des tâches particulières.

Une des préoccupations immédiates de notre Comité est d'assurer le succès éclatant du treizième bal annuel, qui se déroulera, cette année, le 21 décembre au Palais d'Orsay. La réussite de cette manifestation nous permet d'élargir notre activité sociale qui profite aux plus déshérités. La défense de la paix dans le monde, et surtout au Moyen-Orient qui attire particulièrement notre attention, demeure également une de nos préoccupations constantes.

Pour que notre Union puisse remplir toutes ses tâches avec honneur restons unis, comme nous l'étions sur les champs de batailles, dans les maquis et derrière les barbelés.

Mettons-nous tous au travail pour que cette année, encore plus que les années précédentes, notre Union demeure parmi les belles organisations du monde combattant en général, et la plus importante des organisations d'anciens combattants juifs, en particulier !

Dr. DANOWSKI.

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

18, Rue des Messageries - PARIS-X* - Tél. : PRO. 44-69

LES ANCIENS COMBATTANTS ne veulent pas qu'on touche à leurs droits

Les anciens combattants veillent jalousement sur les droits acquis par leur action infatigable et persévérante. Depuis des années, ils luttent pour la

révalorisation des pensions des invalides, des veuves et de toutes les victimes du nazisme.

Dans leurs diverses revendications, la demande de révalorisation de la retraite du combattant occupe une place particulière, ainsi que du retour à l'âge de 55 ans pour en être bénéficiaire (au lieu de 65, comme le prévoit une récente loi).

paiement aux anciens prisonniers de guerre, de la 3^e tranche du pécule que les intéressés devraient normalement percevoir à fin 1957.

Il est évident que l'ensemble des organisations de P.G. s'oppose avec énergie à ces mesures.

Notre Comité Directeur, fidèle interprète des sentiments de l'ensemble de ses adhérents et de tous les anciens combattants Juifs a estimé qu'il était de son devoir de joindre la voix de notre Union à celles de l'U.F.A.C. et de toutes les organisations qui ne veulent pas qu'on touche aux droits des anciens combattants si chèrement acquis et d'exprimer son attachement aux appels à l'union de tous les combattants afin de sauvegarder plus efficacement leurs droits.

C'est pourquoi la tentative de porter atteinte à un droit que ceux qui ont risqué leur vie pour défendre la France, considèrent comme sacré a provoqué une véritable tempête d'indignation dans tous les milieux du monde ancien combattant : depuis deux mois, et en dépit de la période des vacances les protestations n'ont cessé de s'élever de toute part.

Il est également question de reculer à fin 1958 la date de

Réservez la date
du **Samedi
21**

Décembre 1957
pour le

**Bal
annuel**

de l'Union des Engagés
Volontaires et Anciens
Combattants Juifs

DANS LES
SALONS
DU

**PALAIS
D'ORSAY**

sous le haut patronnage de
M. le Ministre des Anciens
Combattants

2 Grands Orchestres

**ATTRACTIONS
ARTISTIQUES**

BUFFET

Tombola

Vous viendrez nombreux avec
vos amis pour assurer comme
toujours un grand succès à la
fête traditionnelle de votre
organisation

Le 30 Juin dernier, à Gournay au cours de la Fête Champêtre TIRAGE DE NOTRE TOMBOLA

La fête champêtre que nous avons organisée pour la première fois le 30 juin dernier a connu un grand succès.

Des centaines et des centaines de nos adhérents sont venus avec leurs familles au Parc d'Heurtebise à Gournay-sur-Marne et y ont passé une journée vraiment agréable dans un

cadre magnifique et dans une atmosphère de franche camaraderie.

C'est au cours de cette fête qu'un jury choisi parmi l'assistance a procédé au tirage de notre tombola gratuite annuelle.

Voici la liste des numéros gagnants :

Le numéro 18.467 gagne	Un voyage en Israël
Le numéro 6.042 gagne	Un réfrigérateur
Le numéro 11.593 gagne	10 jours en Autriche
Le numéro 13.433 gagne	Un appareil de photo avec flash
Le numéro 17.852 gagne	Un tourne-disques microsillon
Le numéro 14.902 gagne	Un mixer
Le numéro 17.504 gagne	Un moulin à café électrique
Le numéro 13.300 gagne	Un rasoir électrique

LES NUMEROS SUIVANTS GAGNENT UNE REPRODUCTION
DU LAVIS DE MARC CHAGALL
QUE LE GRAND PEINTRE A BIEN VOULU NOUS OFFRIR
POUR PREFACER NOTRE LIVRE
« AU SERVICE DE LA FRANCE »

2.621; 7.068; 7.258; 7.905; 8.668; 9.257; 9.279; 9.977; 10.991; 11.057;
12.332; 13.635; 14.891; 15.779; 16.154; 16.859; 17.000; 17.490.

Les lots non-réclamés avant le 15 novembre 1957 resteront à la disposition de l'organisation, au profit de ses œuvres.

A titre de reconnaissance pour leur travail infatigable qui a grandement contribué à la splendide réussite de notre tombola le comité directeur a offert une reproduction

de Marc Chagall à nos camarades Failovic et Sadowski, membres du Bureau ainsi qu'à nos amis Mmes Lilienstein, Pfeiffer, Rosen et Korn-gold.

DES MÉTHODES INDIGNES que l'opinion doit condamner

Vous savez que depuis de longues années notre Union organise, au Palais d'Orsay, son bal de nuit, le 24 décembre.

Tous les ans, la salle est retenue verbalement pour l'année suivante suivant l'usage établi au Palais d'Orsay pour toutes les organisations.

Profitant d'un changement de direction intervenu au Palais d'Orsay il y a quelques mois, et profitant également du fait que cette nouvelle direction ignorait l'existence d'autres organisations d'anciens combattants Juifs, l'Association des Anciens Combattants de la rue de Paradis a trompé la bonne foi de cette Direction et s'est emparée, d'une façon déloyale, de la salle qui nous était effectivement réservée pour le 24 décembre 1957.

L'organisation d'Orfus qui s'est posée comme un des buts principaux

de son activité de gêner notre Union dans son travail fructueux a, entre autres, depuis quelques années, essayé d'organiser le même soir, c'est-à-dire le 24 décembre, un autre bal de nuit. Mais alors que les salons du Palais d'Orsay débordaient de monde, le bal à l'Hôtel Lutétia présentait un spectacle plutôt lamentable : les anciens combattants ne répondaient pas à son appel.

L'association de la rue de Paradis, en s'emparant des salons qui nous étaient traditionnellement réservés, s'est posée comme objectif de semer la confusion dans les rangs des anciens combattants juifs, espérant ainsi les attirer.

Nous sommes convaincus que ce genre de méthode soulèvera le mépris de l'opinion à l'encontre de ses auteurs.

Quant aux anciens combattants juifs, sans distinction de leur opinion, ils condamneront les méthodes indignes que certains éléments veulent introduire dans nos organisations. Ils démontreront leur attachement à leur grande Union, qui défend inlassablement leurs intérêts, en venant encore plus nombreux au treizième bal annuel qui aura lieu cette fois le **SAMEDI 21 DECEMBRE**, dans les Salons du Palais d'Orsay, comme d'habitude.

Une lettre a été adressée à M. Vanikoff, Président de la Fédération des Associations d'Anciens Combattants Juifs, demandant une réunion extraordinaire de cet organisme, afin de condamner de tels actes, car les organisations d'anciens combattants juifs ne pourraient tolérer l'instauration d'une atmosphère où régnerait la loi de la jungle.

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
aura lieu le mercredi 13 Novembre 1957 à 20 h. 30
dans la grande Salle de l'Hôtel Moderne (place de la République)

Le 26 Octobre aux Invalides

Cérémonie d'inauguration de la plaque Commémorative de l'U.G.E.V.R.E.

Le 26 octobre, à 10 heures du matin, sera inaugurée dans la cour des Invalides, une plaque « à la gloire de tous les combattants étrangers tombés au service de la France en 1939-1945 ».

C'est sur l'initiative de l'U.G.E.V.R.E., prise en 1950, qu'une autorisation exceptionnelle a été accordée permettant d'obtenir une place pour cette plaque commémorative.

Elle représentera un symbole, aussi bien pour les survivants de la dernière guerre que pour les générations à venir, des sacrifices des milliers d'étrangers, de toutes nationalités, qui se sont engagés vo-

lontairement pour défendre la France menacée par la barbarie hitlérienne.

Afin de donner tout l'éclat que mérite cet événement, le Comité Directeur de l'U.G.E.V.R.E. a élaboré un plan d'ensemble de l'organisation de la cérémonie qui sera placée sous la présidence effective de M. le Ministre des Anciens Combattants.

Diverses personnalités civiles et militaires ont déjà donné leur adhésion à cette manifestation, parmi lesquelles : M. Pierret-Gérard, Président de l'U.F.A.C. Me Etienne Nouveau, Vice-Président de l'U.F.A.C., le général Koenig, etc...

Au cours d'une prise d'armes, le Ministre des Anciens Combattants procédera à une remise de décorations.

Toutes les organisations importantes d'anciens combattants, françaises et étrangères, sont invitées à la cérémonie.

Les Anciens Combattants Juifs auront à cœur de participer en grand nombre à cette cérémonie patriotique, rendant ainsi hommage à leurs frères d'armes, d'origine étrangère, engagés comme eux, et qui sont morts pour que vive la France. Rappelons qu'à l'occasion de cet événement, parmi ceux qui seront décorés se trouvent notre Président, A. Braslavsky, qui vient d'être nommé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur, G. Laroche et le Dr Gorovit, nommés Chevaliers de la Croix du Mérite Combattant.

J.MINC

Gaston LAROCHE
Chevalier de la Légion d'Honneur

et le

Dr. GOROVIT
Chevaliers du Mérite Combattant

Nos amis, Gaston Laroche, Chevalier de la Légion d'Honneur et le Dr Gorovit, membres actifs de puis de longues années au sein du Comité Directeur de l'U.G.E.V.R.E., viennent d'être nommés Chevaliers de la Croix du Mérite Combattant.

Nous leur adressons à cette occasion nos plus vives félicitations.

Alexandre BRASLAVSKY

Président de l'U.G.E.V.R.E.
Chevalier de la légion d'honneur

A. Braslavsky, Président de l'U.G.E.V.R.E. vient d'être nommé Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Né le 10 mai 1891 à Kiev, après avoir fait ses études universitaires de sciences économiques dans sa ville natale, et après avoir servi pendant la première guerre mondiale, en 1915-1916, dans l'armée russe, il vient en France en 1921.

Lorsque la France se trouve en danger, il n'hésite pas à s'engager volontairement en 1940 pour servir son pays d'adoption. Il est versé dans le 5^e Train à Orléans. Démobilisé en août 1940, il



fonde et assume la présidence, en 1941, de l'Amicale des Volontaires étrangers des départements de la Corrèze, de la Creuse, du Cantal et de la Dordogne.

En novembre 1942, lorsque les Allemands occupent la zone sud, il s'évade en Espagne, dans l'intention de passer en Afrique du Nord. Il est interné pendant six mois dans différents camps et prisons, et ensuite, libéré, il se dirige sur Gibraltar, d'où il gagne le Maroc.

En juillet 1943, il s'engage (deuxième engagement) à Casablanca et est versé dans le 32^e escadron du Train du Maroc. En septembre 1943, il est muté à la 5^e Division Blindée. Il reste dans cette unité jusqu'au débarquement de septembre 1944.

Faisant la campagne des Vosges et d'Alsace, après la prise de Belfort, il traverse le Rhin avec son unité, et participe ainsi à la campagne d'Allemagne.

Après sa démobilisation en août 1945, il crée l'Association des Volontaires Etrangers de la Région Parisienne, et en assume la présidence. Il participe ensuite à la création de l'U.G.E.V.R.E. Il en devient le secrétaire-adjoint, puis le secrétaire général et il en est le Président depuis cinq ans.

A. Braslavsky, déjà titulaire de la Médaille des Evadés et de la Croix de Guerre, a montré un dévouement et un désintéressement exemplaires, à la tête d'une fédération qui groupe de nombreuses organisations d'anciens combattants d'origine étrangère.

Notre Union, qui a été depuis la création de l'U.G.E.V.R.E., l'un de ses membres les plus actifs, exprime à cette occasion les plus vives félicitations au Président Braslavsky.

* LYON *

Le 21 Juillet dernier Emouvante journée commémorative en l'honneur des combattants juifs morts pour la France

Le 21 juillet dernier se sont déroulées les cérémonies marquant notre « Journée Commémorative des Combattants Juifs morts pour la France ».

A 10 heures, au Cimetière israélite de la Mouche, pleine de simplicité et de grandeur, en présence de nombreuses personnalités, se déroulait la première des trois manifestations de la « journée » et à la suite d'un instant de recueillement devant le monument aux morts et la « Pierre d'Auschwitz » les personnes présentes se dispersaient vers diverses tombes de fusillés.

A 11 heures, une nombreuse assistance se retrouvait devant le « Veilleur de Pierre », place Bellecour, après qu'une délégation soit allée déposer une gerbe au « Carré des fusillés » du cimetière de la Guillotière.

C'est à 15 heures que se déroulait la troisième manifestation, dans la clairière où se trouve le monument érigé sur le territoire de la commune de Châtillon d'Azergue, à la mémoire des 52 patriotes lâchés

ment abattus par les nazis qui, « leur forfait accompli, partirent en chantant ».

La clairière du monument est noire de monde lorsque débute la cérémonie, la plus importante des trois par son ampleur.

Les anciens combattants Juifs de Lyon et leurs familles, leurs amis et la population de Châtillon ont manifesté, par leur présence, leur volonté de se souvenir.

A l'arrivée du cortège, formé trois cent mètres plus bas, drapeaux en tête, et après le dépôt des gerbes, des allocutions furent prononcées.

Après que M. le Maire de Châtillon eut exalté la mémoire de ceux qui sont tombés en ce haut-lieu,

AUX ANCIENS COMBATTANTS JUIFS DE LYON

Nous vous informons que notre ami BLEIWEISS passera à votre domicile pour encaisser les cotisations. Nous sommes persuadés que vous lui ferez bon accueil et aurez à cœur d'aider, par le versement de votre cotisation, les activités de votre section lyonnaise.

M. Werkhaiser, au nom de l'U.J.R.E. prononça une courte allocution attirant l'attention de l'assistance sur l'affront fait aux martyrs par la nomination de Speidel au poste de Commandant en Chef des forces armées Centre Europe.

En conclusion, notre secrétaire, Apfeldorfer, rappela que « les Anciens Combattants Juifs lutteront toujours de toutes leurs forces pour que la paix soit sauvegardée dans le monde et demandent que les problèmes pendants soient réglés par la négociation et que cessent, en quelque lieu qu'elles se produisent, toutes les effusions de sang ».

Avis à tous les Lyonnais

A la suite des nombreuses réponses à notre circulaire concernant la venue d'un avocat pouvant nous renseigner sur les

INDEMNITES AUX VICTIMES DU NAZISME

nous avons le plaisir de porter à la connaissance de tous les Lyonnais qu'une réunion se déroulera le

Samedi 12 Octobre 1957, à 20h.30

Café Emieux, Place Tobie-Rabatel (près Terreaux)
avec la participation de l'avocat Me Kenig, du Barreau de Paris.

Venez nombreux !

Le 13^e anniversaire de la libération a été célébré dans l'union

De nombreuses manifestations patriotiques ont marqué, pendant la deuxième quinzaine du mois d'août, la date du 13^e anniversaire de la libération de Paris.

Toutes les cérémonies se sont déroulées dans un esprit de la plus large union.

Dans un appel lancé aux Parisiens, le Comité Parisien de Libération déclarait notamment :

« Que cet anniversaire marque le souvenir de ceux des nôtres tombés pour la patrie, pour la Liberté, pour le bonheur dans la Paix ; qu'il marque aussi la victoire du Peuple de Paris sur les hordes hitlériennes et leurs collaborateurs qui rêvent

encore de revanche et ne s'en cachent pas 13 ans après leur écrasement ».

Le 25 août, une foule très nombreuse assistait à la cérémonie traditionnelle, place de Rennes, devant la gare Montparnasse où von Choltitz se rendit au général Leclerc et au colonel Rol-Tanguy.

De nombreuses personnalités civiles et militaires et des représentants des organisations des tendances les plus diverses ont participé à cette manifestation commémorative.

Les anciens combattants Juifs ont participé très nombreux à toutes ces cérémonies.

MISE AU POINT

A la suite de l'information qui a été publiée dans le dernier bulletin de l'Association des Anciens Combattants Juifs (Président : Orfus) sur une prétendue décision de la Fédération, qui aurait été prise au cours de sa réunion du 28 mai 1957, concernant la traditionnelle cérémonie du Souvenir que l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs organise au mois de juin devant notre Monument à Bagneux, nous tenons à faire la mise au point suivante, afin d'éviter d'induire l'opinion en erreur :

Il ne s'agissait pas du tout dans la décision mentionnée, d'attribuer des droits exclusifs quelconques à

la Fédération pour organiser des cérémonies du Souvenir, et encore moins, comme le prétend le bulletin, il ne pouvait pas du tout être question d'un changement quelconque en ce qui concerne notre traditionnelle manifestation en l'honneur des combattants Juifs morts pour la France.

Nous l'avons clairement et nettement exprimé au cours de cette réunion de la Fédération.

J. FRIDMAN et N. CZARNY représentant l'Union à la réunion de la Fédération des Associations d'Anciens Combattants Juifs, le 28 mai 1957.

Dès aujourd'hui...

...achetez la carte d'entrée à notre

13^e BAL DE NUIT

qui aura lieu le

samedi 21 décembre 1957 au PALAIS D'ORSAY

En prenant le billet à l'avance, vous pouvez gagner une superbe caméra ou d'autres lots qui seront tirés au sort au cours de la soirée.

Ce que vous devez savoir

Certaines catégories de P. G. peuvent prétendre aux indemnités allemandes

Une loi allemande du 29 juin 1956 accorde des indemnités à certaines catégories de victimes du nazisme. Il s'agit notamment des réfugiés, apatrides et des personnes s'étant trouvées, pendant la période de la guerre et de l'occupation, sans protection de leurs gouvernements respectifs, ainsi que de certains de leurs ayants droit.

Cette loi touche donc la quasi-totalité des juifs de France, d'origine étrangère, qui ont, d'une façon ou d'une autre, soit eux-mêmes, soit leurs proches parents, souffert de l'occupation nazie (déportation, internement, port de l'étoile jaune, vie clandestine dans des conditions inhumaines, etc.).

La loi en question peut dans certains cas s'appliquer à d'anciens prisonniers de guerre juifs, non naturalisés pendant la période de leur captivité et qui du fait de leur confession ont subi des discriminations notables.

Notre Union qui, à ce jour, a déposé près de 600 dossiers entre les mains des autorités allemandes se tient à la disposition des anciens P.G. pour la constitution éventuelle de leurs dossiers.

Pour donner les informations nécessaires à ce sujet et pour constituer les dossiers, notre Union a décidé d'ouvrir un service qui est assuré par un juriste spécialiste de la question.

Le service fonctionne tous les jours, sauf samedi et dimanche, de 14 à 18 heures, à notre siège, 18, rue des Messageries, Paris (10^e), tél. : PRO. 44-69.

RETRAITE DU COMBATTANT POUR LES TITULAIRES DE LA CARTE DU COMBATTANT

Si vous êtes né avant le 7 janvier 1904, vous pouvez prétendre à la retraite du Combattant à dater du 1^{er} août 1956, à

condition de formuler la demande avant le 31 décembre prochain, date de la forclusion.

Si l'ayant droit à la Retraite, âgé de moins de 65 ans, est bénéficiaire de l'Allocation vieillesse comme inapte au travail, il peut percevoir la Retraite au taux de 10.632 francs, attribuée aux anciens combattants âgés de plus de 65 ans.

Il doit, pour cela, en faire la demande à la direction interdépartementale, 139, rue de Bercy, à Paris-12^e, en y joignant un certificat attestant qu'il perçoit l'allocation vieillesse.

Les anciens combattants, et particulièrement les associations d'anciens P.G., poursuivent leur action pour l'obtention de la retraite à partir de 50 ans et pour la Carte du Combattant pour tous les P.G.

Pour tous les renseignements complémentaires et éventuellement pour la constitution des dossiers adressez-vous à notre siège : 18, rue des Messageries, Paris X^e.

COMMENT OBTENIR LE REMBOURSEMENT DES MARKS AU Taux de 15 FRANCS

Par arrêté du 6 mars 1957, publié au « Journal officiel » du 17 mars 1957, le taux d'échange des Reichmarks déposés par les anciens prisonniers, déportés politiques et travailleurs non volontaires a été porté à 15 francs.

Les rapatriés qui ont déjà bénéficié de remboursement au taux de 6 francs pourront obtenir le remboursement complémentaire de 9 francs en s'adressant au percepteur le plus voisin de leur domicile sur présentation de la carte de rapatrié.

Les rapatriés qui n'ont pas encore sollicité le remboursement de leurs marks pourront obtenir ce remboursement au taux de 15 francs en s'adressant à ce même percepteur.

A l'appui de leur demande, ils devront produire leur carte de rapatrié, ainsi que le reçu qui leur a été délivré au moment du dépôt de monnaies allemandes ou, à défaut, un duplicata de ce reçu.

Il leur appartiendra, le cas échéant, de demander ce duplicata : soit au ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre (service des transferts de fonds), sur communication de la carte de rapatrié, si les monnaies allemandes ont été déposées dans un centre de rapatriement, soit à l'établissement bancaire ou au comptable du Trésor dans les caisses duquel a été fait le dépôt.

Toute demande d'échange cessera d'être recevable après le 31 décembre 1957.

NOS VŒUX

SAINT-QUENTIN

La section locale est heureuse de présenter ses félicitations à son vice-président

David EPSTEIN à l'occasion des fiançailles de sa fille Madeleine avec M. Guy LAMBUSTO.

Le comité présente ses meilleurs vœux au camarade

Léon OSMAN à l'occasion de la naissance de son petit-fils Thierry LEBLOND.

Notre comité directeur exprime ses meilleurs vœux de bonheur à nos camarades

LEWINBAUM et MAGALNIK et à leurs familles à l'occasion du mariage de leurs enfants.

Nos meilleurs vœux à notre camarade RAPPOPORT à l'occasion de la naissance de son premier petit-fils Philippe Marc.

Les Droits de Titulaires des Déportés Résistants

LE TITRE DE DEPORTE RESISTANT DONNE DROIT :

1) Au bénéfice du Statut des Combattants Volontaires de la Résistance et des avantages qu'il confère, sauf en ce qui concerne les déportés résistants de 1914-1918.

2) Au bénéfice du Statut du Combattant et des avantages qu'il confère.

3) Au régime général des pensions militaires, de décès ou d'invalidité basées sur le grade réel ou le grade d'assimilation.

Toutes les infirmités dont sont atteints les déportés résistants et ouvrant droit à pension, sont assimilées à des blessures au regard des articles 8 et 36 à 40 du Code des Pensions. Au cas d'infirmité multiples résultant soit de blessures associées à des maladies contractées ou aggravées en déportation, l'ensemble des infirmités est considéré comme une « seule blessure ».

En fonction de ce qui précède la pension des déportés résistants prend le caractère définitif dans le délai de trois ans qui suit le point de départ de la pension concédée.

Lorsque des infirmités sont

reconnues incurables, il convient d'attribuer d'emblée une pension définitive.

La présomption d'origine est admise sans limitation de délai.

LE TITRE DONNE ENCORE DROIT :

4) Au bénéfice d'une solde de captivité basée sur le grade réel ou le grade d'assimilation.

5) Au remboursement intégral des pertes de biens subies (loi du 6-8-48, article L 340).

Toutefois les pertes se chiffrant à une somme inférieure à 60.000 francs pour les déportés peuvent être immédiatement remboursées.

Les pertes se chiffrant à une somme supérieure peuvent être immédiatement compensées par une indemnité forfaitaire s'élevant à 60.000 francs pour les déportés, si le postulant renonce à toute demande d'indemnisation complémentaire ultérieure.

Les demandes sont déposées par l'intéressé ou les ayants cause (conjoint non remarié ou descendants ou ascendants) auprès de la Direction Interdépartementale qui a établi leurs titres.

6) Au bénéfice éventuels des prêts spéciaux.

7) Aux dispositions prises pour les victimes militaires en matière d'état civil et de sépulture.

Pour les déportés résistants le temps passé en détention et en déportation est compté comme service militaire actif dans la zone de combat et dans une unité combattante.

Il donne droit au bénéfice de la campagne double.

Toutefois le temps passé au cours d'internement antérieur à celui qui a été à l'origine de la déportation, dans un camp considéré seulement comme lieu d'internement, sera compté comme campagne simple.

Les sommes versées aux déportés résistants à titre de solde de captivité ou de délégation de solde sont exonérées de l'impôt cédulaire et n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de l'impôt général sur le revenu.

DECORATIONS

Des contingents spéciaux dans l'Ordre de la Légion d'honneur et des contingents de Médailles Militaires ont été réservés aux déportés résistants.

La Légion d'honneur ou la Médaille Militaire ainsi que la Croix de Guerre et la Médaille de la Résistance sont attribuées d'office aux déportés résistants disparus.

Les bénéficiaires du statut des déportés résistants ont droit au port de la Médaille de la Déportation pour faits de résistance.

BOURSES SPÉCIALES AUX PUPILLES DE LA NATION

Toutes les bourses de l'enseignement supérieur sont accordées aux pupilles de la Nation sans aucune condition de mention ou de notes spéciales. Il leur suffit d'avoir subi avec succès les épreuves de leurs examens.

Outre les bourses classiques, attribuées à tous les étudiants, les pupilles de la Nation peuvent bénéficier, pendant la durée normale de leurs études, des bourses suivantes :

Faculté de Droit : certificat de capacité, 2 ans ; licence, 3 ans ; doctorat, 2 ans.

Faculté de Médecine : diplôme de sage-femme, 2 ans.

Faculté des Sciences : certificat d'études supérieures, 1 an.

Faculté de Pharmacie : année de stage, diplôme de pharmacien, 4 ans.

Ces bourses sont attribuées pour 1 an et renouvelables.

Les pupilles de la Nation peuvent solliciter, en outre, des subventions d'études d'enseignement supérieur, auprès des offices départementaux des A.C. et V.G.

participez tous à la réussite de notre **BAL** du **21 Décembre** offrez un lot pour la **TOMBOLA** aidez-nous à placer les cartes d'entrée il faut que le 13^e Bal annuel remporte encore un succès triomphal

FOURNITURES POUR TAILLEURS TISSUS

Maison JACKY

31, rue Simart, 31 PARIS (18^e)

Téléphone : ORN. 32-13

FILES LAINES TOUS TITRAGES PURE LAINE ET MELANGES

Les LAINES VALMY-TEXTILES

93, Quai de Valmy — PARIS

Tél. : COM. 94-73

LA MARQUE APPRECIÉE DE TOUS LES TRICOTEURS

JACQUES BANATEANU MARCEL MOURIER
MARBRERS
Directeurs-Propriétaires de

LA MARBRERIE DE BAGNEUX

122, Route Stratégique, Montrouge

Face à la porte principale du Cimetière de Bagneux

Téléphone. Jour : ALEsia 20-16 - Nuit : MONtmartre 24-74

Entreprise générale de convois

Transports funéraires et tout ce qui concerne les travaux de cimetière

Fournisseurs des Sociétés de Secours Mutuels Israélites et de l'Union

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

MAISON RECOMMANDÉE

לוי ריבט, אויסגערעכנטע אויפגעפירט פון פראנצויזן און אויסלאנד קיין פון ערד און קאוועם

LEVI-RIVET

24, Rue Notre-Dame-de-Nazareth

PARIS (3^e). Tél. : ARC. 34-97 et 59-96

צוויי גרויסע ארקעסטערס: פארשידענע אטראקציעס און רייכער ארטיסטישער פראגראם. — בופעט און טאמבא א ל א.

דער צוזאמענטרעף פון די ס.ס. אין קארלסבורג און די וואקסנדיקע חוצפה פון די געזונ. נאציס

ער איז נישט זוכה צו ווערן א קאנצלער.
דער ארגומענט האט געוויקלט. מען האט דאן געקענט פערסטעלען אז די אפישן מיט מגן דודס אויפן פארטרעט פון אלענהאוזער האבן זיך פארמערט.

איז דען א ווונדער, וואס די שטייגונג פון די יידישע בית-עלמינס מערז זיך און אז די צאל אנטויפט מיטשע און פאשיסטישע אויסגא- בעס דערגרייכט שוין, לויט זיכערע קוועלעס, איבער די טויזנט.

די דערוואכונג פון נאציס קען נישט לאזן גלייכגילטיק די געזונ. יידישע קאמבאטאנטן און קרבנות פון נאציס.

זיי דארפן נאך מער, ווי שטענדיק בלייבן וואכזאם, כדי צוזאמען מיט אלע די וועמען עס באאומראיקט דער ווידערגעבורט פון דייטשן מי- ליטאריזם, אלאמירן די עפנטלעכ- קייט איבער דער געפאר, איידע- עט ווערט צו שפעט.

מ. שוסטער

צו די געוועזענע קריגס-געבאנגענע

פון קומענדיקן נומער אן ווע- לען מיר אנהויבן צו פארעפנט- לעכן באשרייבונגען איבער די באדינגונגען, אין וועלכע עס האבן געלעבט די יידישע קריגס- געפאנגענע אין דייטש- לאנד.
מיר ווענדן זיך דעריבער צו אלע געזונ. קריגס- געפאנגענע, וואס ווילן וועגן דעם ענין שרייבן, זיך צו ווענדן צום ביר- רא פון פארבאנד.

אונזער ווילן

ארגאן פון פארבאנד פון די געזונ. יידישע קריגס-געבאנגענע

מעטאדן פון הפקרות וואס די געזונשאפטלעכקייט מוז פארדורטיילן

פער. גלויבנדיק צו קענען אזוי ארום ווי אריינפארן צו זיך.

מיר זיינען איבערצייגט, אז די דאזיקע מעטאדן וועלן ארויסרופן פארזאכטונג ביי דער יידישער עפנט- לעכקייט לגבי זייערע אויטארן און וועלן דינען אלס ערנסטע ווארענונג צו וואכזאמקייט.

די יידישע קאמבאטאנטן, אן אונ- טערשיד פון זייערע פאליטישע איר- בערציגונגען, וועלן שטעמפלען די מעטאדן פון הפקרות, וואס געוויסע עלעמענטן ווילן איינפירן אין אונ- זער געזעלשאפטלעכן לעבן. זיי וועלן באווייזן זייער צוגעבונדנקייט צו זייער גרויסן איינהייטלעכן פאר- באנד, וואס פארטיידיקט אומדער- מיטלעך זייערע אינטערעסן, קומענ- ריך נאך צאלרייכער אויפן 13-טן יערלעכן נאכט-באל פון קאמבא- טאנטן-פארבאנד, שבת, דעם 21-טן דעצעמבער, אין די סאלאנען פון פאלעי ד'ארסעי.

ביווא פון פארבאנד פון די געזונ. יידישע פראנט- קעמפער

באקומען דעם זאל אויפן 24-טן דעצעמבער.

די דאזיקע גרופע האט זיך גע- שטעלט פאר איינעם פון אירע הויפט-צילן צו שטערן דעם דער- פאלג פון אלע אקציעס און אונטער- נעמונגען פון קאמבאטאנטן-פאר- באנד און באזונדערס פון טראדיי- ציאנעלן נאכט-באל.

זי האט צוליב דעם צוועק, זינט א פאר יאר אין דעם זעלבן אונט- ארגאניזירט א נאכט-באל. יעדעס מאל אבער, בעת די סאלאנען פון פאלעי ד'ארסעי, זיינען געווען איר בערפולט, האט דער לוסעציא-באל מיט זיך פארגעשטעלט א טרויער- קען ספעקטאקל: די קאמבאטאנטן זיינען דארטן אהין נישט געקומען.

אויסכאפנדיק אויף אן אומאראלי- שען אופן דעם זאל אין דער דאטע, ווען עס קומט פאר דער טראדיציא- נעלער באל פון קאמבאטאנטן-פאר- באנד, האט די אפגעשפאלטענע גרופע זיך געשטעלט פאר א ציל צו שאפן א קאנפוזיע אין די רייען פון די געוועזענע יידישע פראנט-קעמ- פער.

אונזער פארבאנד האט פארעפנט- לעכט דעם 20-טן סעפטעמבער פאל- גענדיקן קאמוניקאט אין שייכות מיטן אויסכאפן אויף א אומאראלי- שען אופן דורך דער ארפוס-גרופע דעם זאל פון פאלעי ד'ארסעי, ווי מיר ארדענען איין זינט יארן אונ- זער טראדיציאנעלן באל.

זינט דער באפרייאונג ארגאני- זירט דער קאמבאטאנטן-פארבאנד, יאראיינ, יאראויס, אין די סאלא- נען פון פאלעי ד'ארסעי א נאכט- באל, וואס איז פארוואנדלט געווארן אין איינעם פון די גרעסטע און פא- פולערסטע אונטערנעמונגען פון יידישן פארזיין.

די דירעקציע פון פאלעי ד'ארסעי האט יעדעס יאר אויטאמאטיש רע- זערווירט די סאלאנען אויפן 24-טן דעצעמבער פארן קאמבאטאנטן- פארבאנד. פונקט, ווי אין די פריער- דיגע יארן, האט אויך אין 1956 ביים סוף באל, וואס האט געהאט אן איר- סעראדנטלעכן דערפאלג, די רע- רעקציע צוגעזאגט, ווי שטענדיק, צו רעזערווירן די זאלן פאר דער דאטע פון 24-טן דעצעמבער 1957.

אויסנוצנדיק די ענדערונגען, וואס זיינען פארגעקומען צוריק מיט איי- ניקע חדשים אין דער דירעקציע פון פאלעי ד'ארסעי, אויסנוצנדיק באזונדערס דעם פאקט, וואס די נייע דירעקציע האט נישט געוויסט וועגן דער עקזיסטענץ פון אן איר- דער יידישער קאמבאטאנטן-גרופע- רונג, האט די אפגעשפאלטענע קאמ- באטאנטן-גרופע, אין קעגנזאץ צו יעדער געזעלשאפטלעכער מאראל און עטיק, אריינגעפירט אין א כעז- די נייע דירעקציע און אזוי ארום.

שבת, דעם 26-טן אקטאבער, 10 פרי

צערעמאניע אין אינוואלידן-הויף

פון פראמינענטע ציווילע און מילי- טערישע פערזענלעכקייטן. דער פארבאנד פון די יידישע פראנט-קעמפער, וועלכער וועט זיין פארטראטן מיט זיין פאן, רופט זיך צו געוועזענע קאמבאטאנטן זיך צו באטייליקן אין א גרויסער צאל אין דער דאזיקער פאטריאטישער מאני- פעסטאציע, בעת וועלכער א גרע- סערע צאל פון קאמבאטאנטן-טוער וועלן באקומען הויכע מיליטערישע אויסצייכענונגען.

אונזער ערשטער וואלד-יום טוב האט געהאט א גרויסן דערפאלג

און אונטער די קלאנגען פון א גוטן ארקעסטער האט דער עולם זיך פאר- ווילט א גאנצן טאג. בעת דעם דאזיקן יום-טוב איז פארגעקומען, דורך א זשור, די ציי- אונג פון דער יערלעכער טאמבאלא- (זע אויף דער ערשטער זייט, אין פראנצויזיש די ליסטע פון די געווי- גענע נומערן).

הונדערטער יידישע פראנט-קעמ- פער זענען געקומען מיט זייערע משפחות און פריינט אויפן ערשטן וואלד-יום טוב, וואס אונדזער פאר- באנד האט ארגאניזירט דעם 30-טן יוני אין פרעכטיקן פארק „ד'הער- טעביז" אין גורניע. אין א גאר פריינטלעכער אטמאס- פער, ביי אן ארטיסטישן פראגראם

אויך געוויסע קריגס-געפאנ- גענע קענען באקומען אנטשעדיקונג

ביי א 600 דאסיס האט שוין אונ- זער פארבאנד איבערגעגעבן אין די דייטשע אינסטאנצן וועגן די אנטשע- דינגונגען פאר די נאצי-קרבנות. נאך דעם, וואס דער ספעציעלער סערוויס ביים פארבאנד פונקציא- נירט ערשט קום א פאר חדשים, האבן מיר שוין באקומען פאזיטיווע רעזולטאטן, און אייניקע פערזאנען האבן באקומען אויסגעצאלט זייער אנטשעדיקונג.

אויב דער פארבאנד האט ביי איצט צוזאמענגעשטעלט דאסיס בלויז פאר די, וואס האבן געליטן בעת דער אקופאציע (געלע לאטע), אינטערנירונג, אומלעגאל לעבן אין אומגעשטעלטע באדינגונגען (איינ- נעמט ער איצט אן ביטעס פאר גע- וויסע געוועזענע קריגס-געפאנגענע קעגן איבער וועלכע עס זענען, בעת זייער געפאנגענשאפט, אנגעוואנדן געווארן דיסקרימינאציע-מאס-מיט- לען (באזונדערע באראקן, דיסיפ- לינ-קאמאנדאס, דיסקרימינאציע-ציי- כענס אויף די קליידער אא"וו).

גענויע אינפארמאציעס וועגן אלע פראגן בנוגע די אנטשעדיקונגען קען מען באקומען אין בירא פון פאר- באנד (18, רי דע מעטאזשערי) יעדן טאג פון 2 ביז 6 נאכמיטאג.

איבערגעבן 175 טויזנט פראנט פארן אונטער-וואלד אין ישראל

ווי באקאנט האט דער קאמבא- טאנטן-פארבאנד באשלאסן, צוריק מיט א יאר, צו פלאנצן אן אנדענק- וואלד אין ישראל, אויפן נאמען פון די פארשטארבענע מיטגלידער זינט דער אנטשטייאונג פון דער ארגא- נזאציע.

כדי צו שאפן די נייטיקע 300 טויזנט פראנט, איז באשטימט גע- ווארן אראפצונעמען 25 פראצענט פון דער טאמבאלא-קאמפאניע, און עס איז גלייך איבערגעגעבן געווארן אן אקאנטע פון 125 טויזנט פראנט. דעם 8-טן יולי האט דער פארבאנד צוגעצאלט די פעלנדיקע סומע פון 175 טויזנט פראנט, האבנדיק אזוי ארום דערפאלגרייך פארענדיקט די דאזיקע אויפגאבע.

ווי באקאנט, זיינען פאראן אויף די ווענט פון אינוואלידן- הויף (פלאס דען עוואליד), אנדענק- טאנאלען, וואס דערמאנען דעם אג- טייל פון פארשידענע מיליטערישע איינהייטן אין די קאמפן פאר פראנקרייך אין לויף פון דער גע- שיכטע.

אזא טאוויל דערמאנט די טויזנטער באזוכער אויך וועגן יידישן אנטיל- אין די שלאכטן פון די לעצטע צוויי וועלט-מלחמות.

לעצטנס האט דער „אוזשעוור" באקומען א דערלויבעניש, טראץ דעם, וואס קיינער באקומט עס נישט מער, צו פאראייביקן דורך א נייעם טאוויל, דעם אנדענק פון די טויזנט- טער אויסלענדער, וועלכע האבן גע- קעמפט און זיינען געפאלן פאר פראנקרייך.

די אנטהילונג פון דאזיקן טאוויל וועט פארקומען אין אינוואלידן-הויף בעת אן אפיציעלער פייערלעכער צערעמאניע שבת, דעם 26-טן אק- טאבער, 10 פרי, אונטערן פארזיין פון מיניסטער פון געוועזענע קאמ- באטאנטן און אין דער אנוועזנהייט

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

18, Rue des Messageries - PARIS-X - Tél. : PRO. 44-69

Notre Assemblée Générale a connu un succès sans précédent

La grande salle de l'Hôtel Moderne était archi-comble le 20 novembre dernier. Les anciens combattants juifs adhérents de notre Union étaient venus très nombreux à leur assemblée générale annuelle.

A la tribune, comme dans la salle, se trouvaient des gens de toutes opinions mais qui se sentent liés par les treize ans d'existence de leur Organisation et unis par la lutte commune contre l'ennemi commun et par les souffrances endurées pendant les années sombres passées derrière les barbelés.

Aux côtés des anciens adhérents, on remarquait la présence de beaucoup de camarades venus s'inscrire à l'Organisation au cours de cette dernière année.

L'Assemblée fut ouverte par notre président, le docteur Danowski, de l'allocution duquel nous publions par ailleurs des extraits.

Une minute de silence fut observée ensuite à la mémoire des camarades morts depuis la dernière assemblée générale, et, après avoir donné lecture des télégrammes reçus de nos sections de Nancy et de Saint-Quentin, l'Assemblée accepte, par acclamations, la proposition de passer la présidence de l'Assemblée générale à notre camarade Apfeldorfer, secrétaire général de notre section lyonnaise, la plus grande organisation d'anciens combattants juifs, après celle de Paris.

APFELDORFER

Apfeldorfer remercie l'Assemblée de l'honneur qui lui est ainsi fait et donne un aperçu de l'activité de l'organisation lyonnaise, en déclarant notamment :

« Camarades, en cette soirée où va se manifester pleinement l'activité de notre organisation à Paris et sur le plan national, je vous souhaite un travail fructueux qui se concrétisera dans les semaines qui viennent par un bond en avant de notre Union, par un grand élargissement de son audience dans tout le pays. Camarades, à vos succès! »

Il donne ensuite la parole à Isi Blum pour le rapport d'activité, dont nos lecteurs trouveront le résumé par ailleurs.

L. SALAMON

Notre trésorier, L. Salamon, présente le bilan financier, et, commentant les chiffres, il souligne que le budget de notre organisation est en lui-même déjà un symbole du développement permanent de notre Union.

Paul GERSTNER

Puis Paul Gerstner présente le procès-verbal de la com-

mission de contrôle, composée des camarades Apeloig, Cogos, Gerstner, sur la gestion financière.

Après ces rapports, la discussion est ouverte.

OJZER

Notre camarade Ojzer exprime sa reconnaissance au Comité sortant pour la magnifique activité qu'il a menée au profit des anciens combattants juifs.

qui est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée générale se termine par l'élection de son Comité Directeur, composé de 59 membres.

Notre Assemblée générale a été une vivante démonstration de l'immense popularité et du prestige dont jouit notre organisation auprès de la masse des anciens combattants et de l'atmosphère de camaraderie exemplaire qui règne au sein de notre organisation.



La tribune pendant la minute de silence en l'honneur des camarades décédés au cours de l'année.

LEWINBAUM

Notre camarade exprime son accord avec les rapports et donne quelques suggestions au sujet des cotisations.

BIMBLICH

Notre camarade constate que, depuis plusieurs années, les cotisations n'ont pas été augmentées, et il propose d'en relever le montant. Il lance un appel à l'unité et à une lutte plus énergique contre Speidel.

WILDENBERG

Wildenberg, qui a assisté à la dernière assemblée générale de l'organisation d'Orfuss, souligne que le nombre de camarades présents aux réunions de notre Comité est plus élevé que le nombre de personnes présentes à l'Assemblée d'Orfuss.

N. CZARNY

N. Czarny propose une résolution de protestation concernant la pièce de Brassillach et appelle les anciens combattants juifs à tout mettre en œuvre afin d'en imposer le retrait, au cas où elle ne serait pas interdite.

Joseph FRIDMAN

Fridman présente ensuite le projet de résolution générale

Dans une lettre aux groupes parlementaires, le Bureau de l'U.F.A.C. écrit : La loi sur les pleins pouvoirs financiers est une menace contre nos droits

Avant le vote des pleins pouvoirs, l'U.F.A.C., sous la signature d'Etienne Nouveau, son vice-président, qui est aussi président de la Commission de Défense des Droits, et Paul Manet, secrétaire général, avait fait parvenir aux présidents de groupes et aux membres de la Commission des Pensions la lettre suivante, datée du 14 novembre :

Monsieur le Président,

Nous sommes chagrés par le Bureau de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre de vous faire part des inquiétudes que les projets gouvernementaux actuels ont suscitées auprès des dirigeants de notre groupement. Il s'agit, d'une part, du projet qui enlèverait aux députés toute initiative en ce qui concerne les propositions comportant une incidence financière et, d'autre part, du projet d'abandonner au Gouvernement les pleins pouvoirs.

Ces deux projets constituent une aliénation de la souveraineté nationale, ce qui nous paraît contraire à la Constitution ainsi qu'aux droits du citoyen,

et particulièrement dangereux pour les anciens combattants et les victimes de guerre.

Ceux-ci n'oublient pas que, dans le passé, la plupart des améliorations — d'ailleurs insuffisantes — qui ont été apportées par la loi à leur situation ont été dues à l'initiative parlementaire.

Il en a été ainsi de la loi du 27 février 1948 qui a accordé aux pensionnés de guerre la garantie du rapport constant, mesure qui avait d'ailleurs son équivalente dans la loi qui permet de proportionner l'indemnité parlementaire au traitement du Conseiller d'Etat.

Or, actuellement, nos camarades supportent de nombreuses injustices contre lesquelles ils élèvent sans cesse de vives protestations dont la plupart demeurent lettres mortes.

Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre ne peuvent guère compter que sur le Parlement pour leur faire rendre justice.

L'abandon total de l'initiative parlementaire en matière de dépenses menace donc directement nos droits. Il va de soi que l'oc-

troi des pleins pouvoirs au Gouvernement constitue une autre menace extrêmement dangereuse, compte tenu de ce que, de temps à autre, depuis bien des années, des projets dirigés contre les droits acquis des Anciens Combattants sortent des bureaux du Ministère des Finances et sont pris en considération par les Gouvernements.

S'il a été possible d'y faire échec, c'est à une opposition parlementaire efficace que nous le devons.

En ces conditions, l'U.F.A.C. estime que la loi sur les pleins pouvoirs est une menace contre nos droits.

Elle demande, en tout cas, que, si cette loi devait être adoptée, votre Groupe veuille bien désigner un orateur à la tribune pour demander au Gouvernement de prendre l'engagement de ne pas appliquer cette loi à l'encontre des droits acquis des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Nous vous en remercions à l'avance et vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

au GRAND BAL DE NUIT de notre Union

qui aura lieu sous la présidence
de M. le Ministre des Anciens Combattants
dans les Salons du

PALAIS D'ORSAY
(voir pages 3 et 4)

La poussée antisémite exige notre vigilance

Sous le titre « La Résistance libère le théâtre des Arts », la feuille antisémite « Rivarol » exprime son mécontentement de l'action de la Résistance qui a amené la suspension de la pièce du traître Brasillach « La Reine de Césarée ».

« Rivarol » reste fidèle à sa ligne de haine tradition-

nelle. Jugez-en plutôt vous-même par la lecture de ces quelques lignes, extraites d'un article paru dans ce journal à la suite de la magnifique action de la Résistance, unie pour barrer la route à la collaboration et à Vichy :

« ... Et je m'étonne d'avoir vu se promener dans leurs rangs certains fils d'une certaine bourgeoisie israélite — peu « engagée » durant la dernière guerre, si ce n'est sur le front des affaires — excitant, avec un sourire bien nourri de membres du Racing-Club et de noceurs habitués au whisky champs-élyséen, leur qualité de martyrs et surtout de fils de martyrs. »

Voilà comment un « Rivarol » peut impunément continuer son « travail » de discrimination raciale et d'excitation à la haine! On ne peut mieux insulter, non seulement les engagés volontaires juifs qui, portant leurs décorations militaires, étaient venus nombreux manifester devant le théâtre, mais encore tous ceux qui, engagés volontaires, sont morts pour la France sur les champs de bataille des deux dernières guerres.

La tentative du Théâtre des Arts de représenter la pièce du collaborateur Brasillach n'est qu'un épisode de l'indéniable montée d'antisé-

M. SCHUSTER.

(Suite page 2.)

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Résolution adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs de France, tenue le 20 novembre 1957, après avoir entendu les rapports d'activité de l'année écoulée, constate avec satisfaction l'accroissement constant de l'influence et du prestige de l'Union, qui s'est exprimé concrètement au cours de l'année dernière par l'adhésion de 120 nouveaux membres, que l'Assemblée Générale salue fraternellement.

L'Assemblée Générale constate que la popularité de l'Union et la confiance dont elle jouit auprès de la masse des anciens combattants juifs sont dues à son caractère unitaire et au fait que, par son activité quotidienne dans le domaine de la défense des droits des anciens combattants et des victimes de la guerre aussi bien que dans le domaine de l'activité sociale, par ses prises de position sur tous les problèmes d'actualité, l'Union traduit l'aspiration profonde des anciens combattants juifs, sans distinction de convictions politiques.

Pour la défense des droits.

Consciente de ses responsabilités et du devoir qui incombe à l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs de s'occuper en permanence des intérêts des anciens combattants juifs et des victimes du nazisme, l'Assemblée Générale charge le Comité Directeur de poursuivre la lutte avec encore plus d'énergie, tout particulièrement à un moment où la retraite du combattant est menacée et le paiement du pécule reculé, et, en commun avec l'U.G.E.V.R.E. et l'U.F.A.C., la défense des revendications communes aux anciens combattants du pays, ainsi que pour la défense des droits particuliers des combattants d'origine étrangère.

Pour renforcer l'activité sociale.

Prenant en considération le fait que le nombre des malades et les cas sociaux non secourus par l'Office augmentent sans cesse parmi les anciens combattants juifs et les victimes de la guerre ne pouvant pas bénéficier d'une aide suffisante de l'Office des anciens combattants, l'Assemblée Générale charge le nouveau Comité d'entreprendre des mesures qui puissent permettre le développement de l'activité sociale et de créer un fonds spécial de solidarité.

La lutte contre l'antisémitisme.

L'Assemblée Générale estime nécessaire de souligner que la lutte contre l'antisémitisme a toujours été et reste toujours une des préoccupations essentielles de l'Union. C'est pourquoi elle doit réagir fermement contre toute manifestation d'antisémitisme en France et dans n'importe quel autre pays, et sous quelque forme qu'il s'exprime.

L'Assemblée Générale charge le nouveau Comité, alors que le danger antisémite s'aggrave, d'être encore plus vigilant et de démasquer en permanence les manifestations antisémites dans le pays, d'alarmer l'opinion et de faire des efforts afin d'associer à cette lutte, avec la Fédération des Associations d'Anciens Combattants Juifs, les grandes organisations françaises d'anciens combattants.

La lutte pour la paix.

L'Assemblée Générale constate avec inquiétude l'aggravation de la tension internationale, qui s'est exprimée notamment par :

a) la remilitarisation de l'Allemagne où les anciens nazis occupent à nouveau les postes-clés dans l'armée et dans le gouvernement;

b) le développement de la course aux armements dans le monde;

c) les résultats négatifs de la Commission du Désarmement auprès de l'O.N.U.;

d) la livraison permanente d'armes aux pays du Proche et du Moyen-Orient.

Fidèle à la tradition de tous les anciens combattants et en accord avec les décisions de la dernière assemblée générale de l'U.F.A.C. du 6 octobre 1957, l'Assemblée Générale souligne la nécessité de proclamer constamment les sentiments pacifiques qui animent les anciens combattants juifs et d'agir, avec les autres organisations d'anciens combattants du pays, pour sauvegarder la paix dans le monde.

Pour le 10^e anniversaire d'Israël.

A l'occasion du 10^e anniversaire de l'Etat d'Israël, l'Assemblée Générale lui adresse ses vœux les plus cordiaux de paix, de construction pacifique et de prospérité.

Renouvelant l'expression d'attachement fraternel et le sentiment de solidarité « ancien combattant juif », l'Assemblée Générale forme les vœux les plus chaleureux pour que cessent, le plus rapidement possible, la course aux armements, la tension dans le Moyen-Orient, pour que soit assuré le libre passage des bateaux israéliens dans le canal de Suez et le golfe d'Akaba, pour que se réalise enfin une paix solide et durable et que s'instaurent des relations pacifiques entre Israël et ses voisins arabes, pour le bien-être de tous les peuples de cette région, garanties par les grandes puissances et par les Nations Unies.

L'Assemblée Générale charge le nouveau Comité d'agir toujours dans cet esprit, seule ou en adhérant aux initiatives qui seraient susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs mentionnés plus haut.

Elle charge également le nouveau Comité de veiller à ce que la solidarité des anciens combattants juifs s'exprime par une aide positive et réelle en faveur de l'œuvre de construction pacifique en Israël.

L'affaire Speidel.

L'Assemblée Générale approuve toutes les initiatives de l'Union dans l'action contre le général nazi Speidel et charge le Comité de participer avec encore plus d'énergie à la lutte que mènent les patriotes du pays pour que ce coresponsable de l'annéantissement de dizaines de milliers de juifs soit enfin obligé de quitter la France.

Pour la paix en Algérie.

En ce qui concerne le drame algérien, l'Assemblée Générale exprime notamment son espoir que soit enfin trouvée, dans un esprit d'entente et de coopération, une solution pacifique, démocratique et juste de ce problème.

L'Assemblée Générale étant convaincue que l'unité complète des anciens combattants juifs, sans distinction de convictions idéologiques, et dans leur propre intérêt, correspond aux aspirations de tous ceux qui ont combattu ensemble contre l'ennemi commun et qui ensemble ont souffert derrière les barbelés, charge le nouveau Comité de poursuivre ses efforts avec encore plus de persévérance et de patience, malgré tous les obstacles auxquels il pourrait se heurter, afin d'aboutir à l'unité totale de tous les anciens combattants juifs.

La poussée antisémite

(Suite de la première page)

mitisme à laquelle nous assistons ces temps-ci. Les factieux racistes et antisémites reconstituent leurs ligues aux cris de « Mort aux juifs ! ». Les commerçants juifs, comme par hasard, reçoivent des lettres de menaces.

Dans un livre intitulé « La vie de la France sous l'occupation », les anciens responsables de Vichy s'efforcent, après tant d'autres, de réhabiliter la collaboration... L'ancien directeur de « Gringoire », Horace de Carbuccia, publie, depuis le 29 novembre, son nouveau journal, « Grégoire ».

Par la presse, par des livres, par des manifestations, les antisémites essaient, avec une recrudescence inouïe, de réhabiliter la collaboration et ses crimes.

Le racisme, l'antisémitisme, une fois de plus, sont utilisés pour exciter les passions et pour créer un climat de haine et de violence.

Les anciens combattants juifs, qui se félicitent de l'union sacrée de la Résistance, se doivent de rester plus que jamais vigilants, afin d'être parmi les meilleurs dans la lutte contre la poussée antisémite en France.

Docteur DANOWSKI

Notre président, dans son allocution d'ouverture de l'Assemblée, après avoir remercié les camarades d'être venus aussi nombreux, fait ressortir le travail immense qu'accomplit tous les jours l'organisation, en faveur des anciens combattants et des victimes du nazisme.

« Si nous avons pu réaliser, dit-il, une telle tâche, c'est grâce à vous tous, c'est grâce à votre concours loyal et désintéressé, grâce aussi à votre aide morale et matérielle.

« Fort de la confiance que vous lui témoignez, le Comité Directeur agit toujours en faveur des anciens combattants juifs.

« Et si la popularité de notre Union est aussi grande, si elle a la sympathie de toutes les couches de la population juive et des milieux anciens combattants

du pays, c'est parce que son action, dans tous les domaines de la défense des droits, et sa prise de position dans tous les problèmes de l'heure, répondent aux aspirations les plus profondes de nos camarades.

« Nos succès et nos victoires, confirmés par l'afflux permanent de nouveaux adhérents, n'empêchent pas quelques éléments irresponsables, qui ont quitté notre Union il y a cinq ans, de dénigrer cette activité fructueuse, en employant même des procédés indignes.

« Malgré tout, nous ne cessons pas de travailler pour l'unité, car nous estimons que l'unité des anciens combattants ne peut que servir les intérêts de tous ceux qui se sont battus contre l'hitlérisme. »

Isi BLUM

Dans son rapport d'activité, Isi Blum montre d'abord, chiffres à l'appui, le renforcement permanent de l'organisation depuis des années, qui s'est concrètement exprimé au cours de la dernière période, notamment depuis la dernière assemblée générale, par un afflux de 120 adhérents.

L'attachement de la masse des anciens combattants juifs à leur organisation provient du fait que celle-ci s'occupe sérieusement de la défense des intérêts des anciens combattants et des victimes du nazisme. Là encore, le secrétaire général donne quelques exemples : la constitution des dossiers pour la carte du combattant, pour le pécule, pour différentes décorations, pensions d'invalidité et indemnités allemandes aux victimes du nazisme, diverses interventions d'ordre général, etc.

Il souligne ensuite l'étroite collaboration de l'Union avec l'U.G.E.V.R.E. et l'U.F.A.C. pour la défense des droits communs à tous les anciens combattants. Il met en relief l'appui considérable accordé par les organisations françaises d'anciens combattants aux anciens combattants d'origine étrangère dans leur lutte pour la défense de leurs revendications particulières.

Le rapporteur souligne que l'attachement des anciens combattants à leur organisation est dû également au fait que notre Union prend position dans tous les problèmes d'ordre général qui préoccupent particulièrement le mouvement ancien combattant; entre autres : la lutte pour la paix dans le monde, dans le Proche et le Moyen-Orient, pour la paix entre Israël et ses voisins arabes, la paix en Algérie, contre la remilitarisation de l'Allemagne et la présence de Speidel en France, la lutte contre l'antisémitisme, etc.



APFELDORFER, Secrétaire général de notre section lyonnaise, qui a présidé l'assemblée générale.

Le service en Afrique du Nord

Comme on le sait, les jeunes soldats dont un parent proche est mort victime du nazisme, avec ou sans la mention « Mort pour la France », étaient exempts de servir en Afrique du Nord.

Au début du mois d'octobre 1957, une nouvelle circulaire « temporaire » a changé certaines dispositions à ce sujet, qui inquiètent beaucoup de nombreuses familles.

En effet, si les orphelins de guerre continuent à être exempts de servir en Algérie, ils peuvent être dirigés sur la Tunisie et le Maroc.

Faisant suite à l'intense émotion des familles intéressées, de nombreuses organisations d'anciens combattants et de victimes du nazisme sont intervenues au Ministère de la Défense Nationale.

Il faut espérer que les démarches entreprises seront couronnées de succès.

Nos camarades décédés depuis la dernière Assemblée générale

David ARFA,
Max BIGELMAN,
Jacques FRYDMAN, Lyon,
MECHLEVITCH, de Lyon,
Bernard SCHAPIRA,
Jacob WACHOLDER.

Condoléances

Nous partageons la douleur de la famille qui vient d'être douloureusement frappée par la mort de notre camarade Max BIGELMAN.

Nous exprimons nos condoléances les plus sincères à la famille qui vient de subir une perte cruelle par la mort tragique de notre camarade Bernard SCHAPIRA.

NOS VŒUX

Nos vœux les plus chaleureux au membre de notre Bureau et à Mme

S. WAJCMAN

à l'occasion du mariage de leur nièce Mlle Paula LAKS avec M. Boris THALER.

Nos vœux les plus sincères à notre camarade membre du Comité et à Madame

ERMAN

à l'occasion du mariage de leur fille Annette.

Nos plus vives félicitations à notre camarade et Mme

ROZENBERG

à l'occasion du mariage de leur fille Ida avec M. Marcel APELDIG.

Nos meilleurs vœux à notre camarade et Mme

KENIGSTEIN

à l'occasion de la naissance de leur petit-fils Yves.

Ce que vous devez savoir

Tableaux des nouvelles pensions

Degrés d'invalidité	TAUX AU 1 ^{er} NOVEMBRE 1957 (point à 362 fr.)			
	Pensions principales	Allocations aux Grands Invalides	Statut des G. M. Art. 36 ou 37	Total
85 %	130.682	46.336		177.018
85 % avec statut	130.682	23.168	72.400	226.250
90 %	133.216	55.748		188.964
90 % avec statut	133.216	27.874	108.600	269.690
95 %	133.940	73.848		207.788
95 % avec statut	133.940	36.924	144.800	315.664
100 %	134.664	92.672		227.336
100 % avec statut	134.664	46.336	181.000	362.000

Degrés d'invalidité	TAUX AU 1 ^{er} JANVIER 1958 (point à 380 fr.)			
	Pensions principales	Allocations aux Grands Invalides	Statut des G. M. Art. 36 ou 37	Total
85 %	137.180	48.640		185.820
85 % avec statut	137.180	24.320	76.000	237.500
90 %	139.840	58.520		198.360
90 % avec statut	139.840	29.260	114.000	283.100
95 %	140.600	77.520		218.120
95 % avec statut	140.600	38.760	152.000	331.360
100 %	141.360	97.280		238.640
100 % avec statut	141.360	48.640	190.000	380.000

ENFANTS DE VEUVES

Montant du supplément familial dont sont susceptibles d'être majorées les pensions de veuves non remariées, au taux normal ou de réversion (portées ou non au taux spécial).

Situation familiale	1 ^{er} novembre 1957	1 ^{er} janvier 1958
1 enfant à charge	36.200	38.000
2 enfants à charge	72.400	76.000
3 enfants à charge	130.320	136.800
Par enfant en plus du 3 ^e	57.920	60.800

Ces suppléments cessent avec les prestations du code de la famille. Si cette cessation a lieu avant que l'enfant atteigne 18 ans, il est accordé jusqu'à cet âge une allocation spéciale de 92 points, soit 33.304 francs le 1^{er} novembre 1957 et 34.960 au 1^{er} janvier 1958.

Mais, si l'enfant est infirme, cette dernière allocation est portée à 150 points, soit 54.300 francs le 1^{er} novembre 1957 et 57.000 au 1^{er} janvier 1958. Elle est maintenue après la majorité en ce cas, sauf quand l'orphelin infirme perçoit la pension de sa mère.

PENSIONS D'ASCENDANTS

	TAUX	
	1 ^{er} novembre 1957	1 ^{er} janvier 1958
Part entière (conjoint ensemble ou ascendant seul non marié)	72.400	76.000
Demi-part (remariés)	36.200	38.000
Majoration par enfant décédé en sus	10.860	11.400

ENFANTS DE GRANDS INVALIDES

Après cessation des prestations familiales auxquelles ils ont droit en tant que tels.		
Pourcentage du père	Taux au 1 ^{er} nov. 1957	Taux au 1 ^{er} janvier 1958
85 %	23.530	24.700
90 %	27.874	29.260
95 %	30.770	32.300
100 %	33.304	34.960

Ces allocations cessent à 18 ans.

PENSIONS

d'invalidité entre 10 et 80 % (inclus)

INVALIDITE	1 ^{er} novembre 1957	1 ^{er} janvier 1958
10 %	15.204	15.960
15 %	22.806	23.940
20 %	30.408	31.920
25 %	38.010	39.900
30 %	51.404	53.960
35 %	60.092	63.080
40 %	68.418	71.820
45 %	77.106	80.940
50 %	85.432	89.680
55 %	94.120	98.800
60 %	102.808	107.920
65 %	111.496	117.040
70 %	120.184	126.160
75 %	128.872	135.280
80 %	137.560	144.400

MAJORATIONS POUR ENFANTS

aux invalides d'un pourcentage inférieur à 85 %

TAUX	1 ^{er} novembre 1957	1 ^{er} janvier 1958
10 %	1.918,6	2.014
15 %	2.859,8	3.002
20 %	3.801	3.990
25 %	4.778,4	5.016
30 %	6.443,6	6.764
35 %	7.529,6	7.904
40 %	8.579,4	9.006
45 %	9.665,4	10.146
50 %	10.679	11.210
55 %	11.765	12.350
60 %	12.851	13.490
65 %	13.937	14.630
70 %	15.023	15.770
75 %	16.109	16.910
80 %	17.195	18.050

Ces majorations ne se cumulent pas avec les allocations familiales.

עפנטלעכע אויפאדערונג

צו דער

אָרפּוס - אָרגאַניזאַציע

(סוף פון זייט 1)

יידישע קאמבאטאנטן. אויף די זיי צונגען פון אונדזער קאמיטעט אין אנוועזנדיק א גרעסערע צאל קאמבאטאנטן, ווי אויף זייערע אלגעמיינע פארזאמלונגען.

אבער, כדי איינמאל פאר אלע מאל נישט צו דערלאזן א פראנק-אויפריי מיטברויכן מיטן צוטרוי פון ערלעכע מינטשן, וועמען מען בלאזט אומבאשראפט און וועלכע האבן רעכט צו וויסן דעם אמת, כדי איינמאל פאר אלעמאל צו פארענדליכן מיט דער געזעלשאפט לעכער הפקרות, מאכן מיר היינט פון דער דאזיקער טריבונע אן עפנטלעכע אויפאדערונג צו שאפן א געזעלשאפטלעכע קאנטראל-קאמיטעט, וועמען עס זאל געגעבן ווערן די פולסטע פרייהייט צו קאנטראלירן די מיטגלידער-רעגירסטערס און עסטשטעלן די צאל מיטגלידער פון אונדזער פארבאנד און די צאל מיטגלידער פון דער ארפוס-גרופע.

מיר האפן, אז די דאזיקע אויפאדערונג וועט אנגענומען ווערן און די עפנטלעכקייט וועט דאן אביעקטיוו משפטן, ווער עס פארטרעט באמת די יידישע קאמבאטאנטן פון פראנקרייך, ווער עס קען רעדן אין זייער נאמען און ווער נישט.

LA NOUVELLE LOI ALLEMANDE SUR LES RESTITUTIONS

L'Etat Fédéral Allemand a complété la législation actuelle sur les réparations dues aux victimes du nazisme par un texte nouveau prévoyant des indemnités pour la perte des biens mobiliers.

Cette question a déjà fait l'objet de commentaires dans la presse.

Toutefois, compte tenu de l'intérêt légitime qu'elle suscite parmi les milliers de Juifs qui ont été totalement dépouillés par les autorités allemandes, il ne paraît pas inutile d'en rappeler, ne serait-ce que brièvement, les éléments essentiels.

Le texte de la loi apparaît comme un regroupement des diverses législations de restitution édictées par les autorités d'occupation américaine, anglaise et française, dans leur zone respective. C'est dire qu'elle vise en premier lieu les spoliations qui ont été effectuées dans ces zones qui constituent actuellement la République Fédérale Allemande.

Mais, en faisant revivre les dispositions anciennes, la loi, en un article 5, en a étendu le bénéfice aux objets mobiliers identifiables qui ont été enlevés par les Allemands en dehors de la zone d'application de la loi, c'est-à-dire de la République Fédérale Allemande, et qui y ont été transportés.

Pour bénéficier de la législation, il faut donc :

1. - que la spoliation ait eu lieu en raison des origines raciales, de la religion ou des conceptions de la victime;
2. - que cette spoliation ait trait à des objets mobiliers identifiables (c'est-à-dire des meubles, bijoux, objets d'art, etc.);
3. - que ces objets aient été transportés sur le territoire de la République Fédérale Allemande.

Le Directeur : I. CLEITMAN.

S.I.P.N., 14, rue de Paradis, Paris

Il suffit que la spoliation ait été le fait d'une autorité allemande quelconque (armée, administration, parti nazi, etc.).

Il ne sera pas difficile, semble-t-il, de faire la preuve de la spoliation ainsi que de la consistance des biens spoliés.

Par contre, les intéressés vont certainement éprouver les plus grandes difficultés pour établir que leurs biens, enlevés par les Allemands, ont été transférés sur le territoire de la République Fédérale Allemande.

Il ne paraît pas que cette question puisse recevoir, sauf exception, une solution individuelle, car, à l'époque de l'occupation, les victimes de la spoliation ne pouvaient évidemment pas suivre la destination de leurs biens. Aussi y a-t-il lieu de faire des recherches auprès des diverses administrations qui se sont occupées de la question. On peut supposer que les archives des autorités d'occupation allemandes ont subsisté, mais cela n'est pas une certitude.

Les diverses organisations se sont occupées de cette question. Il y a lieu d'espérer qu'elles trouveront prochainement une solution favorable.

La question du lieu de transfert des biens mobiliers a aussi une incidence sur la compétence des diverses auto-

rités allemandes. En principe, c'est l'autorité de restitution de la zone dans laquelle les biens ont été transférés qui est compétente. Ce n'est que dans le cas où le lieu de destination précis en territoire allemand n'est pas connu que l'on doit s'adresser à l'autorité de restitution de Berlin.

Pour éviter la forclusion, fixée au 1^{er} avril 1958, il paraît donc prudent de déposer sa demande à l'autorité berlinoise, d'autant plus que le dépôt de la demande auprès d'une autorité même incompétente évite la forclusion.

Le dossier doit comporter :

1. - les questionnaires officiels, remplis en allemand, ainsi que les pièces justificatives (traduites en allemand) prouvant la qualité du spolié (qualité de Juif ou activité politique);
2. - la consistance des biens enlevés (liste, police d'assurance, inventaire, etc.);
3. - les documents et témoignages relatifs à la spoliation et au transfert des biens sur le territoire allemand;
4. - enfin, la somme demandée à titre de réparation. Celle-ci doit être établie en valeur de reconstruction au 1^{er} avril 1956.

H. KENIG,
Avocat à la Cour.

10^e ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Vu la grande affluence, réservez vos places dès aujourd'hui

à l'OFFICE DE VOYAGES LAFAYETTE

18, RUE BLEUE, PARIS-IX^e

Avec les meilleurs avions « BRITANIA » et les bateaux les plus modernes.

Pour tous renseignements : fer, mer, air, téléphonez à : PROVENCE 96-52.

Artisan - Electricien

FEINER

Anc. du 21^e R.M.V.E.

et du Stalag XII-F

15, rue de Turenne

Tél : TUR. 22-64

Tous travaux d'électricité

lumière et force.

ANNONCE

Un camarade de notre Union cherche à acheter, dans les environs de Paris (de 20 à 35 km.), un pavillon. Adresser les propositions à notre siège, pour J. C.

דער נייער צענטראל-קאמיטעט, אויסגעוויילט

אויף דער אלגעמיינער פארזאמלונג

דעם 20-טן נאוועמבער אין האטעל מאדערן

אדלער, אפעל, אפעלוג, אפעלקיר, בעלער, איזי בלום, שמואל בלום, בורשטיין, ד"ר קווען, משפּרין, ד"ר דאנאווסקי, דארפמאן, עקמאן, ערמאן, פילאווויטש, פאגל, י. פרידמאן, פרידמאן, גארבאזש, גאלעוויטש, גאטפילד, גוטמאן, גוטענשטיין, הייטמאן, הערשקאוויטש, פעליקס, הערשקא-וויטש סאט, ג. קעניג, קערבער, קריסטאל, קליידער, קאן, קארנאגל, פרוי דילענסטיין, לעווקאוויטש, מאיער, מילער, מיני, ניימאן, פערסטווסקי, פאנס, פרוי פעפער, איזי רען, פרוי ראזען, ראסטען, סאדאווסקי, סאלאמאן, שלמה סער, סילבערמאן, סיסטערמאן, שטאטמאן, שאשינאק, שראגא, שולץ, אורוויטש, וויצמאן, ווייטבער, ד"ר וואמענבערג, זימער, זאנעליכט.

קאנדידאטן צום קאמיטעט:
ציינסקי, קויפמאן און מעסינגער.

די קאנטראל-קאמיטע:
קאגאס, גערשטנער, מאדעסקי און מיין.

דאס ערן-געריכט:
גאלדמאן, סקורניק, שושקין און ווילנער.

אויפן טראדיציאנעלן נאכט-באל

בין פארבאנד
פון די יידישע פראנט-קעמפער

(לייער פארטויף אויף זייטן 6 און 4)

די פערמאנענטע אנטוויקלונג פון אונדזער ארגאניזאציע

זיך שטארק אויסגעברייטערט און מען באמייט זיך, אז אויך די יידישע קריגס-געפאנגענע, וועלכע האבן געלעבט פון דיסקרימינאציעס, זאלן קענען געניסן פון די אנטשער-דיקונגען.

דאס פארלאנגט אויך גרויסע פיי-נאנציעלע מיטלען. די 2 טויזנט פון וועלכע מיר האבן אין אנהויב גענוי מען פאר אדורכפירן די אלע פאר-מאלישעס, איז א מינימום, וואס דעקט נישט די אויסגאבן פון דעם אפפארט, וואס גרויסע זיך דערצו, און מיר האבן געמוזט העכערן פון 2 אויף 3 טויזנט פראנט פאר יעדע דאסע.

די אלע שוועריקייטן האבן אונדז געוונגען פארזשלאגן די העכער-רוג פון מיטגלידס-אפפאל און 125 פראנט א חודש, ד"ה 1500 פון א יאר.

דער נייער צענטראל-קאמיטעט האט אויך זיין ערשטער זיצונג בא-שטעטיקט און אנגענומען דעם פאר-שלאג אלס גרויסעדיקייט, און מיר האבן זיך געוואלט דעם באשלוס. דער וועגן בארעכטיקט דעם באשלוס. מיר וועלן אויך געפונען די געהער-ריקע פארשיטענעניש ביי פיל מיט-גלידער פרייוויליג זיך צו באשטיי-ערן מיט א גרעסערן אפפאל, ווי פיל האבן עס שוין געטאן אין די פארגאנגענע יארן.

מיר ווילן נאכאמאל ציען די אויפגעקומעניש וועגן דעם באל, וועלכער פארזיכערט א וויכטיקן טייל פון אונדזער בודזשעט.

אונדזערע מיטגלידער דארפן זיך דעריבער פילן פארפליכטעט מיט צווייירן, אז ער באל זאל האבן דעם געהעריקן דערפאלג. זיי דארפן זיך מאביליזירן צו פארקויפן בילד-טען, מיטברענגען באקאנטע, ווי אויך זאמלען פאר דער טאמבאלא.

מיט אייער מיטהילף וועלן מיר זיכערן א מאדאלישן און מאטער-יעלן דערפאלג פון אונדזער יערי-לעכער אונטערנעמונג.

ווייטער פארזיכערן דערפאלגן לטובת אונדזער גרויסן פארבאנד.

5 סאלאמאן

עפנטלעכע אויפאדערונג צו דער ארפוס-ארגאניזאציע

דאס איז אין מאמענט, ווען אונדזער פארבאנד האט זינט לאנגע יארן נישט געהאט אזא מיטגליד-דערציפולוס, ווי דאס לעצטע יאר, אין דעם אפפאל, וואס עס מאכט דער היינטיקער גומער פון, אונדזער ווארט, אויף אונדזער ארגאניזאציע, ווערן אויפסניי איבערגע-זירט די זעלבע רכילות און די זעלבע שטויב, דאן ווען די "ארגאניזאציע" פון ארפוס ווירט אלץ מער איינגעשרומפן.

די לעצטע פארזאמלונג, וואס זיין "ארגאניזאציע" האט מיט 15 טעג צוריק איינגעדארטט מיט דער גאנצער פאממע, פארטיללנדיק אפילו אויפן און די גאסן, האט אז איבערזי מאל באשטעטיקט, ווי איזאלירט זי איז פון דער מאסע (טוף זייט 2)

מיר האבן דאס לעצטע יאר צו פארזיכערט א קאלאסאלן צוויקס. נייע 120 מיטגלידער האבן זיך איינגעשריבן אין אונדזער פארבאנד. מיר פארזיכערט אזא דערפאלג צדאנק דער ברייטער טעטיקייט, וואס מיר פירן לטובת אונדזערע מיטגלידער און בכלל לטובת אלע געוועזענע יידישע פראנט-קעמפער. די לעצטע אלגעמיינע פארזאמל-לונג האט עס נאך אמאל באוויזן, דער פולער זאל, מיט פיל נייע מענטשן, וועלכע האבן זיך פאראי-טערסירט מיט אלע אונדזערע פארבאנדען.

אויף דער פארזאמלונג האבן זיך פיל חברים ארויסגעזאגט וועגן אפן, ווי אזוי צו פארבעסערן די פינאנ-ציעלע באזע פון אונדזער פארבאנד. שוין 6 יאר ווי מיר האבן איינגע-האלטן דעם מיטגלידס-אפפאל פון 100 פראנט א חודש, אלע דיסקר-טאנטן, וואס האבן וועגן דעם גע-רעדט, האבן זיך ארויסגעזאגט פאר א העכערונג פון מיטגלידס-אפפאל, נעמענדיק אין באטראכט, וואס פאר-זעלבט פערזאן איז דער יקות קא-לאסאל געוואקסן.

מען דארף אויך נעמען אין אכט, אז אונדזער פארבאנד געניסט נישט פון קיין שום אונגענישט און אז ער טראגט צו מיט א ברייטער האנט אין פארשידענע אקציעס, סובסידיעס אין פארשידענע אנגע-שלאסענע ארגאניזאציעס. מיר האבן, צום ביישפיל, דערפאלגרייך רעא-ליזירט די אויפגאבע, איבערגעבנדיק 300 טויזנט פראנט פארן יערי-הקורר שים, אויפן נאמען פון אונדזערע פארזאמלונגען מיטגלידער.

עס איז פארשטענדלעך, אז טראץ דעם גרויסן דערפאלג פון אונדזערע אונטערנעמונגען, געפינען מיר זיך זייער אפט פאר פינאנציעלע שווע-ריקייטן, כדי צו רעאליזירן די פאר-אונדז געשטעלטע אויפגאבן.

עס טרעפט אויך, ווען מען וועג-דעט זיך צו אונדז וועגן דרינגנדי-קער הילף און דער פארבאנד האט נישט די מעגלעכקייטן שטענדיק פאזיטיוו צו ענטפערן.

אונדזער מיטגלידען פאר דער דייטשער ווידער-גוטמאכונג האט

אויף דער אלגעמיינער פאר-זאמלונג האט דער גענעראל-סע-קרטאר, איזי בלוס, בעת זיין רא-פארט, געמאכט, אין נאמען פון פארבאנד, אז עפנטלעכע אויפגא-בערונג צו דער ארגאניזאציע פון אר-פוס, זאגנדיק פאלגנדיקעס:

שוין מערערע מאל און ביי פאר-שידענע געלעגנהייטן, ווי ארפוס און די אנדערע פירער פון זיין אר-גאניזאציע, ווי אויך, אונדזער ווארט, וואס שטייט אין דינסט פון די שפאלטער, חורן פארעקשנט אי-בער, אז הונדערטער און הונדער-טער, מיטגלידער פארלאזן אונדזער פארבאנד, אז פון אונדזער ארגא-ניזאציע פאלן ממש גאנצע שטיקער, אז אלע די, וואס אנטלויפן כלר-מרשט פון אונדז, לויפן גלייך זיך פארשרייבן צו ארפוס א"וו, און

אונדזער ווילן

ארגאן פון פארבאנד פון די געוויינלעכע פראנט-קעמפער

אלגעמיינע רעזאלוציע

אנגענומען אויף דער יערלעכער פארזאמלונג

שליסל-פאזיציעס פון דער ארמיי און פון דער רעגירונג;
(ב) דעם פארשטארקטן וואפן-געניע אין דער וועלט;
(ג) די נעגאטיווע רעזולטאטן פון דער אנט-וואפענונג-קאמיסיע ביי דער אנט-וואפענונג;
(ד) די כשרדיקע געווער-ליפערונגען אין די לענדער פון נאענטן און מיטעלן מזרח.

טרוי דער טראדיציע פון אלע געוויינלעכע קעמפער, און אין הסכם מיט די באשולטן פון לעצטן קאנגרעס פון "אופאק", פון 6-טן אקטא-בער 1957, שפרייכט אונזער די אלגעמיינע פארזאמלונג, די נויטווענדיקייט כסדר צו פרא-קלאמירן די שלום-געפילן פון די געוויינלעכע קאמבאטאנטן און צו ווירקן צוזאמען מיט די קאמבאטאנטן-ארגאניזאציעס פון דאנער, כדי איינצוהאלטן דעם שלום אויף דער וועלט.

צום 10-יאריקן יוביליי פון ישראל

אין צוזאמענהאנג מיט דער האַינריקער 10-טער יוביליי-פערט פון מדינת-ישראל, שיקט איר אויבער די יערלעכע אלגעמיינע פארזאמלונג פון די געוויינלעכע פראנט-קעמפער אין פראנק-רייך די האַרציקסטע וואונשן פון שלום, פריד-זעבן אויפבוין און ווילנשאפט.

באנייענדיק דעם אויסדרוק פון ברידערלעכער צוגעבונדנקייט און פאלידאריטעטיגעפילן פון די יידישע פראנט-קעמפער, דריקט אויס די אלגע-מיינע פארזאמלונג איר הייסן באגער, עס זאל געניען און די שפאנאנג אין מיטעלן מזרח; עס זאל פארשייטענע ווערן א פרייער באקער פאר די ישראל-שוין אין סועץ-קאנאל און אקאבא-האלץ, עס זאל ענדלעך פארוויקלעכט ווערן א פעסטער, לאנגדויערדיקער שלום און עס זאלן זיך איינשטעלן פריינדלעכע באציאונגען צווישן ישראל און די אראבישע שכנים, צום ווילן פון אלע פעלקער פון מיטעלן מזרח, גארנאנטירט דורך די גרויסמאכטן און דורך די פארייניקטע פעלקער.

די אלגעמיינע פארזאמלונג באאויפטראגט דעם נייעם צענטראל-קאמיטעט, כסדר צו האנדלען אין אט דעם גייסט, צו אונטערנעמען, אדער זיך אנצושליסן אין איניציאטיוון, וועלכע זיינען מסו-גל צו ווירקן, אדער ביזנאטראגן צו דער רעאלי-זירונג פון די אויבערמאכטע צילן.

זי באאויפטראגט גלייכצייטיק דעם נייעם צענטראל-קאמיטעט צו זארגן דערפאר, אז לי פאלידאריטעט פון די יידישע קאמבאטאנטן זאל קומען צום אויסדרוק דורך פאזיטיווע ממשות-די-קע הילף פאר דעם פרידלעכן אויפבויווערן אין ישראל.

דער ענין שפידערע

די אלגעמיינע פארזאמלונג באשטעטיקט אלע איניציאטיוון פון פארבאנד אין דער אקציע קעגן נאצי-גענעראל שפידערע און באאויפטראגט די נייע פארזאמלונג מיט נאך מער ענטערניש זיך צו באטויקן אין דעם קאמף, וואס עס פירן אלע פארבאנדן אין לאנד, כדי דער דאזיקער מיטשול-דיקער אינעם אומקום פון צענדליקער טויזנטער יידן זאל ענדלעך פארלאזן פראנקרייך.

דער פראבלעם אלזשיריע

אין דער פראנט פון דער אלזשירישער רי-א-מע דריקט אויס די אלגעמיינע פארזאמלונג איר וואונש, אז עס זאלן געפונען ווערן, אין גייסט פון א קעגנזייטיקער פארשטענדונג און קא-פעראציע, א פרידלעכע דעמאקראטישע און יושרדיקע לייזונג פון אלזשירישן פראבלעם.

ווענדיק איבערצייגן, אז די פולשטענדיקע איינהייט פון די געוועזענע יידישע פראנט-קעמפער, און אונטערשייד פון אידיאטישע אי-בערצינגונגען, איז אין זייערע אינטערעסן און אנטשפערט די שטרעבונגען פון די אלע, וואס האבן צוזאמען געקעמפט קעגן געמיינזאמען שונא אין צוזאמען געשמאכט הינטער די שטע-קעל-דראגן, באאויפטראגט די אלגעמיינע פאר-זאמלונג דעם נייעם צענטראל-קאמיטעט פאר-צוגעבן מיט נאך מער געדוידיקייט און עקשנות — טראץ אלע שטערונגען, פון וואס זיי זאלן נאך נישט קומען — די אנשטערענגונגען צו דער-גרייפן די פולע פארייניקונג פון אלע געוועזענע יידישע פראנט-קעמפער.

די אלגעמיינע פארזאמלונג פון פארבאנד פון די יידישע פראנט-קעמפער אין פראנקרייך, וואס איז פארעקומען דעם 20-טן נאוועמבער 1957, נאכן אויסהערן די טעטיקייט-באריכטן פונעם פארזאמלונגס-יאר, שטעלט מיט צופרי-דענקייט פעסט דעם כשרדיקן וואקס פון איי-נעם און אונזער פון קאמבאטאנטן-פארבאנד, וואס איז קאנקרעט געקומען צום אויסדרוק פארן לעצטן יאר מיטן צוקומען פון 120 פרישע מיטגלידער, וועמען די אלגעמיינע פארזאמלונג באגרייכט ברידערלעך.

די אלגעמיינע פארזאמלונג שטעלט פעסט, אז די פאפולארטעט פון פארבאנד אין דער צומער, וואס עס שטעלט אויס די מאפע פון די געוועזע-נע יידישע פראנט-קעמפער איז צו פארזאנקען ווין איינהייטלעכן באראקטער און דעם פאקט, וואס פיי דורך זיין טאג-טעגלעכער אקטיוויטעט פון די געוועזענע קאמבאטאנטן און מלחמה-אויפן געביט פון דער פארייניקונג פון די רעכט קרבנות, ווי אויפן געביט פון דער פאציפאטער טעטיקייט און פיי דורך זיינע אנהאלטענע און אלע אקטיווע פראבלעמען, דריקט אויס דער פארבאנד די טיפסטע אספיראציעס פון די גע-וועזענע יידישע פראנט-קעמפער און אונטערשייד פון זייערע פאליטישע איבערצייגונגען.

פאר דער פארטיידיקונג פון די קאמבאטאנטן-רעכט

פארזאמלונגען מיטן געפיל פון אחריות און פון דער פליכט, וואס עס ליגט אויפן קאמבא-טאנטן-פארבאנד צו זארגן פערמאנענט פאר די אינטערעסן פון די געוויינלעכע פראנט-קעמפער און קריגס-קרבנות, באאויפטראגט די אלגע-מיינע פארזאמלונג דעם נייעם צענטראל-קאמיטעט, אין אנטוויקלונג פון די אנגרייפן, באזונדערס אויפן "רעמערט" און "פעקול", פארזאמלען מיט נאך מער ענטערניש, און האט ביי האנט מיטן "אד-זעווער" און מיטן "אופאק" דעם קאמף פאר די אלגעמיינע פארזאמלונג פון די קאמבאטאנטן אין לאנד, ווי אויך פארן פארטיידיקן פון די ספע-ציפישע רעכט פון די קאמבאטאנטן פון אויס-לענדישן אפשטאם.

פאר פארשטארקן די סאציאלע טעטיקייט

נעמענדיק אין באטראכט די אלגע-מיינע צאל פאלן פון קראנקייטן און מאמעריעלע נויטן צווישן דער מאפע פון יידישע פראנט-קעמפער און מלחמה-קרבנות, וועלכע קענען נישט באקומען די נויטיקע שטיצע פון "אפוס" פון די געוויינלעכע קאמבאטאנטן, באאויפטראגט די אלגעמיינע פארזאמלונג דעם צענטראל-קאמיטעט אונטערנעמען שריט, וועלכע זאלן דערמעגלעכן צו אנטוויקלען די סאציאלע טעטיקייט און צו שאפן א ספעציעלן פאלידאריטעט-פאנד.

קאמף קעגן אנטוויקלונגס-אקציעס

די אלגעמיינע פארזאמלונג האלט פאר נויטיק אונטערנעמען שריט, אז דער קאמף קעגן אנט-וואפענונגס-אקציעס איז שטענדיק געווען, און בלייבט אויך ווייטער איינע פון די הויפט-זארגן פון יידישן קאמבאטאנטן-פארבאנד, ער מוז דער-בער רעאגירן מיט אלע נאך מעגלעכע מיטלען קעגן יעדער דערשיינונג פון אנטוויקלונגס-אקציעס און פראנקרייך און אין וועלכן לאנד ער זאל זיך נאך נישט מאכטענדיק, און אונטער וואס פאר א פארמען ער זאל נאך נישט קומען צום אויסדרוק. די פארזאמלונג באאויפטראגט דעם נייעם צענטראל-קאמיטעט, אין א מאמענט, ווען די אנטוויקלונגס-אקציעס געפארן פארשטארקט זיך צו זיין נאכמער וואכזאם, כסדר דעמאנסטרירן יעדע אנטוויקלונגס-אקציע אין לאנד, אלאמירן די ענטווערפונג און מאכן באמיר-אונגען אריינצוציען, צוזאמען מיט דער פעדע-ראציע פון די יידישע קאמבאטאנטן-ארגאניזא-ציעס, די גרויסע פראנצויזישע ארגאניזאציעס פון די געוועזענע פראנט-קעמפער.

קאמף פאר שלום

די אלגעמיינע פארזאמלונג שטעלט פעסט מיט באאמרוואיקונג די אינטערנאציאנאלע שפאנאנג, וועלכע קומט צום אויסדרוק דורך:
(א) דער רעמיליטאריזאציע פון דייטשלאנד, ווי די געוועזענע נאציס פארנעמען צוריק די

ENEZ TOUS, LE 21 DECEMBRE, AU PALAIS D'ORSAY

au

GRAND BAL DE NUIT des Anciens Combattants Juifs

organisé par

**l'Union des Engagés Volontaires
et Anciens Combattants Juifs**

18, rue des Messageries, PARIS-X^e



La célèbre formation des Frères et Sœurs VINITZKI

Sous la présidence de M. le Ministre des Anciens Combattants

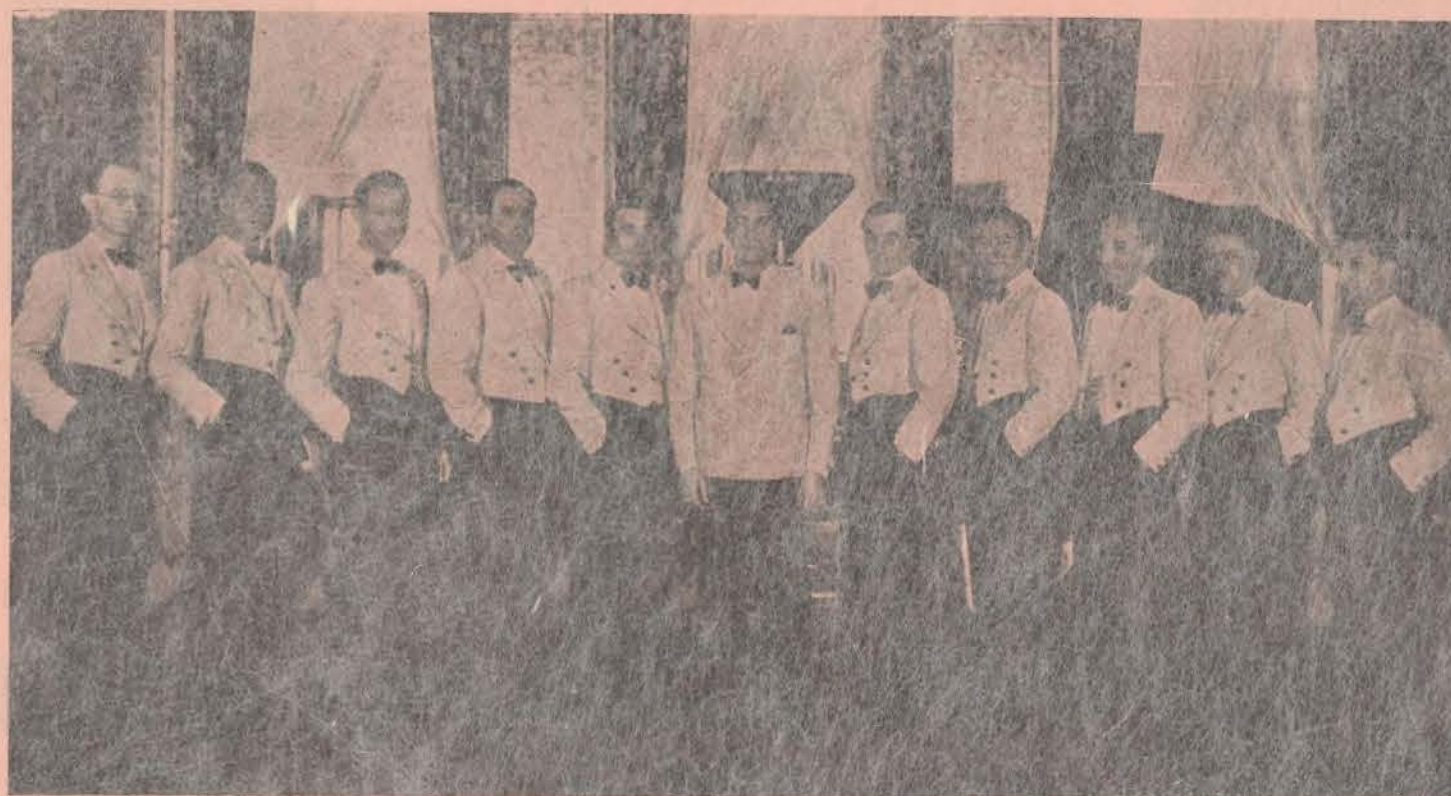
Au bal des Anciens Combattants Juifs, un accueil chaleureux et fraternel vous est réservé.

Au bal des Anciens Combattants Juifs, vous trouverez certainement des camarades et des amis que vous avez perdus de vue depuis des années.

Au bal des Anciens Combattants Juifs, où un programme artistique de la plus haute qualité vous sera présenté, vous passerez une nuit vraiment inoubliable.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour
le 21 Décembre 1957
au *PALAIS D'ORSAY*

Prix d'entrée : 800 francs



Le grand orchestre Jazz-Tango GEORGES THARAUD

BUFFET - TOMBOLA - SOUPERS

Il est recommandé de réserver à l'avance les tables pour le souper

☆

Pour la première fois, une

"REINE DU BAL"

sera choisie. L'heureuse élue et ses demoiselles d'honneur obtiendront en souvenir un objet de valeur. Les candidates peuvent dès à présent envoyer leurs nom et adresse au siège de l'Organisation : 18, rue des Messageries, Paris-X^e. Elles pourront aussi se faire inscrire le soir du bal.

☆

UNE CAMÉRA A GAGNER

Procurez-vous dès à présent les cartes d'entrée. Vous pourrez ainsi gagner une camera ou une reproduction d'un lavis du grand peintre Marc CHAGALL. Le tirage aura lieu au cours de la soirée.

דער נאכט-באל

פון די געוו. יידישע קאמבאטאנטן
קומט פאר

אין די סאלאנען פון פאלע ד'ארטע
שבת 21 דעצעמבער 1957

פון 10 אוונט ביז 5 פרי

★

זיס וועט
בום ערשטן מאל
אויסגעוויילט ווערן

די קעניגין
פון באל

★

פארשידענע
פארוויילונגען
און אטראקציעס

★

בופעט
טאנצאלא
און
קאנארט

באשטעלט גלייך
די טישלעך

★

די וואס קויפן
פון פארויס
די איינציקע קארטן
וועלן קענען געוויינען:
א קאמערא אדער
א רעפראדוקציע
פון א שאנאל-בילד



דער בארימטער זינגער פון ישראל-דאס
'שראל יצחקי'

★

צוויי גרויסע
ארקעסטערס

זשארוזש

סארא

און די

פאמיליע

וויצקי

★

די בארימטע
זינגערין

זשאקלין

בראנסוא

מיט איר
אייגענעם
ארקעסטער

LA GRANDE VEDETTE DE LA CHANSON Jacqueline FRANÇOIS

Grand Prix du disque 1956



JACQUELINE FRANÇOIS

chantera le Samedi 21 Décembre 1957
au **BAL DE NUIT** des Anciens Combattants Juifs
DANS LES SALONS DU PALAIS D'ORSAY